



Recueil des Actes Administratifs

N°592 du 8 mars 2021

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{ère} PARTIE : DELIBERATIONS

Commission Permanente

- Réunion du 5 mars 2021

2^{ème} PARTIE : ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 26 mars 2021 (Budget Primitif)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du vendredi 5 mars 2021

N°	TITRE	Page
----	-------	------

1re Commission - Solidarités sociales

1	PROCOLE ENTRE LA PREFECTURE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES POUR L'APPUI A L'EVALUATION DE LA SITUATION DES PERSONNES SE PRESENTANT MINEURES NON ACCOMPAGNEES ET POUR LA PREPARATION DE LA SORTIE DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE	1
---	--	---

2e Commission - Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable

2	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Prestations d'auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA du rural	10
3	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Les prestations d'auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA de l'agglomération tarbaise	12
4	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Conception et mise en œuvre de modules - ' Connaître les codes des entreprises ' - à destination des publics en insertion	14
5	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Conception et mise en œuvre de modules - ' dynamisation et valorisation de potentiels ' - à destination des publics en insertion	16
6	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Conception et mise en œuvre de modules d'estime de soi' à destination des publics en insertion	18

7	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE Prestation d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec des recruteurs potentiels notamment avec les agences d'intérim	20
8	POLITIQUES TERRITORIALES DISPOSITIF REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES BOURGS CENTRES CONTRATS CADRES 2020 - 2021 DES COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DE-NESTE, LOURES-BAROUSSE/MAULEON-BAROUSSE	22
9	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATION - COMMUNE DE LOUEY	158
10	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS	160

3e Commission - Infrastructures départementales, mobilité

11	COMMUNE DE CASTELNAU-MAGNOAC - RD 632 CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER	164
----	--	-----

4e Commission - Education, culture, jeunesse, sport et vie associative

12	FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT2021 (FCSH) : COLLEGE MASSEY A TARBES	169
----	--	-----

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**1 - PROTOCOLE ENTRE LA PREFECTURE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES POUR L'APPUI A
L'EVALUATION DE LA SITUATION DES PERSONNES SE PRÉSENTANT
MINEURES NON ACCOMPAGNÉES ET POUR LA PRÉPARATION
DE LA SORTIE DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le dispositif national de protection et de mise à l'abri des mineurs étrangers, appelés « Mineurs non accompagnés » (MNA), est consacré par la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

Cette protection et la prise en charge effective de ces mineurs sont confiées au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) placé sous l'autorité directe du Président du Département selon des modalités codifiées aux articles R221-11 à R221-15 du code de l'action sociale et des familles.

Deux dispositions réglementaires viennent modifier les modalités d'évaluation ainsi que les conditions de remboursement forfaitaire par l'État de la phase de mise à l'abri et d'évaluation de MNA (phase 1).

Concernant les modalités d'évaluation : pris en application de l'article "LOI n°2018-778 du 10 septembre 2018 - art. 51" pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, le décret du 30 janvier 2019 donne la possibilité d'une part, aux Départements de solliciter les préfectures pour qu'elles reçoivent l'étranger se déclarant mineur et qu'elles vérifient s'il figure déjà dans l'une des bases de données gérées par le ministère de l'Intérieur. Ce décret prévoit la création d'un fichier national répertoriant les étrangers se déclarant mineurs et dont la minorité est en cours d'évaluation (fichier "AEM"), pour repérer plus facilement ceux d'entre eux qui présentent des demandes dans plusieurs départements.

Concernant les modalités de remboursement forfaitaire sur la phase 1 : l'arrêté du 23 octobre 2020 modifie l'arrêté du 28 juin 2019 et précise que le remboursement forfaitaire par l'État de cette phase de mise à l'abri et d'évaluation à hauteur de 500 € par jeune est soumis à la signature d'un protocole qui organise les dispositions instituées par le décret du 30 janvier 2019 ; en cas de non signature le remboursement forfaitaire de l'État s'élèverait à 100€ par jeune.

Aussi, afin de consolider le dispositif local d'accueil et d'évaluation des MNA, de permettre l'exercice de cette mission dans le respect de l'action de la protection de l'enfance, de renforcer la mobilisation des services de l'État auprès du Département et de maintenir la participation financière de l'État à la hauteur forfaitaire initiale prévue par le décret du 28 juin 2019, le protocole proposé s'attache à définir les engagements réciproques des parties.

Ainsi, il prévoit les modalités de coordination des services de la Préfecture et du Département dans le cadre de la phase 1 de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés ainsi que les modalités de soutien des services de la préfecture pour la préparation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance de ces jeunes au regard de leur situation administrative à l'issue de leur prise en charge dans nos services.

Il est proposé de bien vouloir approuver ce protocole de coopération et d'autoriser le Président à le signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, 1 voix contre (M. Marthe),

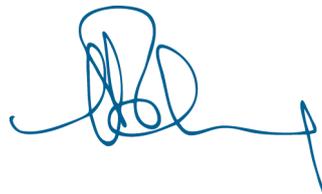
DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver le protocole, joint à la présente délibération, pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant Mineures Non Accompagnées et pour la préparation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance ;

Article 2 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

PROTOCOLE ENTRE LA PREFECTURE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES POUR L'APPUI A L'EVALUATION DE LA SITUATION DES PERSONNES SE PRÉSENTANT MINEURES NON ACCOMPAGNÉES ET POUR LA PRÉPARATION DE LA SORTIE DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE

ENTRE :

Le Département des Hautes-Pyrénées,
Représenté par son Président, Monsieur Michel PELIEU,
Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 05/03/2021,
situé, 6 rue Gaston Manent,
65013 Tarbes Cedex.

D'une part,

ET

Le représentant de l'Etat dans le département des Hautes-Pyrénées,
Monsieur Rodrigue FURCY,

D'autre part,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L.611-3, L.611-6 et L.611-6-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 112.3 ; L.221-2-2, L.223-2, L.222-5, R.221-11 et R.221-12

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9

VU le décret n°2020-768 du 23 juin 2020 modifiant les modalités de la contribution forfaitaire de l'Etat à la mise à l'abri et à l'évaluation de la situation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille.

VU la délibération de la commission permanente en date du 05/03/2021 autorisant le Président du Département à signer le présent protocole

Ont convenu de mettre en œuvre le protocole suivant :

Préambule

La responsabilité de l'accueil, la mise à l'abri, l'évaluation, la réorientation et la prise en charge des mineurs non accompagnés est exercée par président du Département dans le cadre de son action en matière d'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour ce faire et en vertu des dispositions des articles L. 211-1 et L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, service non personnalisé du Département placé sous l'autorité du Président du Département, est chargé de mettre en œuvre ces dispositions dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.

Aux termes de l'article L. 112-3 du CASF, la protection de l'enfance vise notamment à « prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

Dans le département des Hautes-Pyrénées, la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) qui agit au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, assure le pilotage et la coordination opérationnelle du dispositif d'accueil, de mise à l'abri et d'évaluation des Mineurs Non Accompagné (MNA). Elle peut dans ce cadre-là déployer son action avec l'appui et le concours de tout opérateur associatif ou institutionnel désigné par le président du Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et selon les procédures adaptées.

Objet du protocole

Afin de consolider le dispositif national d'accueil et d'évaluation des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés, et renforcer la mobilisation des services de l'État auprès du Département des Hautes-Pyrénées, le présent protocole s'attache à définir les engagements réciproques des parties et les modalités de la coordination des services placés sous leur autorité dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du décret 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes, dénommé « appui à l'évaluation de la minorité » (AEM) prévu à l'article R 221-15-1 du CASF.

1 Les référents Appui à l'Évaluation à la Minorité (AEM)

Afin de faciliter la mise en œuvre du présent protocole les parties ont désigné au sein de leur structure un référent « AEM ».

Il sera chargé de veiller au respect par chaque partie des engagements pris au titre du présent protocole pour ce qui la concerne et d'assurer une veille partagée sur les questions liées aux MNA.

Pour le Département, il s'agit du coordonnateur départemental MNA au sein de la MDEF. A ce titre, il assurera la mise en œuvre des engagements ici définis.

Pour la préfecture, cette fonction sera assurée par le Chef de Bureau des Titres.

Chaque partie s'engage alors également à nommer un nouveau référent dès le départ du titulaire et à communiquer le nom du nouveau référent à l'autre partie.

2 Périmètre du concours de l'Etat aux opérations d'évaluation

Les parties conviennent que lorsqu'une personne se présente auprès du Département ou de l'organisme mandaté par lui, comme mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, elle peut être adressée à la préfecture selon les modalités retenues au chapitre 3 du présent protocole.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou l'organisme mandaté par le Président du Département conserve la faculté de conclure immédiatement, sans que le dispositif AEM soit mobilisé, à la nécessité de protéger une personne se présentant comme MNA, notamment lorsque la minorité et la vulnérabilité de cette personne sont manifestes.

3-Modalités de prise de rendez-vous et de transport des personnes en préfecture

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la demande, le cas échéant, de l'organisme mandaté par le Président du Département, peut, dès lors qu'il le considère utile à son travail d'évaluation, orienter les personnes se présentant comme mineures privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille vers la préfecture.

La préfecture s'engage à mettre à disposition du service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'organisme mandaté par le Président du Département des plages horaires hebdomadaires de nature à permettre de recevoir les personnes à la demande.

L'Aide Sociale à l'Enfance délègue aux agents habilités, la charge du transport et, dans le cadre de la mise à l'abri, l'accompagnement des personnes se présentant comme mineures privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille à la préfecture.

La demande de rendez-vous est faite par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par l'organisme mandaté par le Président du Département, par mail sur la boîte fonctionnelle « mineurs isolés » de la préfecture, en précisant l'identité des personnes et la langue comprise par ces personnes ou toutes autres modalités adaptées.

4-Information de la personne évaluée

Les parties s'engagent à informer les personnes des modalités de la procédure d'évaluation, de la prise d'empreintes et de la photographie du visage, de la collecte d'autres informations à caractère personnel, de l'utilisation qui sera faite de l'ensemble de ces données.

La préfecture s'engage à délivrer cette information par écrit ou, à défaut, sous toute autre forme appropriée (traducteur assermenté) avant de procéder aux opérations de collecte de données, d'enrôlement et d'interrogation des fichiers.

5-Accueil de la personne en préfecture

Le Département dispense aux agents de la préfecture, habilités à collecter les données des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, une information sur les bonnes pratiques pour l'accueil des mineurs.

La préfecture s'engage à affecter un local spécifique, présentant des garanties de confidentialité, et prévoir une signalétique pour l'accès au local, adapté à ce public.

6-Modalités d'échange d'information et de coordination Etat/Conseil départemental

La préfecture s'engage à communiquer de façon sécurisée, aux agents spécialement habilités par le président du Département, les informations extraites des traitements AEM, VISABIO et AGDREF, le jour même de la réception de la personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de sa famille.

Le Département s'engage à communiquer aux agents habilités de la préfecture, sans délais, les informations visées au 10° de l'article R.221-15-2 du CASF.

Les parties conviennent d'échanger les informations visées par les dispositions de l'article R.221-11 du code de l'action sociale et des familles de manière sécurisées selon les modalités suivantes :

-Les envoies se feront uniquement par courriel de document sous forme PDF, après chiffrement du PDF.

-Les parties s'engagent à utiliser exclusivement les adresses e-mail suivantes : ***@**** et ***@*** (A définir avec la préfecture et le CD 65).

-Les parties s'engagent à communiquer le mot de passe permettant le déchiffrement aux seuls agents habilités à consulter les données visées aux articles R.221-15-3 et R.221-15-4 du CASF.

-La liste des agents habilités à consulter les données visées aux articles R.221-15-3 et R.221-15-4 du CASF est mise à jour mensuellement et ponctuellement à l'occasion d'un départ ou d'une arrivée d'un personnel habilité ou encore en cas d'accès illégitime aux données.

- Le mot de passe est arrêté par le chef du bureau des Titres de la préfecture.
- Il est modifié tous les 3 mois maximum
- Il contient au moins 8 caractères comportant au minimum 2 lettres, 2 chiffres, et 2 caractères spéciaux.
- Le chef du bureau des Titres de la préfecture communique sous pli confidentiel le mot de passe aux agents habilités au sens de l'article R.221-15-3 du CASF ainsi qu'au chef du service de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental.

Le Département s'engage à :

- Habiller la Directrice Adjointe de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département qui recevra communication du mot de passe et sera chargée de le transmettre aux agents habilités par le Département, notamment au Coordonnateur Départemental MNA.
- Prendre toutes les mesures utiles pour prévenir un accès illégitime aux données communiquées par la préfecture.
- Informers le chef de bureau des Titres de la préfecture sans délai s'il constate un accès illégitime aux données communiquées.

La préfecture s'engage à :

- Mettre à disposition une assistance pour l'installation du logiciel ZED.
- Habiller le Chef de bureau des Titres qui sera chargé de communiquer le mot de passe aux agents habilités de la préfecture ainsi qu'à la Directrice adjointe Enfance Familles chargée de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental
- Informers la Directrice adjointe Enfance Familles chargée de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental sans délai, de toute indisponibilité d'AEM.

7 Préparation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance

Un rendez-vous est sollicité par le coordonnateur départemental MNA ou son représentant auprès du Chef de bureau des Titres ou son adjoint lorsque le jeune atteint ses 17 ans et demi, afin de permettre l'examen de sa situation au regard de son droit au séjour sur le territoire national, ceci pour éviter les ruptures ou délais dans son parcours d'intégration après sa majorité.

Pour ce faire, la préfecture des Hautes-Pyrénées, s'engage à mettre en place un rendez-vous pour le jeune mineur, qui pourra être accompagné par un professionnel désigné par l'aide sociale à l'enfance, à l'effet d'examiner les conditions d'un droit de séjour sur le territoire national et d'enregistrer le dépôt anticipé de sa demande d'admission au séjour.

Ce rendez-vous permet de faire le point sur la situation administrative du jeune et son droit éventuel au séjour à sa majorité.

8-Clause de revoyure

Les parties conviennent de se revoir à l'issue de la période d'un an et, par la suite, d'organiser des réunions de bilan annuelles entre les signataires du protocole afin de procéder à d'éventuels ajustements des pratiques, des formations, de l'organisation, des échanges d'informations notamment.

Monsieur Michel PÉLIEU

Monsieur Rodrigue FURCY

Président du Conseil Départemental
Des Hautes-Pyrénées

Préfet des Hautes-Pyrénées

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**2 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE
Prestations d'auto-école à caractère social à
destination des bénéficiaires du RSA du rural**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention, couverts par cette subvention globale.

L'opération « Prestations d'auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA du rural » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 28 mars 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 90 000 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 45 000 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a entraîné deux suspensions de l'opération en 2020. Cela a eu pour conséquence, un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 21 mars 2021.

Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de valider l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

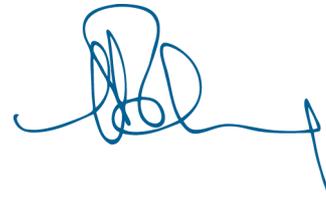
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération
« Prestations d’auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA du rural » ;

Article 2 – d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la
reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département
sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau
dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**3 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE**

**Les prestations d'auto-école à caractère social à destination
des bénéficiaires du RSA de l'agglomération tarbaise**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention, couverts par cette subvention globale.

L'opération « Les prestations d'auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA de l'agglomération tarbaise » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 23 juillet 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 112 500 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 56 250 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a entraîné deux suspensions de l'opération en 2020. Cela a eu pour conséquence un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 21 mars 2021.

Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de permettre l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

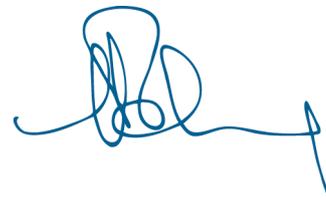
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération
« Les prestations d’auto-école à caractère social à destination des bénéficiaires du RSA de
l’agglomération tarbaise » ;

Article 2 – d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la
reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département
sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau
dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**4 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE
Conception et mise en œuvre de modules - ' Connaître les
codes des entreprises ' - à destination des publics en insertion**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention, couverts par cette subvention globale.

L'opération « Conception et mise en œuvre de modules – « Connaître les codes des entreprises » - à destination des publics en insertion » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 30 avril 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 93 500 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 46 750 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a entraîné une suspension de l'opération le 17 mars 2020. Cela a eu pour conséquence un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 17 mars 2021.

Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de permettre l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

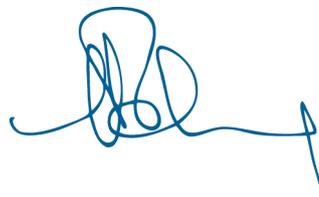
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération « Conception et mise en œuvre de modules - « Connaitre les codes des entreprises » - à destination des publics en insertion » ;

Article 2 - d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**5 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE**

**Conception et mise en œuvre de modules - ' dynamisation et
valorisation de potentiels ' - à destination des publics en insertion**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts, par cette subvention globale.

L'opération « Conception et mise en œuvre de modules - « dynamisation et valorisation de potentiels » - à destination des publics en insertion » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 30 avril 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 210 000 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 105 000 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a eu pour conséquence une suspension de l'opération entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020, entraînant un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 31 mars 2021.

Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de permettre l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

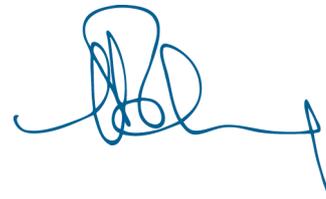
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération « Conception et mise en œuvre de modules - « dynamisation et valorisation de potentiels » - à destination des publics en insertion » ;

Article 2 – d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**6 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE
Conception et mise en œuvre de modules d'estime
de soi' à destination des publics en insertion**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts par cette subvention globale.

L'opération « Conception et mise en œuvre de modules d'«estime de soi» à destination des publics en insertion » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 28 avril 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 59 950 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 29 975 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a entraîné une suspension de l'opération entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020, entraînant un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 23 février 2021.

Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de permettre l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

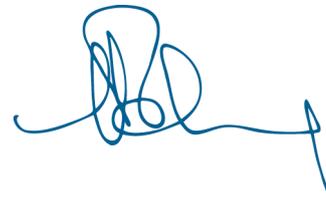
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération « Conception et mise en œuvre de modules d’«estime de soi» à destination des publics en insertion » ;

Article 2 – d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

**7 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020
GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL
EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMMATION 2021 ACTION INTERNE**

**Prestation d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec
des recruteurs potentiels notamment avec les agences d'intérim**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts, par cette subvention globale.

L'opération « Prestation d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec des recruteurs potentiels notamment avec les agences d'intérim » portée par le Département des Hautes-Pyrénées a été initialement conventionnée pour une période de réalisation entre le 7 mai 2018 et le 31 décembre 2020. Le coût total prévisionnel du projet est de 50 400 €. Le montant FSE prévisionnel du projet est de 25 200 €. L'épidémie liée à la Covid 19 a entraîné une suspension de l'opération en 2020. Cela a eu pour conséquence un retard dans le déroulement de celle-ci.

L'avenant proposé a pour objet la prorogation de la date de fin de l'opération au 17 mars 2021. Il n'a pas d'incidence sur le FSE initialement programmé car le montant total affecté à l'opération reste le même. Seule la répartition des dépenses et des ressources change, car l'année 2021 va être ajoutée dans le plan de financement.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la reprogrammation FSE de cette action afin de permettre l'avenant à la convention en cours de réalisation.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

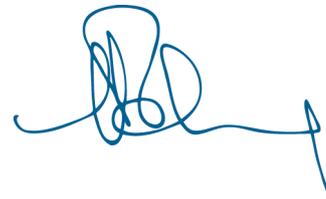
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la reprogrammation sur l’année 2021 de la fin de l’opération
« Prestation d’accompagnement des bénéficiaires du RSA avec des recruteurs potentiels
notamment avec les agences d’intérim » ;

Article 2 – d’autoriser le Président à signer l’avenant modificatif consécutif à la
reprogrammation susvisée et, tout document utile au nom et pour le compte du Département
sur cette opération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau
dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

8 - POLITIQUES TERRITORIALES DISPOSITIF REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES BOURGS CENTRES CONTRATS CADRES 2020 - 2021 DES COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DE-NESTE, LOURES-BAROUSSE/MAULEON-BAROUSSE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la Région Occitanie a décidé de mettre en œuvre, de 2018 à 2021, une politique transversale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyénées-Méditerranée dans les domaines suivants :

- la qualification du cadre de vie : valorisation des entrée de ville, espaces publics, patrimoine, façades...
- la production de logements : création de logements sociaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne...
- l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse...
- la mobilité : cheminement doux, intermodalité...
- le développement économique : maintien du commerce de proximité, tiers lieux, qualification d'accueil des entreprises, offre numérique...
- la culture, le sport et le tourisme : équipements favorisant la pratique et la diffusion, offres d'hébergements...
- l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables...

Cette politique, à laquelle le Conseil Départemental est associé, est ciblée en direction des communes centres des bassins de vie ruraux et d'agglomération d'Occitanie et vise à les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global d'attractivité. Elle se traduit par la mobilisation de différents dispositifs qui s'appliqueront selon les spécificités et la nature du projet.

Le contrat cadre comprend :

- un diagnostic territorial stratégique qui identifie les enjeux et les leviers pour le développement de l'attractivité des Bourgs-Centres,
- le projet de développement et de valorisation, traduit en fiches actions pluriannuelles à décliner dans les programmes opérationnels annuels des Contrats Territoriaux régionaux 2018-2021 des PETR et de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- les principes d'intervention financière des différents partenaires cosignataires
- Les modalités de gouvernance.

A ce jour, par 17 contrats cadres, respectivement validés par la Région et le Département, couvrent les Hautes-Pyrénées comme suit :

- Territoire des Gaves : Argelès-Gazost, Val d'Azun (Arras-en-Lavedan, Arrens-Marsous, Aucun), Cauterets,
- Territoire des Nestes : Arreau, La Barthe de Neste, Lannemezan, Galan, Capvern, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure,
- Territoire de la Haute Bigorre : Bagnères-de-Bigorre,
- Territoire du Val d'Adour : Vic-en-Bigorre, Rabastens de Bigorre,
- Territoire de l'Agglomération : Lourdes, Aureilhan, Juillan,
- Territoire des Coteaux : Castelnau-Magnoac.

Il est proposé aujourd'hui de finaliser la mise en œuvre de ce partenariat sur 2 nouveaux projets de contrats cadres pour les communes de Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse/ Mauléon-Barousse, qui font acte d'une candidature commune. Ces 2 projets ont été validés en Commission Permanente régionale le 12 février dernier.

Le projet de développement et de valorisation de Saint-Laurent-de-Neste, projeté au-delà de 2026, s'articule autour de 5 axes et 29 actions envisagées d'ici fin 2021 autour de l'activité économique, l'habitat adapté, l'amélioration des équipements et du cadre de vie et les services à la population. Le programme opérationnel est détaillé pages 25 à 45 dans le projet de contrat annexé.

Le projet de développement et de valorisation des communes de Loures-Barousse et Mauléon Barousse, également projeté au-delà de 2026, s'articule autour de 6 axes et 26 actions envisagées d'ici fin 2021 autour de l'activité économique, l'habitat adapté, la mobilité, l'amélioration des équipements et du cadre de vie, les services à la population et la transition énergétique. Le programme opérationnel est détaillé pages 33 à 47 dans le projet de contrat annexé.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

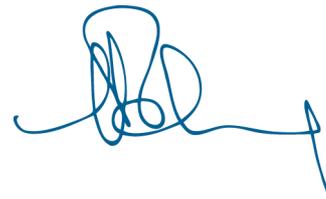
Article 1^{er} – d'approuver le contrat cadre 2019/2021, joint à la présente délibération, relatif au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres Occitanie/ Pyrénées Méditerranée avec : la Région Occitanie, la commune de Saint-Laurent-de-Neste, la Communauté de communes Nestes Barousse, le PETR du Pays des Nestes et le CAUE ;

Article 2 – d’approuver le contrat cadre 2020/2021, joint à la présente délibération, relatif au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres Occitanie/ Pyrénées Méditerranée avec : la Région Occitanie, les communes Loures-Barousse/Mauléon-Barousse, la Communauté de communes Neste Barousse et le PETR du Pays des Nestes ;

Article 3 - d’autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département et à accomplir l’ensemble des formalités nécessaires à sa bonne exécution.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Bourg-centre Saint-Laurent-de-Neste
Communauté de Communes Neste Barousse
PETR du Pays des Nestes
Contrat Cadre
2019 – 2021



Vue sur Saint-Laurent-de-Neste depuis Mesdier : un village groupé sur les hautes terrasses qui contraste avec la diffusion croissante du bâti sur le coteau

Source : atlas des paysages CAUE 65



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Michel PELIEU, son Président

La Commune Saint-Laurent-de-Neste, représentée par Gilbert Carrère, Maire

La Communauté de Communes Neste Barousse, représentée par Yoan Rumeau, son Président

Le PETR du Pays des Nestes, représenté par Maryse BEYRIE présidente,

Le CAUE des Hautes-Pyrénées représenté par Christiane AUTIEGON, sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXXX de la Commission Permanente du 12 février 2021, du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des Commune Saint-Laurent-de-Neste.

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 *et* de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° N°CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial Coteaux-Nestes pour la période 2018 – 2021

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du XXX,

Vu la délibération de la Commune Saint Laurent de Neste en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Neste Barousse en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR du Pays des Nestes en date du 21 janvier 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Commune de Saint Laurent de Neste, la Communauté de Communes Neste Barousse et le PETR du Pays des Nestes, en y associant notamment les services de l'État :

Il a également pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Laurent-de-Neste, vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

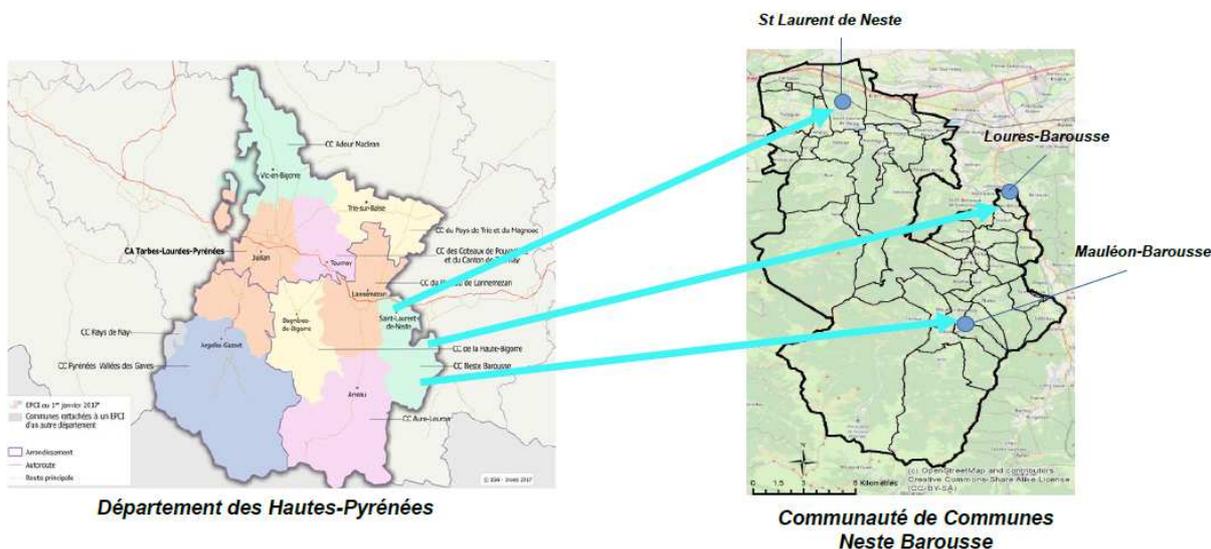
- attractivité et développement économique ;
- accueil de nouvelles familles et accompagnement au vieillissement de la population ;
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- renforcement de l'offre culturelle et des activités de sports et de loisirs

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la commune et du territoire Neste Barousse :

La commune de Saint-Laurent-de-Neste, est une commune des Hautes-Pyrénées, située sur le piémont Pyrénéen à 15 km au sud-est de la ville de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), et à 12km de la ville de Montréjeau (Haute Garonne), toutes 3 sont reliées par la RD 817.

Communauté de communes Neste Barousse par rapport au département des Hautes-Pyrénées



En terme de topographie la commune de St Laurent de Neste est étendue avec un centre bourg à proximité de la Neste dans un point bas, on observe de la diffusion urbaine sur les plateaux en hauteur plus au nord (cf schéma 1 source : atlas des paysages CAUE 65 et schéma 2, source : capture écran géoportail).

La commune de Saint-Laurent-de-Neste et ancien chef lieu de canton, occupe une place stratégique en terme de commerces et de services pour les communes environnantes de son ancien canton.

Saint Laurent de Neste compte 924 d'habitants pour une superficie de 10,41km² qui s'étendent au-delà de la D817 et de l'A64 au nord.

La commune a la particularité d'être organisée avec un centre bourg et le quartier excentré du Boila ; il est éloigné d'environ 2km du centre bourg et pour cette raison a certainement nécessité en son temps l'implantation de son église, de son cimetière et de sa salle des fêtes avec sa fête ; de ce fait tous ces équipements sont en double à St Laurent. Il existait également une école et une mairie annexe qui ont été remplacés par le centre de loisirs.

Une zone d'activité intercommunale est d'ailleurs installée au bord de l'axe Montréjeau/Lannemezan (D817).

La commune a un bon niveau d'équipement dans le domaine de la scolarité avec une maternelle, les écoles et un collège et les équipements satellites, gymnase, terrains de tennis, terrains de foot, centre de loisirs intercommunal, micro-crèche associative...

Dotée d'un espace culturel connu et reconnu tel que la Maison du Savoir, St Laurent se positionne comme une commune active et riche dans le domaine de la culture et des sports et loisirs. Cette offre dense permet à la commune de proposer des activités attractives dans le cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire, au travers de son école de musique, de l'association très active de tennis, les ateliers du Fab Lab Sapiens mobile de la communauté de communes, l'activité de pêche...

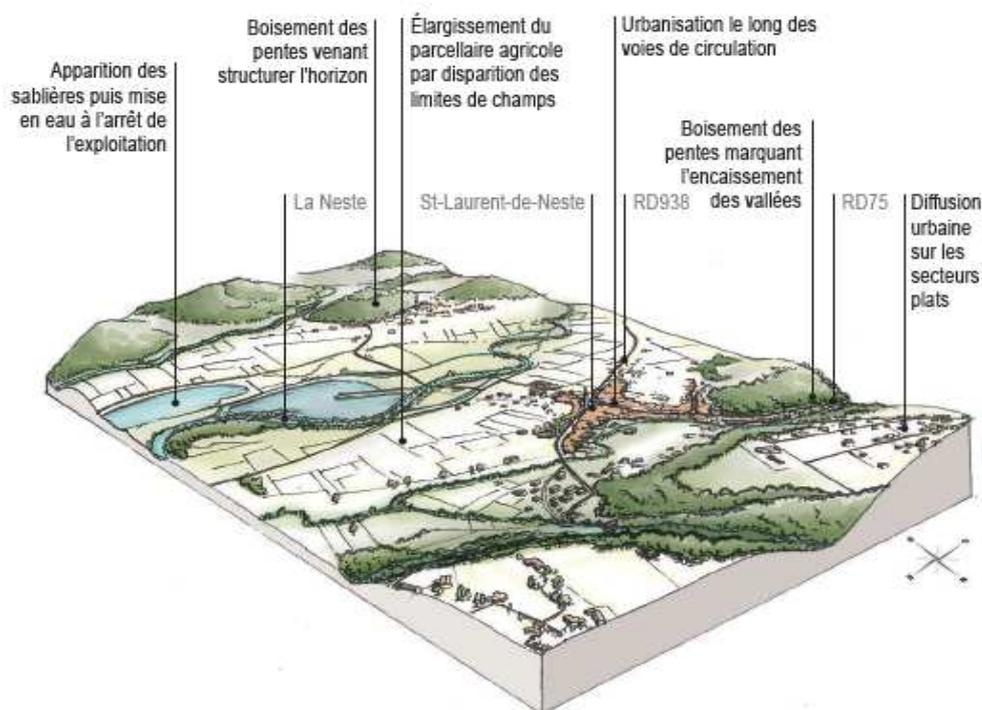


Schéma 1 : atlas des paysages CAUE 65.
Représentation de la structure paysagère de la basse Neste dont St Laurent de Neste en 2013.



On observe ici une urbanisation diffuse ce qui incite la commune à renforcer son attractivité vers le centre bourg et à maintenir son offre pour que les habitants des quartiers excentrés aient des services proches de chez eux.

On observe également la présence de cours d'eau dont la Neste qui freine la commune dans son développement. La commune envisage un élargissement de l'enveloppe urbaine, néanmoins les récentes contraintes liées au PPR obligent les élus à revoir leurs projets de développement. Ces points seront retravaillés dans le cadre du PLUi.

Le relief est aussi rythmé par, du nord vers le sud : l'A64, la RD 817, la voie ferrée Toulouse/Tarbes, la RD938 et enfin la D26 qui est en dehors de la commune mais un axe majeur de liaison entre les autres communes de la Neste et St Laurent de Neste.

La commune de Saint-Laurent-de-Neste est le siège de la Communauté de Communes Neste Barousse qui compte 43 communes membres. Le territoire a une topographie peu homogène avec deux bassins versants qui se dessinent et influence donc les flux de circulation et de consommation des habitants de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est limitrophe des communautés de communes du Plateau de Lannemezan au nord-ouest et Aure-Louron au sud-ouest dans les Hautes-Pyrénées, ainsi de la 5C au nord-est et la CC Pyrénées Haut Garonnaise au sud-est, toutes deux en Haute-Garonne.

Diagnostic et identification des enjeux

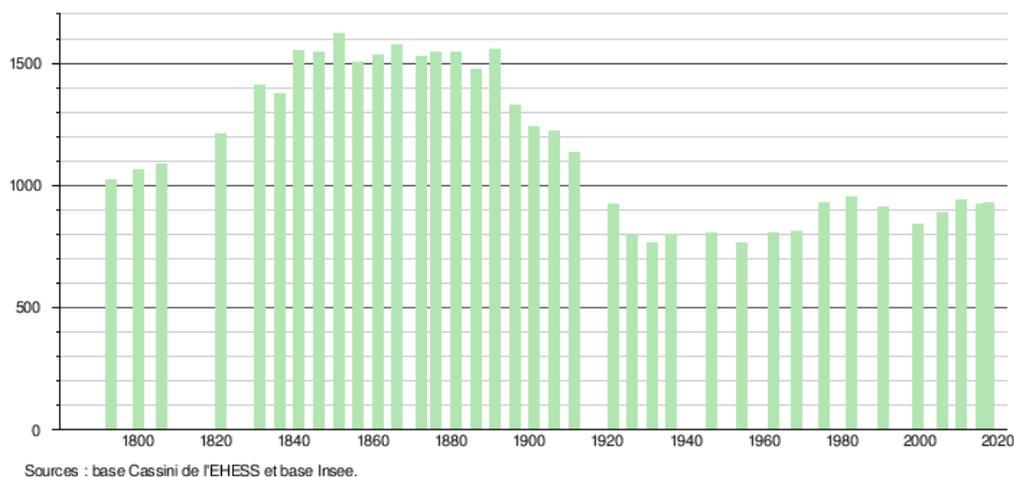
- **Démographie :**

On observe une tendance à la hausse depuis 1999 qui se confirme ces 5 dernières années :

La communauté de communes Neste Barousse compte 7223 hab (2014) et 7417 en 2017 et une densité de 24 hab/km².

La commune de Saint-Laurent-de-Neste compte 924 habitants en 2014 et 979 en 2019, et une densité de 94 hab/km².

Histogramme de l'évolution démographique

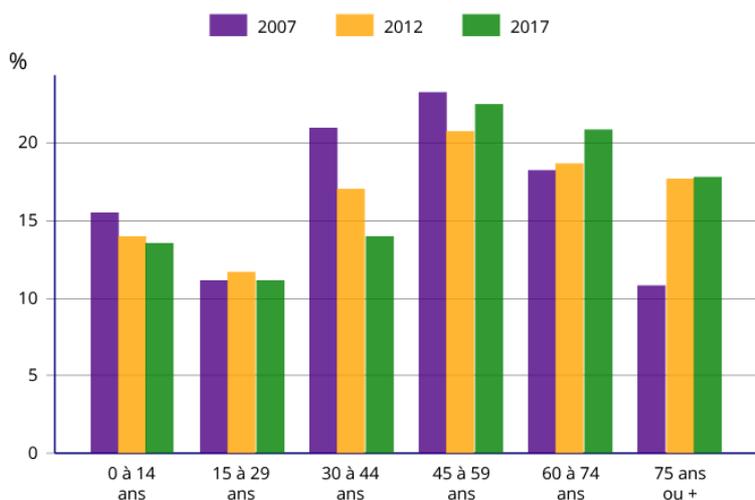


On constate une population très importante (1500 hab et +) fin du 19^{ème} siècle, une baisse significative s'est enclenchée au début du 20^{ème} siècle.

Depuis le milieu des années 1970 la population repart vers une évolution positive et se maintient entre 900 et 1000 habitants.

Cependant, le graphique ci-après montre un vieillissement de la population, avec une quasi inversion des tranches d'âges entre 2007 et 2017.

Evolution de la population par tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

- **L'activité économique :**

La commune de Saint-Laurent-de-Neste, montre une activité économique intéressante, en effet malgré sa taille modeste, elle offre environ 500 emplois dont une centaine dans les services.

Commerces du centre bourg

La commune de Saint-Laurent-de-Neste maintient un réseau de commerces, artisans et de services satisfaisant pour la population, une dynamique qui se confirme notamment pour les commerces.

En effet, après quelques mois d'inquiétude concernant la préservation de certains commerces on observe à la fin du 1^{er} semestre 2020 un renouveau sur la commune.

Dans la rue principale une première unité commerciale, la plus concentrée :

- Des commerces repris ou en cours de transition
 - L'épicerie tenue depuis 35 ans par les mêmes propriétaires est reprise par un jeune couple. L'épicerie a été refaite dans son ensemble et le rayonnage repensé. Des produits locaux complètent l'offre de la partie épicerie et un espace snack/café vient renforcer cette offre diversifiée et répond à un manque dans le village.
 - Le garage vient d'être repris par un privé.
 - Un boucher ambulant vient depuis quelques mois une fois par semaine sur la commune, prestation très appréciée et complémentaire aux commerces permanents.
 - Les démarches sont en cours pour essayer de maintenir la pompe à essence.
- Des commerces installés
 - Une boulangerie installée depuis 3 ans
 - Un salon de coiffure
 - Un tabac-presse dépôt de pain
 - Une pharmacie

Une 2ème unité, entre la mairie et la Maison du Savoir (centre culturel) :

- Une pizzeria installée depuis 3 ans
- Une activité de primeur approvisionnée localement s'est installée dans les locaux de l'ancien café restaurant fermé l'an dernier.

Dans la périphérie

- Une friperie installée dans un ancien garage à l'entrée de St Laurent depuis Anères

Entreprise et autres activités

Au nord de la commune est implantée la zone d'activité Pic Pyrénées Innovation (zone PPI), cette zone d'activité est spécialisée dans les services et les nouvelles technologies.

Son accès direct se fait par la RD817, sa proximité avec l'A64 lui permet un accès piétons depuis l'aire d'autoroute du Pic du Midi.

Elle dispose d'équipement de qualité : bureaux, salles de réunions, salles de convivialité, espace de co-working, salle de sport, grands parkings...

A ce jour, 15 entreprises et associations sont installées sur le site pour environ 110 emplois.

La zone PPI articule son action sur 3 pôles, 2 spécialisés dans le développement économique et le 3ème orientés dans les domaines collaboratifs sociaux et culturels développant de nouveaux services :

- Le CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural), incubateur d'entreprises et accompagnateurs des porteurs de projets.
- La pépinière d'entreprises, accueille et accompagne les entreprises pendant leurs premières années de vie dans des locaux adaptés.
- Le tiers lieux pluridisciplinaire, développé plus récemment ce pôle héberge le Fablab Sapiens porté également par la communauté de communes, loue des bureaux à différentes associations et propose des services hors les murs. Ce pôle tisse un espace de coopération, d'échange de savoir et de collaboration pour la conception et la fabrication de prototypes, d'outils et de produits variés grâce à un équipement de qualité et aux compétences de l'équipe sur site. Le Fablab propose également des ateliers de créations diverses aux adultes et aux enfants.

La présence de la zone PPI a inévitablement un impact sur l'activité économique du centre bourg, cependant il n'a pas vraiment été évalué précisément.

A proximité immédiate le long de la D817, au sud de la zone PPI, une Brasserie artisanale s'est installée depuis plusieurs années. Le brasseur a développé son activité et aménagé une boutique de vente de ses produits et quelques produits locaux, il a également développé des animations culturelles de type concerts de façon ponctuelle.

En continuité, de la brasserie on note un espace important de friches industrielles qui pourraient se révéler à fort potentiel pour la commune.

La commune compte également quelques artisans et acteurs du BTP répartis sur la commune, ainsi qu'une centrale hydroélectrique privée.

Tourisme

Les vallées de Barousse, du Nistos et de la Neste préservées des grandes affluences font le bonheur de ceux qui veulent se mettre au vert. L'environnement calme où la nature prédomine s'adapte bien au tourisme vert. Ce secteur entre plateau de Lannemezan, montagne et piémont offre de beaux paysages variés.

Outre son patrimoine naturel et paysager incontestable, le territoire est doté d'un riche passé préhistorique et historique et offre des visites incontournables comme :

- les Grottes de Gargas/Nestploria drainent beaucoup de visiteurs (touristes et scolaires),
- le Château de Bramevaque,
- la Maison des Sources,
- les Calvaires du Mont Arès,
- le site protohistorique de Montsérié,
- le cimetière anglo-canadien
- le Port de Balès
- le gouffre de Saoule...

Parallèlement d'autres sites à découvrir sont des atouts sur le territoire :

- Domaine skiable de Nistos
- Ocybèle espace de baignade biologique,

- Camin du bois de Sarp sentier pédagogique sur la faune et la flore bilingue français/espagnol...
- Ferme pédagogique Les Jours Heureux.

Diverses activités sont également proposées sur le territoire : canoë, parapente, tourisme équestre, escalade, tir à l'arc, randonnées, pêche, fatbike, accrobranche...

Une large gamme d'événements sont également organisés :

- Culturels : programme culturel de la Maison du Savoir (cinéma, concerts...), festival du cinéma muet, les Arts du Mont Ares...
- Sportifs : Ronde des Nestes, Tour de France, Trail de la Barousse, Cyl'n'Trip, Triathlon des Neiges...
- Traditionnels : brame du cerf, transhumance, concours ovins, foires, marchés...

La pluriactivité agricole et les autres productions alimentaires renforcent l'offre et répondent aux attentes des consommateurs actuels. Quelques artisans viennent compléter le bien vivre, les plaisirs et les découvertes des savoir faire : savonnerie, sculptures en céramique, coutellerie, vannerie...

Cette liste non exhaustive de possibilités d'animations et de découvertes du territoire est très appréciée et appréciable pour la clientèle familiale et les jeunes retraités en couple ou en groupe, qui recherchent des lieux de vacances hors des grandes affluences touristiques.

De plus la proximité des grands sites Occitanie tels que Pyrénées Aure Louron, Luchon et Saint-Bertrand-de-Comminges Valcabrère, renforcent l'attractivité du territoire Neste Barousse, et en fait un atout majeur.

La capacité d'hébergements touristiques sur le territoire Neste Barousse est de l'ordre de 1400 couchages pour environ 130 structures d'hébergements.

Sa proximité avec Toulouse, Pau et Tarbes est aussi un point positif pour sa facilité d'accès et le potentiel de clientèle dont ces villes disposent.

La Communauté de Communes Neste Barousse instaure, participe ou travaille sur les projets suivants :

- Création et réhabilitation des sentiers de randonnées soit environ 300km.
- Création des circuits d'entraînement au trail
- Aménagement de circuits VTT
- Réalisation de deux boucles cyclos rattachés à la V81, dont une qui traversera St Laurent de Neste.

On observe une offre touristique qui évolue et se renouvelle, la présence de prestataires touristiques se consolide.

Sur la commune de Saint Laurent de Neste sont installées :

- La société Graviteo, vente de séjours sportifs ou découvertes dans les Pyrénées est installée à la zone PPI. En 2019 son activité se développe en proposant la location de van.
- Pyrénées Pêche Aventure, guide pêche propose des activités et des séjours pêche.
- Une colonie de vacances de la ville de Toulouse, située en plein centre bourg.

Saint-Laurent-de-Neste occupe une position centrale pour le tourisme local, en effet, l'office de tourisme installé sous la mairie accueille les touristes toute l'année, la clientèle des structures touristiques des villages environnant utilise les commerces et les services de Saint-Laurent-de-Neste pendant leur séjour, ce qui est un atout majeur pour cette activité économique.

Agriculture

Le territoire Neste Barousse possède une activité agropastorale encore omniprésente, on trouve essentiellement de l'élevage ovins, bovins viande et/ou laitier avec transformation fromagère pour une partie des exploitations et quelques activités de maraîchage ou arboriculture,

La culture céréalière est présente à partir de la zone de piémont vers le nord néanmoins ce n'est pas une activité dominante.

Certains exploitants agricole produisent et vendent leurs produits en vente directe aux habitants et aux touristes (fromages, viandes, miel, safran, bières, confiture, fruits-légumes, gâteau à la broche, poisson, conserverie...)

La commune de Saint-Laurent-de-Neste compte 9 exploitations agricoles majoritairement d'élevage, l'autre activité est la production de céréales.

Comme évoqué dans le PLU de St Laurent de Neste, le milieu naturel est favorable à l'activité agricole cependant le contexte économique mais aussi certainement de vie actuelle amène les exploitants agricoles à avoir une double activité.

- **L'habitat :**

La commune de Saint-Laurent-de-Neste compte 547 logements (ref 2017) répartis comme suit :

- 415 résidences principales soit 75,9 % de l'habitat
- 39 résidences secondaires soit 7,1 %
- 94 logements vacants soit 17 %

Environ 30 % des logements datent d'avant les années 20 et 30 % de la période 70-90, on a donc 60 % du parc qui à plus de 30 ans, on se retrouve avec un habitat qui nécessite potentiellement des travaux de rénovation énergétiques, d'adaptation de l'habitat pour le maintien de l'autonomie.

La commune a créé 3 lotissements et dispose de deux logements communaux.

La CC Neste Barousse s'est engagée depuis juin 2019 dans une OPAH en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan.

Ce dispositif n'étant plus en place depuis plus de 10 ans sur le secteur Neste Barousse, il devenait une vraie nécessité pour les communes du territoire qui rencontrent des problématiques de vieillissement de la population comme sur le reste du périmètre, auxquelles s'ajoutent la vacance de logements. Les enjeux les plus notables identifiés dans le cadre de l'OPAH, à l'échelle de la CCNB sont :

- Une forte proportion de logements à vocation touristique
- Un parc de logements vacants important y compris sur St Laurent.
- Un parc de logements peu diversifié
- Le rythme de la construction de logements neufs en baisse

L'accueil de nouveaux habitants est un enjeu majeur pour le renouvellement de la population, la commune de Saint-Laurent-de-Neste s'investit pour développer une offre de logements locatifs et surtout d'accès à la propriété notamment pour les jeunes ménages.

- **Équipements, services et cadre de vie**

La commune de Saint-Laurent-de-Neste située sur le piémont pyrénéen offre un environnement préservé entre plateau de Lannemezan et vallées environnantes

Cette commune en milieu rural propose un cadre de vie agréable avec un aménagement urbain bien maîtrisé, pas d'industrialisation. Les commerces et les services sont suffisants pour subvenir aux besoins des habitants et des touristes.

La commune de Saint-Laurent-de-Neste présente un bon niveau d'équipement public et de services, à savoir :

Éducation

Saint-Laurent-de-Neste, offre un cadre éducatif complet de la maternelle au collège, avec les services « satellites » :

- Pôle scolaire : maternelle, primaire, collège, cantine
- Service périscolaire
- Micro-crèche
- Internat du collège installé sur le site de la colonie de vacances de la ville de Toulouse.

Services

- Trésorerie
- Poste
- ADMR
- Services des Routes Départemental
- Office de tourisme
- Gendarmerie
- Office Notarial
- Point relais et point retrait d'argent (guichet)

Santé

- 4 médecins
- 8 infirmiers
- 5 kinésithérapeutes
- 2 ostéopathes
- 1 psychologue
- 1 pharmacie
- EHPAD

Services à la personne

L'ADMR emploie environ 50 salariés, la commune soutient cette association d'utilité fondamentale en milieu rural, par le biais d'une subvention. L'ADMR effectue également le service de portage des repas.

L'association Aidants aidés s'est rapprochées du centre du village en s'installant dans les locaux de l'ancienne perception. La mairie met à disposition une salle de réunion à la demande.

La micro-crèche associative connaît depuis quelques années une hausse de fréquentation, elle réaménage ses locaux pour répondre à la demande.

Culture et loisirs

La commune de Saint-Laurent-de-Neste a un bon niveau d'équipement avec l'espace culturel de la Maison du Savoir (cinéma, espace spectacle, jeux...), la médiathèque et l'école de musique.

Ce centre culturel communal est un vrai atout pour l'accès à la culture pour les adultes mais également pour les enfants qui fréquentent les infrastructures communales et intercommunales.

La Maison du Savoir, travaille en partenariat avec le PARVIS (Tarbes), elle s'adapte à l'évolution et aux tendances, après avoir accueilli la cyber base, puis proposé des cours d'informatique ou encore avoir participé au développement du Fab Lab, aujourd'hui la Maison du Savoir se renouvelle et ouvre un espace gaming room, espace dédié aux jeux vidéo pour les débutants et les gamers confirmés.

Même si la programmation artistique est soutenue par la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture), Saint-Laurent-de-Neste relève un vrai challenge de porter un outil comme celui-ci en milieu rural et ce depuis 25 ans.

La commune souhaite renforcer son positionnement en faveur de la culture en aménageant de nouveaux locaux notamment pour l'école de musique. Ces locaux associatifs accueilleront d'autres associations avec pour objectifs de permettre aux associations culturelles et de loisirs de se développer en favorisant les rencontres et les partenariats.

Cette position de la part de la commune à l'égard de la culture a favorisé le développement d'activités culturelles aux alentours, comme le festival Saute Mouton qui pendant plusieurs années s'est déroulé à St Laurent, le festival du cinéma muet à Anères et son café associatif, ou encore sur la commune de Nestier, le Mont Arès ancien monastère, devenu hôtel-restaurant est depuis quelques années un lieux de représentation et de spectacle à son théâtre des verdure.

La commune possède un réseau associatif important dont certaines proposent des activités culturelles (peinture, danse...), elle est également équipée d'un espace culturel connu et reconnu pour sa programmation qualitative et diversifiée.

Sports et loisirs

En parallèle de l'activité culturelle Saint-Laurent-de-Neste a un bon niveau d'équipements sportifs

- gymnase
- terrains de tennis
- mur d'escalade
- terrain de foot
- terrain de pétanque
- la piscine biologique sur la commune de Nestier mais juste à la sortie du village de St Laurent de Neste vient compléter l'offre.

Une diversité d'associations est présente sur la commune et renforce la dynamique (danse, couture, handball, tennis, aide aux personnes âgées, pêche, école de musique, escalade, randonnées, yoga, peinture, astrologie...)

Certaines associations connaissent une forte fréquentation :

- le club tennis (presque 100 licenciés)
- le kempo (art martial environ 100 licenciés)
- la boxe française (environ 50 licenciés)
- le handball (400 licenciés)
- le football (environ 300 licenciés)

Ce sont des associations très actives qui organisent aussi des temps forts dans l'année (tournoi par exemple).

Événements

La commune de Saint Laurent de Neste a depuis des décennies 2 fêtes locales une au centre bourg et une au Boila. Cette pratique est restée inscrite dans les habitudes des villageois.

- **La mobilité :**

La commune de Saint-Laurent-de-Neste ne bénéficie pas de service transport en commun ni au niveau local, ni par d'autres réseaux (département, région, SNCF...).

Concernant les mobilité douces, il n'existe pas de maillage par des sentiers piétons et cyclistes entre les villages ou à l'intérieur du village. La voiture reste donc le moyen privilégié des usagers pour se déplacer sur ce territoire.

Compte tenu que le village de Saint-Laurent-de-Neste est un village de piémont toutes les conditions ne sont pas toujours réunies pour développer des itinéraires dédiés et sécurisés.

Une société de taxi est installée sur la commune.

Transport à la demande

La Communauté de communes Neste Barousse propose depuis plusieurs années un service de transport à la demande pour les habitants ou les visiteurs du territoire.

Le service a pour objet le transport de personnes pour les jours de marchés plein vent et l'accès à un centre commercial lors du même déplacement :

- lundi : Montréjeau
- mercredi : Lannemezan
- jeudi : Saint-Gaudens
- vendredi : Loures-Barousse

L'orientation 13 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT piémont prévoit le développement de solutions alternatives à la voiture.

Cette préoccupation sera également intégrée dans les réflexions du PLUi et certainement du Plan de Paysage.

- **Environnement et transition énergétique :**

Consommation énergétique des bâtiments communaux

En partenariat avec la Communauté de Communes une étude, assurée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE), est en cours afin d'évaluer la faisabilité d'installer un réseau chaleur dans les communes ayant des infrastructures à fortes consommations, comme Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse.

Plan de rénovation de l'éclairage public

La commune a terminé la rénovation de l'éclairage public, il a été élaboré en intégrant les critères de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE). Elle se dirige maintenant vers un plan d'économie de consommation dans un objectif de diminution de son impact écologique.

Gestion des espaces verts communaux

La commune est très sensible à la question de l'environnement, elle entend donc adapter autant que possible ces pratiques en termes d'entretien et d'aménagement des espaces communaux.

Au-delà de la réglementation en vigueur pour l'utilisation des produits phytosanitaires, les conseillers municipaux réfléchissent à supprimer totalement ces produits des usages y compris dans les cimetières.

Les élus mènent également une réflexion sur l'aménagement des espaces verts, ils souhaitent s'orienter vers une gestion durable et adaptée en réorganisant les implantations de végétaux en veillant aux bonnes associations de plantes, aux choix des essences ou des variétés en fonction du territoire ou encore l'exposition des massifs...

Bornes électriques

La commune est équipée d'une borne de recharge de voitures électriques, celle-ci connaît un taux de fréquentation notable. Les chiffres sont représentatifs d'une consommation régulière et conséquente, quelques habitants sont équipés de véhicules électriques ce qui permet de confirmer que cette installation répond à une augmentation du nombre de véhicules électriques sur le village.

• **Identification des enjeux avec la méthode Atouts/Faiblesse – Opportunité/Menaces**

Économie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • positionnement géographique favorable (A64, Lannemezan, Tarbes, St Gaudens...) • loyers de la ZA peu onéreux • 500 emplois existants sur la commune • zone d'activités favorisant l'accueil d'entreprises • présence de friches industrielles • présence de commerces et services indispensables • agriculture existante et modérée • activité touristique en développement • coût de la vie très raisonnable • installation de la fibre • activité importante d'entreprises de services dans le domaine du numérique • retrait bancaire dans un commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • éloignement entre la ZA et le centre bourg • absence de café restaurant, de station essence en fonctionnement, de distributeur bancaire • pas de marché • manque de notoriété du territoire pour un tourisme plus conséquent • réseau mobile limité dans certains secteurs • pas d'industrie • la population active est plus faible qu'au niveau national (propre au département des Hautes-Pyrénées) • faiblesse sur la communication des services et moyens d'accompagnement au développement économique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • sollicitations récentes de commerces ambulants • présence de producteurs locaux dans les communes voisines • identification par le SCOT en pôle intermédiaire • développement du tourisme vert et familial • zone classée ZRR et AFR avec possibilités d'aides au développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> • la fermeture des petits commerces et de services à la population • entreprises de petites tailles plus fragiles aux changements et aux crises
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Incitation à l'implantation d'entreprises porteuses d'emplois ◦ Soutien aux entreprises ◦ Facilitation à la reprise des entreprises locales et des commerces ◦ Coordination du réseau d'entreprises 	

Démographie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une population en légère augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population vieillissante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • PLUi en cours au niveau de CC • Un engouement pour certains citadins à venir s'installer en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement de la population ne favorise pas la dynamique • Une tendance des nouveaux ménages à s'installer hors des centre bourg.
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutter contre la baisse démographique ◦ Anticipation du vieillissement de la population 	

Habitat	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Création de lotissements qui a pu fixer de nouveaux ménages • OPAH en cours portée par la Communauté de communes • 76 % de résidences principales 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti ancien du centre ne séduit pas les attentes des jeunes ménages. • Peu de terrains constructibles • Coût et difficultés de rénovation • Problématique de mise aux normes des assainissements privés • Le nombre de logements vacants est importants et difficile d'accès pour la commune surtout lorsqu'il s'agit de successions
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • OPAH en cours • Multiplicité des aides à la rénovation énergétique en cours • PLUi en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des espaces à urbaniser due aux règles d'urbanisme actuelles • Les travaux à prévoir peuvent dissuader les jeunes couples • Inadéquation entre la taille des ménages et celles des hébergements
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développement de l'habitat attractif et adapté ◦ Incitation à la rénovation du bâti ancien ◦ Lutter contre la vacance 	

Équipements, services et cadre de vie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Très bon niveau d'équipement en structures éducatives, culturelles, sportives et de loisirs • Service à la personne bien déployé sur la commune de la petite enfance aux personnes âgées • Environnement sain et calme 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un espace de jeux pour les enfants • Déplacements piétons peu favorisés • Abords des infrastructures peu sécurisés • Lieux de vie et de rencontres des villageois insuffisants
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Village bien entretenu • Tissu associatif actif • Installation et reprise de certains service ou commerces • Dispositif national France Services • Cadre paysager et environnemental préservé. • Aménagements PMR 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des bénévoles • Le désengagement des services de l'État • Les modes de vies actuels qui parfois peuvent éloigner la population de l'intérêt de la vie du village.
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maintien de l'offre culturelle ◦ Soutien au tissus associatif ◦ Valorisation de l'identité collective de la commune ◦ Aménagement des espaces publics et accès PMR ◦ Création d'espaces pour les enfants 	

Mobilité et déplacements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'installation de la borne électrique • Le transport à la demande de la communauté de communes • Société de taxi présente sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de desserte départementale, régionale ou SNCF • Usage de la voiture quasiment inévitable pour les actifs • Pas de zone de covoiturage • Des déplacements diffus et méconnus • Déplacements des piétons ou cyclistes peu favorisés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le tiers lieux de la ZA pouvant permettre le télétravail • L'installation de la fibre en cours • La possibilité d'étudier les actions possible pour favoriser le covoiturage • L'aménagement de cheminements piétonniers entre les infrastructures scolaires et de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des déplacements qui les rend difficiles à regrouper • L'étendue du bourg et ses différents quartiers éloignés • La difficulté de faire des aménagements dédiés (piétons ou vélo) compte tenu des routes et rues actuelles
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Sensibilisation au covoiturage ◦ Limitation des déplacements en voiture ◦ Sécurisation des déplacements piétons entre les équipements éducatifs et sportifs 	

Environnement et transition énergétique	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du plan d'éclairage public • L'utilisation notable de la borne électrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements énergivores, peu écologiques et peu économiques • Manque de formation pour les employés communaux pour la gestion des espaces verts • Manque d'information et de sensibilisation à la population pour la gestion et l'entretien des espaces verts, jardins...
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'étude réseau chaleur avec le SDE • Le renouvellement de l'éclairage du gymnase • Étude de remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation des équipements liés au réseau chaleur • Le coût d'investissement d'un réseau chaleur
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion des équipements communaux de façon écologique ◦ Préservation des espaces naturels ◦ Sensibilisation de la population ◦ Amélioration de la gestion des espaces verts 	

- **Synthèse des enjeux**

Au regard des éléments recensés avec la méthode atouts/faiblesses-opportunités/menaces, divers enjeux émergent dans chacune des catégories, la commune va se concentrer sur les enjeux suivants :

- Renforcement de l'activité et du rôle économique de la commune
- Lutter contre la baisse démographique
- Conservation et renforcement des services à la population
- Maintien de l'offre culturelle et soutien au tissu associatif
- Amélioration du cadre de vie
- Développement d'une gestion écologique et durable de la commune
- Coordination et coopération avec les acteurs publics (communauté de communes...)
- Utilisation des ressources locales
- Recherche d'une identité communale fédératrice.

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La commune dispose d'un socle de commerces et de services satisfaisant, une tendance démographique à la hausse, des équipements éducatifs et de loisirs globalement en bon état, des services de santé présents et un tissu associatif actif.

Cependant, la commune de Saint Laurent de Neste a besoin de consolider sa situation, en structurant et stimulant son potentiel de développement.

La stratégie de la commune est d'articuler ses priorités autour des 5 axes présentés ci-après.

Axe 1 - Maintenir et développer l'activité économique véritable facteur d'attractivité de la commune.

Ce sont environ 500 emplois présents sur la commune de Saint-Laurent-de-Neste, issus essentiellement du secteur tertiaire, par ailleurs le BTP et l'agriculture sont aussi source d'emplois pour la commune.

Toutefois cette configuration reste fragile et il est essentiel d'accompagner les commerçants et les entrepreneurs pour dynamiser et renforcer cette dynamique sur la commune.

Il s'agira donc de maintenir les activités présentes, de trouver les moyens de les conforter et d'en attirer de nouvelles à travers les actions suivantes :

- Maintenir et diversifier les commerces et entreprises existants
- Structurer les actions avec la communauté de communes pour attirer de nouvelles entreprises
- Animer le réseau d'acteurs économiques de la commune.

Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique

Dans le but d'asseoir la hausse démographique ressentie ces dernières années les élus souhaitent valoriser leur commune et favoriser l'installation de nouveaux habitants et notamment de jeunes ménages.

Différentes actions peuvent être mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, la commune s'engage à :

- Développer une offre de logement adaptée
- Anticiper le vieillissement de la population

Axe 3 – Améliorer le cadre de vie et les équipements urbains

Conscients que la lutte contre la baisse démographique est liée au cadre de vie, dans la continuité des actions déjà menées sur Saint-Laurent-de-Neste, les élus souhaitent s'engager dans la sécurisation de certaines voies, créer des espaces de rencontres, améliorer les équipements existants et en créer de nouveaux.

Tout cela dans l'objectif de donner envie aux jeunes ménages de s'installer et de renforcer le sentiment d'appartenance et du bien vivre à Saint-Laurent-de-Neste.

Pour cela la commune engage différents projets d'aménagement urbains :

- Sécurisation de certaines voies et cheminements : sécurisation du carrefour de la place du Clouzet, aménagement de cheminements piétonniers entre les infrastructures scolaires et extrascolaire... visant à sécuriser et favoriser les déplacements piétonniers.
- Requalification de certains espaces publics : réalisation d'un espace enfants à proximité de la Maison du Savoir et embellissement de la zone avec un redimensionnement du parking, création de locaux pour les associations, pour consolider les activités connexes et favoriser les échanges intergénérationnels.

Axe 4 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.

L'ensemble des services et des équipements afférents présents sur la commune est convenable, néanmoins il suscite une certaine vigilance et une dynamique pour les conforter. Pour cela, il est nécessaire de :

- Maintenir les structures éducatives
- Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices
- Favoriser le maintien des services publics à la population
- Soutenir les services à la personne et à la santé
- Contribuer au développement activités culturelles
- Entretien et développer les équipements de sport et de loisirs

Axe 5 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique

La transition énergétique et la gestion durable et écologique de la commune est un objectif majeur pour les élus de la commune.

Sensibles à l'environnement et à la qualité de vie sur leur commune les élus s'attachent particulièrement à revoir leurs pratiques d'entretien des espaces verts par exemple, mais également à mener une réflexion en profondeur sur leur gestion globale des infrastructures communales. La commune entreprend donc la :

- Réalisation d'une transition progressive vers des installations de consommations énergétiques durables afin de réduire l'empreinte carbone
- Réflexion sur l'entretien et l'organisation des espaces publics
- Sensibilisation à la population pour que le virage écologique soit pris collectivement

Article 4 : Le projet de développement et de valorisation

Projet de développement et de valorisation de la commune de St Laurent de Neste		M.O.	Coût K€	2019	2020	2021	Moyen terme (2022- 2026)	Long terme (post 2026)
Axe 1 : Maintenir et développer l'activité économique véritable facteur d'attractivité de la commune								
Action 1.1 Maintenir et diversifier les commerces existants	1.1.1 - Soutien à la reprise ou à la réorientation des commerces : reprise de la station essence, accompagnement dans l'ajout d'activité pour le tabac presse...	Com	150			x	x	
	1.1.2 - Développer des services itinérants ou commerces itinérants.	Com	5	x	x	x	x	
	1.1.3 – Achat de bâtiments adaptables au commerce	Com + CCNB	200			x	x	
Action 1.2 Développer l'installation de nouvelles entreprises	1.2.1 - Structurer des actions de communications et de recherche d'entreprises avec la communauté de communes	Com + CCNB	5	x	x	x	x	x
	1.2.2 - Achat de terrains le long de la RD817	Com + CCNB	200			x	x	x
	1.2.3 – Achat de bâtiments adaptables à l'installation d'entreprises	Com + CCNB	400				x	x
Action 1.3 Animer le réseau des acteurs économiques	1.3.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques en renforçant les liens entre la zone d'activité Pic Pyrénées Innovation et les autres commerces	Com + CCNB	10			X	x	x
Action 1.4 Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux	1.4.1 Mise à disposition d'un espace de travail partagé à proximité de la Maison France Service.	Com + CCNB	100			X		
	1.4.2 Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de coworking entre la ZA et le centre bourg.	Com + CCNB	100			X		
Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique								
Action 2.1 Proposer un habitat adapté	2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes	CCNB	1			X	X	
	2.1.2 - Incitation à la sortie de vacance	Com	100				X	
	2.1.3 - Extension de quartiers, création de nouveaux logements.	CCNB (PLUI)	BE			X	X	
	2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires vendeurs ou bailleurs, aux attentes des jeunes ménages	Com + CCNB	1			X		
	2.1.5 – Création d'un nouveau quartier par le biais d'un OAP dans le cadre du PLUi	Com	250				X	
	2.1.6 – Achat de bâtiments vacants	Com	300				x	x
Action 2.2 Anticiper le vieillessement de la population	2.2.1 - Informer les habitants sur les solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile	Com + CCNB	1			X		
	2.2.2 - Soutenir les initiatives locales d'accueil et d'accompagnement intergénérationnels	Com	30			X		
	2.2.3 - Inciter les structures d'accueil à créer des animations intergénérationnelles (Maison du Savoir, centre de loisirs, association aidants-aidés...)	Com	10			X		

Axe 3 – Améliorer le cadre de vie et les équipements

Action 3.1 Sécurisation de certaines voies et cheminements	3.1.1 - Sécurisation des abords de la Maison du Savoir et du chemin du Clouzet	Com	15			x		
	3.1.2 - Aménagements de cheminements piétonniers entre les écoles, les équipements sportifs, les activités culturelles.	Com + Dept	400				x	x
Action 3.2 Requalification de certains espaces publics	3.2.1 - Aménagement de la place du Clouzet et d'une aire de jeux	Com	250			X		
	3.2.2 – Réaménagement des réseaux et de la voirie de différentes rues	Com	500			x	x	
Action 3.3 Entretien et créer les équipements de sports et de loisirs	3.3.1 - Réfection du sol des cours de tennis	Com	50				x	
	3.3.2 - Réalisation de travaux au gymnase	Com	150			X		
	3.3.3 - Réalisation de travaux au terrain de foot	Com	20			X		
	3.3.4 - Création de locaux pour les associations et notamment la musique	Com	100			x		
Action 3.4 Requalification ou création de parcours promenade	3.4.1 – Création d'un cheminement le long du Bioué	Com	50				X	
	3.4.2 – Réhabilitation d'un cheminement le long de la RD938	Com	10				X	
	3.4.3 - Réhabilitation des côtes du Boila	Com	10				X	
	3.4.4 – Réhabilitation du chemin de la Baquère	Com	10				X	
	3.4.5 – Réhabilitation du chemin du lotissement Médevielle	Com	10				x	

Axe 4 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.

Action 4.1 Accompagner les structures éducatives	4.1.1 – Mettre en relation les écoles avec les structures et les acteurs locaux	Assos	1.5			X		
	4.1.2 – Aménagements sécuritaire et fonctionnel des abords de l'école et du collège	Com	50				x	
Action 4.2 Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices	4.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations installées dans la zone d'activité et celles qui sont installées dans le centre bourg	CCNB OT	1.5			X		
	4.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.	Com	15			X	X	
Actions 4.3 Favoriser le maintien des services publics à la population	4.3.1 - Installation d'une Maison France Services	Com	100			X		
Action 4.4 Soutenir les services à la personne et à la santé	4.4.1 - Être vigilant au maintien des professionnels de la santé	Com	50				X	
	4.4.2 - Réfléchir avec la communauté de communes à proposer des services itinérants.	CCNB					X	
	4.4.3 - Aider la micro crèche dans son évolution.	Com + CCNB	15				x	
	4.4.5 - Communiquer auprès de la population sur les services existants	CCNB	1			X		
Action 4.5 Contribuer au développement activités culturelles	4.5.1 - Maintenir l'attractivité de la Maison du Savoir et développer son offre.	Com	30			X		
	4.5.2 - Créer un espace gaming à la Maison du Savoir	Assos	30			x		

Axe 5 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique

Action 5.1 Transition vers des installations de consommations énergétiques durables	5.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur	Com + SDE	100			x		
	5.1.2 – Changer le système de chauffage dans les bâtiments communaux.	Com	200			x	x	
	5.1.3 - Élaboration d'un plan économique pour l'éclairage public	Com + SDE	50				x	
	5.1.4 - Renouvellement des modes d'éclairage dans les bâtiments ou espace public avec un éclairage LED.	Com	20				x	
	5.1.5 - Réflexion sur l'organisation et l'entretien des espaces verts et autres espaces publics.	Com	150				x	
	5.1.6 – Favoriser l'installation d'autres bornes électriques	Com	5				x	

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions 2020-2021, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial Coteaux-Nestes.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial Coteaux-Nestes.

Ce programme est présenté dans l'article 4 et détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Axe 1	Fiche action 1.1
Maintenir et conforter les commerces et les activités économiques véritables facteurs d'attractivité de la commune.	Titre de l'action : Maintenir et diversifier les commerces existants
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Saint-Laurent-de-Neste accueille un nombre d'entreprises satisfaisant, implantées pour la plupart à la zone d'activité. Elles génèrent un nombre d'emplois notable pour la commune. Les commerces sont présents et variés mais il convient d'être vigilant car ils restent peu nombreux. Après quelques inquiétudes en 2019 vis à vis du risque de fermeture de l'épicerie générale et du garage avec la station essence, l'épicerie est maintenant reprise et restaurée par un couple de jeunes qui propose de nouveaux services comme un snack et la vente de produits locaux. Le garage a été repris et les discussions sont en cours pour la réhabilitation de la station essence.</p> <p>Quelques commerces ambulants viennent compléter l'offre, ce qui est apprécié par les habitants et les autres commerçants.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la dynamique actuelle • Accompagner les cédants/repreneurs • Permettre aux commerces de vivre de leurs activités • Permettre aux usagers de consommer sur place (maintenir l'offre et répondre à la demande) 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 1.1.1 - Soutien à la reprise ou à la réorientation des commerces : reprise de la station essence, accompagnement dans l'ajout d'activité pour le tabac presse...</p> <p><u>Descriptif</u> : Le garage est repris mais pas la station essence qui n'est pas aux normes. La commune pourrait porter l'investissement de la remise aux normes et le garagiste pourrait éventuellement devenir gestionnaire. En parallèle, la commune procédera à la recherche d'un distributeur de carburant intéressé par une nouvelle implantation ou une reprise de l'existant</p> <p>Le tabac presse projette de diversifier et compléter son offre avec une activité de bar et de petite restauration ; la commune souhaite accompagner cette entreprise familiale pour faire cette extension d'activité ; la création d'une terrasse est envisagée mais pas compatible avec le local poubelle attenant ; la commune devra programmer son déplacement.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Saint-Laurent-de-Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 150 000€ (station service) ; 15 000€ (local poubelle)</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Distributeur de carburant, architecte...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Région, Département, EPCI,...</p>	
<p>Action 1.1.2 - Développer des services itinérants ou commerces itinérants.</p> <p><u>Descriptif</u> : Depuis quelques temps un boucher vient deux fois par semaine ce qui est apprécié des habitants et des autres commerçants, cela induit un effet de rendez-vous qui donne de la vie à la rue des commerces.</p> <p>D'autres métiers seraient bien venus comme un poissonnier par exemple. A cet effet la commune créera et mettra à disposition un espace réservé à cette activité itinérante géré par une convention</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Saint-Laurent-de-Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 5 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : les autres commerçants, entreprise locale, services communaux...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Région (aménagement espace public), Département, EPCI,...</p>	

Action 1.1.3 - Achat de bâtiments adaptables au commerce

Descriptif : Afin de faciliter l'implantation de nouveaux commerces, la commune envisage l'achat et l'aménagement de locaux susceptibles de répondre rapidement à d'éventuelles demandes d'installation.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Laurent-de-Neste

Coût estimatif : 200 000€

Calendrier :12/2021

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Les commerçants intéressés, entreprises locales...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Banques, Etat, Département, EPCI...

Axe 1	Fiche action 1.2
Maintenir et conforter les commerces et les activités économiques véritables facteurs d'attractivité de la commune.	Titre de l'action : Développer l'installation de nouvelles entreprises
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Saint-Laurent-de-Neste compte quelques entreprises de BTP et quelques agriculteurs. La zone d'activités, ouvrage de la communauté de communes, présente sur la commune héberge environ une quinzaine d'entreprises et quelques structures de services</p> <p>Le responsable de la zone participe à un réseau d'entreprises pour maintenir et augmenter le nombre d'entreprises sur la zone d'activité.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Attirer de nouvelles entreprises • Favoriser l'interaction voire la complémentarité • Dynamiser le potentiel pour créer de l'emploi. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 1.2.1 - Structurer des actions de communications et de recherche d'entreprises avec la communauté de communes</p> <p><u>Descriptif</u> : Mise en place d'un partenariat entre la commune et la CCNB pour promouvoir les lieux d'implantation d'entreprises et favoriser la réactivité face aux éventuelles demandes d'installation ; utiliser les futurs sites internet de la CCNB et de la commune pour communiquer sur l'existence des entreprises</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB et la Commune de St Laurent de Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 5000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises intéressées, services commune et CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 1.2.2 – Achat de terrains le long de la RD 817</p> <p><u>Descriptif</u> : Procéder préventivement à l'achat de terrain permettant de répondre rapidement aux éventuelles demandes d'installation d'entreprises. S'assurer de la concordance avec le PLUI et le SCOT</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune de St Laurent de Neste et CCNB à définir</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 200 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2024</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises intéressées, services de l'Etat...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3
Maintenir et conforter les commerces et les activités économiques véritables facteurs d'attractivité de la commune.	Titre de l'action : Animer le réseau des acteurs économiques
Présentation de l'action	
Contexte	
La zone d'activité gérée par la CCNB est distante de quelques Km du centre bourg ce qui ne favorise pas les échanges entre eux ; les différentes entreprises présentes sur le site restent méconnues et certainement sous utilisées ; le turn over des entreprises ne facilite pas non plus la connaissance de leur existence.	
• Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher ses zones par la communication • Mise en place d'un réseau d'entreprises • Améliorer la connaissance des acteurs 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 1.3.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques en renforçant les liens entre la zone d'activité Pic Pyrénées Innovation et les autres commerces</p> <p><u>Descriptif</u> : Mettre en place des rencontres d'entreprises/entrepreneurs sur la zone PPI pour favoriser la communication et les temps d'échanges, association de commerçants... ; utiliser les futurs sites internet de la CCNB et de la commune pour communiquer sur l'existence des entreprises</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB + Commune de St Laurent de Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises intéressées, services communaux et CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI,...</p>	

Axe 1	Fiche action 1.4
Maintenir et conforter les commerces et les activités économiques véritables facteurs d'attractivité de la commune.	Titre de l'action : Favoriser les activités professionnelles dans les tiers lieux
Présentation de l'action	
Contexte	
Le déplacement des collaborateurs d'entreprises, les commerciaux itinérants ont besoin d'accéder à des lieux permettant de poursuivre leur activité en déplacement.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces partagés de travail permettant le raccordement à internet • Mettre à disposition des locaux • Eviter les déplacements • • Fixer les personnels 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 1.4.1 Mise à disposition d'un espace de travail partagé à proximité de la Maison France Service.</p> <p><u>Descriptif</u> : La commune projette d'associer à l'espace France Service un espace de travail mis à disposition de salariés ayant leur lieu de travail éloigné de leur domicile. Cette opération permettrait de maintenir des personnes dans le centre bourg et renforcer la fréquentation des commerces locaux (pause déjeuner par exemple).</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune + CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Association de la Maison du Savoir, Commune, CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 1.4.2 Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de coworking entre la ZA et le centre bourg.</p> <p><u>Descriptif</u> : En complément de l'action 1.4.1, la commune et la communauté de communes souhaitent valoriser les activités et les espaces existants et permettre des échanges et une co-création d'une entité en fonction des besoins et des attentes localement identifiés</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB et Commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Association de la Maison du Savoir, Commune, CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI,...</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Conforter et pérenniser la hausse démographique	Titre de l'action : Proposer un habitat adapté
Présentation de l'action	
Contexte	
La démographie de la commune de St Laurent de Neste reste stable mais fragile ; les écoles et collèges ont besoin de conforter leurs effectifs pour ne pas être soumis à des risques de fermeture de classe ; l'habitat doit être adapté pour permettre aux jeunes couples de s'installer et aux anciens d'être en mesure de rester dans leur environnement le plus longtemps possible. Les vacances sont trop nombreuses et les zones constructibles trop limitées ce qui freine l'installation des actifs dans le village.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et adapter le parc d'hébergements • Baisser le pourcentage de logements vacants • Attirer de nouveaux habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes</p> <p><u>Descriptif</u> : La CC Neste Barousse et la CCPL portent une OPAH (par convention), cette action démarre bien, la commune accueille une permanence une fois toutes les 3 semaines. Elle compte soutenir cette action en communiquant plus activement, sur son site internet en cours de réalisation, en diffusant l'information auprès des propriétaires (distribution du flyer dans toutes les boîtes aux lettres).</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises intéressées, CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 2.1.3 - Extension de quartiers, création de nouveaux logements.</p> <p><u>Descriptif</u> : les jeunes ménages sont demandeurs de nouveaux logements ; cela nécessite la création d'espaces constructibles qui seront prévus dans le PLUi et étudié par le biais d'OAP. Les dents creuses pourraient répondre en partie à la demande.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : bureau d'étude</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Commune, CCNB, Bureau d'étude PLUi et Plan de Paysage...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région (Aménagement d'espace public), Département, EPCI...</p>	
<p>Action 2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires aux attentes des jeunes ménages et accompagnement pour le réaménagement de l'habitat</p> <p><u>Descriptif</u> : Les modes de vie ont beaucoup changé et l'habitat ne correspond plus aux attentes d'aujourd'hui. De plus l'habitat ancien peut parfois freiner les primo-accédants par rapport aux travaux à faire. Il est donc parfois difficile pour les propriétaires de louer ou de vendre un bien ancien sans rénovation.</p> <p>En rapport avec les objectifs du PLUi, le nombre de logements vacants sur la commune... l'idée serait de proposer une journée dédiées à la rénovation de l'habitat avec le CAUE, l'ADIL, l'opérateur OPAH, avec des supports type exposition et pourquoi pas une sortie sur le terrain et des simulations de plan et de coût pour un cas préparé en amont.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB + commune</p>	

Coût estimatif : 1000€

Calendrier : 06/2021

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB, commune, CAUE, ADIL, OPAH...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Etat, Département, EPCI...

Axe 2	Fiche action 2.2
Conforter et pérenniser la hausse démographique	Titre de l'action : Anticiper le vieillissement de la population
Présentation de l'action	
Contexte	
Le vieillissement de la population est général et St Laurent de Neste n'y réchappe pas ; les besoins d'hébergements adaptés seront indispensables à court terme.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les aides existantes pour le maintien à domicile • Créer du lien intergénérationnel 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 2.2.1 - Informer les habitants sur les solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile</p> <p><u>Descriptif</u> : Mise en place sur les sites internet de la commune et de la CCNB d'une information générale concernant les moyens de favoriser le maintien à domicile ; présence de l'OPAH, des aidants aidés, de l'ADMR...</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB, Commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, commune, OT</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, commune</p>	
<p>Action 2.2.2 - Soutenir les initiatives locales d'accueil intergénérationnels</p> <p><u>Descriptif</u> : Mise à disposition partagée d'un local de réunion à rénover pour l'association des aidants aidés</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : association, services techniques communaux</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 2.2.3 - Inciter les structures d'accueil à créer des animations intergénérationnelles (Maison du Savoir, centre de loisirs, association aidants-aidés...)</p> <p><u>Descriptif</u> : Mise en place d'un partenariat avec la Maison du Savoir pour identifier annuellement 2 spectacles adaptés afin de générer des rencontres intergénérationnelles.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB (CTG), MDS, commune, centre de loisir, EPHAD...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Sécurisation de certaines voies et cheminements
Présentation de l'action	
Contexte	
La population à besoin de circuler librement et en toute sécurité dans les rues du village ; elle doit pouvoir relier la plupart des points attractifs, les commerces, les espaces sportifs, culturels et autres par l'utilisation de voies adaptées aux moyens de circulation et de préférence par des chemins piétonniers ou des pistes cyclables.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des liens piétonniers et cyclables sécurisés vers les lieux utilisés • Sécuriser les accès existants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 3.1.1 - Sécurisation des abords de la Maison du Savoir avec la démolition d'une ruine (risque effondrement et gêne à la visibilité des automobilistes au croisement) puis aménagement de la place et installation d'un espace pour les enfants</p> <p><u>Descriptif</u> : Cette maison est en ruine et présente des risques d'effondrement causant un problème de visibilité au croisement. L'objectif est de démolir cette bâtisse pour la sécurisation du lieu et pour apporter de la visibilité supplémentaire pour la maison du savoir.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 15 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2020</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CAUE, commune...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Entretien et créer les équipements de sports et de loisirs
Présentation de l'action	
Contexte	
La population a besoin de pouvoir se retrouver autour d'équipements de loisirs, d'espaces pour les enfants, de lieux culturels ou sportifs.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation d'associations culturelles ou sportives • Maintenir les équipements existants et en créer des nouveaux 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action - 3.3.3 - Réalisation de travaux au terrain de foot</p> <p><u>Descriptif</u> : Les rambardes du tour du terrain de foot sont vieillissantes elles seront changées ; la clôture côté école est dégradée et sera remplacée</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 20 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : entreprises...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action - 3.3.4 - Création de locaux pour les associations et notamment la musique</p> <p><u>Descriptif</u> : La commune est dotée d'une école de musique bien fréquentée et reconnue localement. Elle était logée dans le bâtiment devenu dangereux aux abords de la maison du savoir. Il convient de rénover un lieu d'accueil avec son chauffage pour cette école de musique mais aussi pour d'autres associations communales.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SDE65, entreprises, bureau d'étude...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.1
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Accompagner les structures éducatives
Présentation de l'action	
Contexte	
Il est important de garder un lien entre les structures éducatives et les atouts du village tels que la vie associative et culturelle ; les nombreuses associations peuvent permettre d'accompagner et de dynamiser l'éducation culturelle et la pratique du sport	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre les acteurs 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.1.1 - Mettre en relation les écoles avec les structures et les acteurs locaux</p> <p><u>Descriptif</u> : Les associations organisent une rencontre annuelle pour faire découvrir à la population les activités de chacune ; la prochaine organisation pourra prendre en compte la participation des établissements scolaires afin de leur faire découvrir toutes leurs diversités.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Associations</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1500€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : commune, les écoles et le collège, CTG, PEDT...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.2
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices
Présentation de l'action	
Contexte	
Les nombreuses associations présentes sur le village permettent de dynamiser l'activité et de conserver du lien social ; elles doivent être accompagnées pour assurer leur pérennité et leur développement	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les associations au sein de la population • Participer au suivi de l'activité des associations 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations installées dans la zone d'activité et celles qui sont installées dans le centre bourg</p> <p><u>Descriptif</u> : Les associations sont nombreuses sur la commune ainsi que sur les communes voisines. Cependant on connaît également une baisse du nombre de bénévoles, soit parce qu'ils sont vieillissant soit parce que les gens s'essouffent au bout de quelques années. La commune a à cœur de maintenir ce tissu indispensable à la vie communale puisqu'il y participe positivement dans différents domaines. La rencontre entre les associations peut être l'occasion de renforcer le lien, se soutenir ou encore créer de nouvelles coopérations ou de nouveaux projets.</p> <p>L'action peut commencer par accueillir la journée des associations organisées par l'office de tourisme intercommunautaire.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : OT</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1500€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : commune, CCNB, associations...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : EPCI</p>	
<p>Action 4.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.</p> <p><u>Descriptif</u> : les fêtes de village perdent en notoriété et en fréquentation cependant on ressent une perte de l'attachement et le sentiment d'appartenance du lieu où on vit. L'objectif ici est de proposer aux habitants un événement qui leur permettrait de se connaître mieux et pourquoi pas tenter de recréer une ambiance villageoise fédératrice.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 15 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 09/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, OT, assos, Maison du Savoir...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.3
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Favoriser le maintien des services publics à la population
Présentation de l'action	
Contexte	
La population a besoin d'être accompagnée pour répondre aux sollicitations de l'administration via internet ; les personnes vieillissantes ne sont pas forcément équipées et aptes à utiliser l'informatique et sollicitent régulièrement les services communaux ; il est nécessaire de pouvoir répondre aux nombreuses interrogations dans divers secteurs par une organisation adaptée et centralisée.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service adapté aux demandes nombreuses et aux besoins de la population 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.3.1 - Installation d'un Espace France Services</p> <p><u>Descriptif</u> : Consciente que les services se sont pour certains éloignés de la population et que les besoins de celle-ci ont évolué, la commune souhaite installer un Espace France Service au rez-de-chaussée de la Mairie.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, services de l'Etat</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.4
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Soutenir les services à la personne et à la santé
Présentation de l'action	
Contexte	
Saint-Laurent-de-Neste est bien doté en matière de services à la personne mais doit s'assurer de maintenir leur pérennité ; la présence de plusieurs médecins, kinésithérapeutes et cabinets paramédicaux est exceptionnelle dans cet espace rural ; l'ADMR et la pharmacie complètent ces services.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des professionnels de la santé • Faire connaître les services innovants de santé au-delà de la commune 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.4.2 - Réfléchir avec la communauté de communes à proposer des services itinérants.</p> <p><u>Descriptif</u> : Il s'agit ici de voir comment le camion TIM, équipé de matériel médical, peut-il être utilisé localement pour les médecins et leurs patients. Ce camion a fait l'objet d'une co-réalisation avec le CETIR justement situé à la zone PPI sur la commune. Il est question de « portage et de rattachement » à compléter</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> :</p> <p><u>Calendrier</u> :</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CETIR, professionnels de santé...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : instances de santé, Etat...</p>	
<p>Action 4.4.3 - Aider la micro crèche dans son évolution (CTG)</p> <p><u>Descriptif</u> : La micro-crèche associative connaît une fréquentation croissante et leurs locaux ne sont plus adaptés à la réglementation. La commune accompagne l'association dans la création de ses nouveaux locaux à proximité de l'existant en adaptant la voirie ; les nouveaux statuts de la crèche lui permettent d'envisager également une extension vers la zone PPI.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune + CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 15 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Crèche, CCNB zone PPI et CTG...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action – 4.4.4 - Communiquer auprès de la population sur les services existants</p> <p><u>Descriptif</u> : communiquer par le biais du site internet de la commune et de celui de la CCNB sur l'existence des services sociaux et de la santé tels que les crèches, assistantes maternelles, l'ADMR, Aidants aidés, cabinets médicaux et paramédicaux...</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune + CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 06/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB (CTG), entreprise spécialisée...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.5
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Contribuer au développement activités culturelles
Présentation de l'action	
Contexte	
La Maison du Savoir est un centre culturel qui permet de diffuser des films cinématographiques et de produire des spectacles vivants ; c'est un lieu exceptionnel dans l'espace rural et il est connu au-delà de la région. Le public vient parfois de très loin pour profiter de son programme de qualité et l'enseignement profite de sa programmation riche, variée et adaptée à l'enrichissement culturel des enfants	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les ressources de la MDS pour assurer sa représentativité et son attractivité • Adapter la programmation et l'activité en fonction du public cible 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.5.1 - Maintenir l'attractivité de la Maison du Savoir et développer son offre.</p> <p><u>Descriptif</u> : Procéder à l'embauche d'un personnel afin de prospecter les lieux d'enseignements (écoles, collèges, CLAE...), les lieux professionnels, le monde associatif... et développer la communication auprès de la population. Permettre à l'association de la MDS de développer son activité au sein de la MDS (formation, conférences, œnologie...)</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 07/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : MDS, le Parvis...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI,...</p>	
<p>Action 4.5.2 - Créer un espace gaming à la Maison du Savoir</p> <p><u>Descriptif</u> : Afin d'attirer une population de jeunes gamers, création d'un espace gaming dans les locaux de la MDS</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : association de la MDS</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 02/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : commune</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI,...</p>	

Axe 5	Fiche action 5.1
Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Titre de l'action : Transition vers des installations de consommations énergétiques durables
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de St Laurent de Neste possède des bâtiments imposants avec la Mairie, l'école, la Maison du Savoir et la Poste ; les consommations de chauffage y sont élevées d'une part à cause des systèmes anciens et énergivores en produits d'origine fossiles et d'autres parts à cause de l'isolation déficiente.</p> <p>De plus, l'éclairage est généralement basé sur des lampes de forte consommation qui impactent largement le budget de fonctionnement.</p> <p>Enfin, l'utilisation des pesticides dans les 2 cimetières n'est plus adaptée au besoin de protection de l'environnement.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie d'origine fossile • Adapter l'éclairage pour réduire les consommations • Supprimer l'utilisation du désherbant polluant 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 5.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur</p> <p><u>Descriptif</u> : L'école (commune), le gymnase (CCNB) et le collège sont chauffés respectivement par l'électricité, le fioul et le gaz ; les consommations sont importantes et polluantes ; la mise en place d'un réseau de chaleur pourrait permettre d'envisager la consommation d'une énergie renouvelable commune à tous les bâtiments ; la mutualisation du système permettrait de réduire les coûts d'entretien.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : SDE</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, SDE65, Département...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, Ademe...</p>	
<p>Action 5.1.2 – Changer le système de chauffage dans les bâtiments communaux.</p> <p><u>Descriptif</u> : Tous les bâtiments communaux sont chauffés par des systèmes vieillissants alimentés à base d'énergies d'origines fossiles et non renouvelables ; leur remplacement par des PAC est envisagé en commençant par la MDS et ses 3 chaudières à gaz</p> <p>De plus, l'isolation est souvent absente ou déficiente et nécessite d'être mise en place ou renouvelée</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 200 000€ (MDS) + 300 000€ (autres)</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2021 pour la MDS</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : bureau d'étude, SDE65, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, Ademe...</p>	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la communauté de communes Neste Barousse

Les actions qui vont être déclinées à l'échelle de la commune de Saint-Laurent-de-Neste dans le cadre du contrat Bourg-Centre s'articuleront avec les politiques et les instances de planification développées à l'échelle intercommunale (PLUi, Plan de Paysage, la CTG (convention avec la CAF).

Les volets aménagement de l'espace et action économique seront traités à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Plan de Paysage... les thématiques sociales et accompagnement de la population à travers la CTG (convention avec la CAF), ainsi que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan) qui intervient à la fois sur le volet social et l'habitat.

Le contrat Bourg Centre s'articulera également avec le programme petites villes de demain proposé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), pour lequel la Communauté de Communes Neste Barousse a présenté la candidature conjointe Saint-Laurent-de-Neste/Loures-Barousse

La Communauté de Communes Neste Barousse prévoit de travailler avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, communauté de communes avec laquelle nous formons le territoire du SCOT Piémont, pour s'engager dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ainsi que sur une action commune ou coordonnée pour la thématique de la mobilité.

- du territoire de projet PETR Pays des Neste

Le PETR du Pays des Nestes et le PETR du Pays des Coteaux portent le Contrat Territorial Occitanie Coteaux-Nestes qui met en avant son projet de territoire, en lien avec les stratégies européennes mise en œuvre localement (via le programme européen LEADER), nationale (via le Contrat de Ruralité) régionales et départementales.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie - Pyrénées-Méditerranée de la commune de La Barthe de Neste s'inscrit dans la stratégie du PETR au titre de la mesure 7 : « poursuivre le développement et la valorisation des bourgs-centre ».

Plus nettement, il s'agit de contribuer au travers de ce contrat, à la stratégie locale du CTO Coteaux-Nestes selon :

Actions Bourg-Centre		OS du CTO Coteaux-Nestes	Mesures du CTO Coteaux-Nestes
Axe 1 : Maintenir et développer l'activité économique véritable facteur d'attractivité de la commune			
Action 1.1 Maintenir et diversifier les commerces existants	1.1.1 - Soutien à la reprise ou à la réorientation des commerces : reprise de la station essence, accompagnement dans l'ajout d'activité pour le tabac	OS 3 : Soutenir un développement économique et touristiques du territoire	M6 : Accompagner le développement des activités économiques
	1.1.2 - Développer des services itinérants ou commerces itinérants.		
	1.1.3 – Achat de bâtiments adaptables au commerce		
Action 1.2 Développer l'installation de nouvelles entreprises	1.2.1 - Structurer des actions de communications et de recherche d'entreprises avec la communauté de communes		
	1.2.2 - Achat de terrains le long de la RD817		
	1.2.3 – Achat de bâtiments adaptables à l'installation d'entreprises		
Action 1.3 Animer le réseau des acteurs économiques	1.3.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques en renforçant les liens entre la zone d'activité Pic Pyrénées Innovation et les autres commerces		
Action 1.4 Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux	1.4.1 Mise à disposition d'un espace de travail partagé à proximité de la Maison France Service.		
	1.4.2 Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de coworking entre la ZA et le centre bourg.		
Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique			
Action 2.1 Proposer un habitat adapté	2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes	OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale
	2.1.2 - Incitation à la sortie de vacance		
	2.1.3 - Extension de quartiers, création de nouveaux logements.		
	2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires vendeurs ou bailleurs, aux attentes des jeunes ménages		
	2.1.5 - Création d'OAP dans le cadre du PLUi		
	2.1.6 – Achat de bâtiments vacants		
Action 2.2 Anticiper le vieillissement de la population	2.2.1 - Informer les habitants sur les solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile		
	2.2.2 - Soutenir les initiatives locales d'accueil et d'accompagnement intergénérationnels		
	2.2.3 - Inciter les structures d'accueil à créer des animations intergénérationnelles (Maison du Savoir, centre de loisirs, association aidants-aidés...)		
Axe 3 – Améliorer le cadre de vie et les équipements			
Action 3.1 Sécurisation de certaines voies et cheminements	3.1.1 - Sécurisation des abords de la Maison du Savoir et du chemin du Clouzet	OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer
	3.1.2 - Aménagements de cheminements piétonniers entre les écoles, les équipements sportifs, les activités culturelles.		

Action 3.2 Requalification de certains espaces publics	3.2.1 - Aménagement de la place du Clouzet et d'une aire de jeux	le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale
	3.2.2 – Réaménagement des réseaux et de la voirie de différentes rues	
Action 3.3 Entretien et créer les équipements de sports et de loisirs	3.3.1 - Réfection du sol des cours de tennis	
	3.3.2 - Réalisation de travaux au gymnase	
	3.3.3 - Réalisation de travaux au terrain de foot	
	3.3.4 - Création de locaux pour les associations et notamment la musique	
Action 3.4 Requalification ou création de parcours promenade	3.4.1 – Création d'un cheminement le long du Bioué	
	3.4.2 – Réhabilitation d'un cheminement le long de la RD938	
	3.4.3 - Réhabilitation des côtes du Boila	
	3.4.4 – Réhabilitation du chemin de la Baquère	
	3.4.5 – Réhabilitation du chemin du lotissement Médevielle	

Axe 4 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.

Action 4.1 Accompagner les structures éducatives	4.1.1 – Mettre en relation les écoles avec les structures et les acteurs locaux	OS4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M8 : Maintenir et développer l'offre de services de proximité
	4.1.2 – Aménagements sécuritaire et fonctionnel des abords de l'école et du collège		
Action 4.2 Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices	4.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations installées dans à la zone d'activité et celles qui sont installées dans le centre bourg		
	4.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.		
Actions 4.3 Favoriser le maintien des services publics à la population	4.3.1 - Installation d'une Maison France Services		
Action 4.4 Soutenir les services à la personne et à la santé	4.4.1 - Être vigilant au maintien des professionnels de la santé		
	4.4.2 - Réfléchir avec la communauté de communes à proposer des services itinérants.		
	4.4.3 - Aider la micro crèche dans son évolution.		
	4.4.5 - Communiquer auprès de la population sur les services existants		
Action 4.5 Contribuer au développement activités culturelles	4.5.1 - Maintenir l'attractivité de la Maison du Savoir et développer son offre.		
	4.5.2 - Créer un espace gaming à la Maison du Savoir		

Axe 5 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique

Action 5.1 Transition vers des installations de consommations énergétiques durables	5.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur	OS 1 : Accompagner la transition écologique et énergétique	M1 : Structurer et valoriser les filières d'énergies renouvelables
	5.1.2 – Changer le système de chauffage dans les bâtiments communaux.		
	5.1.3 - Élaboration d'un plan économique pour l'éclairage		
	5.1.4 - Renouvellement des modes d'éclairage dans les bâtiments ou espace public avec un éclairage LED.		
	5.1.5 - Réflexion sur l'organisation et l'entretien des espaces verts et autres espaces publics.		

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de XXX et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,...)
- transition écologique
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Saint-Laurent-de-Neste et la Communauté de Communes Neste Barousse, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial Coteaux-Neste pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial de Coteaux-Neste.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de Saint-Laurent de Neste, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales. Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Neste Barousse

La Communauté de Communes Neste Barousse accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de développement du bourg-centre de Saint-Laurent-de-Neste par la conduite d'opérations qui relèvent de ses compétences statutaires.

En outre, elle participera à affiner et conforter la stratégie de développement du bourg-centre et veillera à coordonner ou impulser les actions complémentaires ou associées pouvant valoriser la commune et la communauté de communes au travers d'autres projets ou études.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Pays des Nestes

Le PETR du Pays des Nestes porte et coordonne plusieurs outils contractuels permettant de mettre en œuvre son projet de territoire : l'Europe via le programme LEADER, l'Etat via le Contrat de Ruralité, le Conseil Régional via le Contrat Territorial Occitanie.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTO), le PETR du Pays des Nestes est le relais local du dispositif Contrat Bourg-Centre. En effet, le dispositif est présenté dans l'article 8 du contrat et clairement inscrit dans la stratégie de développement du territoire Coteaux-Nestes à travers la mesure 7 : « poursuivre le développement et la valorisation des bourgs-centre ».

A ce titre, le PETR :

- participera à l'élaboration du contrat en lien avec la stratégie de développement du CTO.
- permettra d'apporter une cohérence au document en lien avec le projet de territoire du Pays des Nestes et les autres outils financiers contractuels.
- inscrira les projets éligibles dans les programmes opérationnels du CTO.

Article 11 : Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

- Aide à la définition des enjeux du projet urbain, dégager les potentialités du bourg et de ses espaces pour améliorer son attractivité et son cadre de vie.
- Apporter des éléments d'évaluation qualitative, en s'appuyant sur les identités patrimoniales, architecturale et paysagère.
- Proposer une lecture élargie, en élaborant en partenariat avec la collectivité et les partenaires une analyse urbaine, architecturale et paysagère de l'ensemble des lieux.
- Traduire les enjeux par la production de documents, tel que plan de référence afin de maintenir la cohérence des projets engagés et à venir sur le long terme.
- Accompagner la collectivité en phase opérationnelle dans le cadre des actions et projets :
 - Soutien et accompagnement technique
 - Elaboration du cahier des charges
 - Choix de la maîtrise d'œuvre
 - Comité de pilotage

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Saint-Laurent-de-Neste
- la Communauté de Communes Neste Barousse
- le PETR Pays des Nestes

- la Région Occitanie
- le Département des Hautes-Pyrénées
- le CAUE 65

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint Laurent de Neste :

- les services de l'Etat
- les chambres consulaires, l'agence ADOCC...

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Saint Laurent de Neste

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR Pays des Nestes,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à

Le

Madame Carole DELGA

Présidente du Conseil Régional
Occitanie

Michel PELIEU

Président du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées

Gilbert CARRERE

Maire de Saint-Laurent-de-Neste

Yvan RUMEAU

Président de la Communauté de
Communes Neste Barousse

Mme Maryse BEYRIE

Présidente du PETR du Pays des
Nestes

Christiane AUTIEGON,

Présidente du CAUE 65

ANNEXES

Fiches Action post 2021 (Non contractuelles)

Axe 1	Fiche action 1.2
Maintenir et conforter les commerces et les activités économiques véritables facteurs d'attractivité de la commune.	Titre de l'action : Développer l'installation de nouvelles entreprises
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Saint-Laurent-de-Neste compte quelques entreprises de BTP et quelques agriculteurs. La zone d'activités, ouvrage de la communauté de communes, présente sur la commune héberge environ une quinzaine d'entreprises et quelques structures de services</p> <p>Le responsable de la zone participe à un réseau d'entreprises pour maintenir et augmenter le nombre d'entreprises sur la zone d'activité.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Attirer de nouvelles entreprises • Favoriser l'interaction voire la complémentarité • Dynamiser le potentiel pour créer de l'emploi. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 1.2.3 – Achat de bâtiments adaptables à l'installation d'entreprises</p> <p><u>Descriptif</u> : Procéder préventivement à l'achat de bâtiments permettant de répondre rapidement à l'éventuelle demande d'installation d'entreprises. S'assurer la concordance avec le PLUI et le SCOT</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune de St Laurent de Neste et CCNB à définir</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 400 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2024</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises intéressées, services communaux et CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région (Immobilier collectif), Département, EPCI...</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Conforter et pérenniser la hausse démographique	Titre de l'action : Proposer un habitat adapté
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La démographie de la commune de St Laurent de Neste reste stable mais fragile ; les écoles et collèges ont besoin de conforter leurs effectifs pour ne pas être soumis à des risques de fermeture de classe ; l'habitat doit être adapté pour permettre aux jeunes couples de s'installer et aux anciens d'être en mesure de rester dans leur environnement le plus longtemps possible. Les vacances sont trop nombreuses et les zones constructibles trop limitées ce qui freine l'installation des actifs dans le village.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et adapter le parc d'hébergements • Baisser le pourcentage de logements vacants • Attirer de nouveaux habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 2.1.2 - Incitation à la sortie de vacance</p> <p><u>Descriptif</u> : Mise en place annuellement d'une aide forfaitaire sectorisée par la commune pour inciter à la rénovation des vacances et des façades.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000€/5ans</p> <p><u>Calendrier</u> : 03/2026</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Commune...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Commune...</p>	
<p>Action 2.1.5 - Création d'un quartier</p> <p><u>Descriptif</u> : la commune projette de créer de l'habitat dans le quartier de Salles, de façon à conforter l'activité des commerces à proximité ; elle souhaite créer une liaison avec l'avenue principale. Ce projet sera étudié notamment dans le cadre d'une Opération d'Orientation Programmée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la réflexion sera engagée sur l'organisation de ce nouveau quartier (cheminements doux, liaisons sécurisées avec d'autres quartiers, installations d'équipements urbains...).</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune Saint-Laurent-de-Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 250 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2024</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Architecte, commune, SDE, DDT, opérateurs..</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 2.1.6 – Achat de bâtiments vacants</p> <p><u>Descriptif</u> : Certains logements vacants ne sont plus entretenus par leurs propriétaires identifiés et pourraient pourtant répondre à la demande régulière de location ; la commune envisage de se porter acquéreuse dans le but de les rénover pour créer des logements.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune Saint-Laurent-de-Neste</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 300 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2025</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Architecte, entreprises...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Sécurisation de certaines voies et cheminements
Présentation de l'action	
Contexte	
La population à besoin de circuler librement et en toute sécurité dans les rues du village ; elle doit pouvoir relier la plupart des points attractifs, les commerces, les espaces sportifs, culturels et autres par l'utilisation de voies adaptées aux moyens de circulation et de préférence par des chemins piétonniers ou des pistes cyclables.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des liens piétonniers et cyclables sécurisés vers les lieux utilisés • Sécuriser les accès existants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 3.1.2 - Aménagement de cheminements piétonniers entre les écoles, les équipements sportifs et les activités culturelles</p> <p><u>Descriptif</u> : L'équipe municipale souhaite faciliter et sécuriser les déplacements entre les différentes structures éducatives, sportives et culturelles. Il s'agira de créer des cheminements qui permettront au Bourg d'accéder facilement à la piscine naturelle, à l'école de relier la MDS et l'internat, et enfin de sécuriser la liaison de l'école vers le collège en occupant partiellement la voie publique.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune + Département</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 400 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2025</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, CAUE, Archi, bureau d'étude, éducation nationale...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Requalification de certains espaces publics
Présentation de l'action	
Contexte	
La population a besoin de pouvoir se retrouver autour d'équipements de loisirs, d'espaces pour les enfants, de lieux culturels ou sportifs.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou rénover des espaces publics, lieux de rencontre 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 3.2.1 - Aménagement de la place du Clouzet et d'une aire de jeux</p> <p><u>Descriptif</u> : Cet espace sera délimité par des murs bas maçonnés avec des trottoirs et des places de parkings, les sols seront revêtus, une aire de jeux pour les enfants sera créée, et une esplanade agrémentée de jets d'eau viendra compléter l'attractivité du lieu, à côté d'un nouveau terrain de pétanque.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 400 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Archi, entreprises, CAUE...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action 3.2.2 - Réaménagement des réseaux et de la voirie de différentes rues</p> <p><u>Descriptif</u> : de nombreuses rues du village nécessitent d'être réhabilitées au niveau des réseaux à enfouir, de la mise en sécurité du cheminement et de leur aspect. Entre autres, la rue des Artigues, la rue de l'ancienne poste, la rue du Cassagnaou et la rue des écoles ne sont plus en adéquation avec le reste du village</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 400 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2026</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Archi, entreprises, CAUE...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Entretien et créer les équipements de sports et de loisirs
Présentation de l'action	
Contexte	
La population a besoin de pouvoir se retrouver autour d'équipements de loisirs, d'espaces pour les enfants, de lieux culturels ou sportifs.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation d'associations culturelles ou sportives • Maintenir les équipements existants et en créer des nouveaux 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 3.3.1 - Réfection du sol des cours de tennis</p> <p><u>Descriptif</u> : La commune a un club de tennis très actif, les 3 terrains sont utilisés de façon dense. Afin de permettre aux licenciés de continuer la pratique du tennis dans de bonnes conditions et conserver le niveau d'attractivité de la commune pour ce sport la commune prévoit de refaire les sols des cours de tennis</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2025</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Club de tennis, entreprise spécialisée...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, Fédération...</p>	
<p>Action - 3.3.2 - Réalisation de travaux au gymnase</p> <p><u>Descriptif</u> : Le gymnase a une double vocation à la fois il répond aux besoins éducatifs pour les élèves de la maternelle au collège et aux activités de sports et de loisirs périscolaires, extrascolaires et extraprofessionnels.</p> <p>Ce bâtiment structurant et indispensable pour la commune demande un entretien régulier et une adaptation pour répondre au besoin de transition énergétique.</p> <p>Les travaux consisteront à changer les éclairages pour passer au système led moins énergivore donc moins coûteux, refaire l'étanchéité du toit, repenser et changer le système de chauffage (axe 5) et rénover un espace pour le périscolaire.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 150 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, commune, entreprises...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, CAF, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	

Axe 3	Fiche action 3.4
Améliorer le cadre de vie et les équipements	Titre de l'action : Requalification ou création de parcours promenade
Présentation de l'action	
Contexte	
Les parcours sportifs et de promenades sont devenus essentiels pour nos habitants de tout âges ; les cheminements doivent être bien identifiés, adaptés et sécurisés ; il est nécessaire d'en créer de nouveaux pour répondre à la demande.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouveaux parcours de promenade • Améliorer les parcours existants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 3.4.1 – Création d'un cheminement le long du Bioué</p> <p><u>Descriptif</u> : Le centre du village manque de cheminement ; le long du Bioué est tout indiqué pour créer un lieu agréable de promenade, frais durant l'été et commun aux pêcheurs.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : AAPPMA de Lannemezan....</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action - 3.4.2 - Réhabilitation d'un cheminement le long de la RD938</p> <p><u>Descriptif</u> : pour les besoins du réseau d'eau potable, un chemin a été créé il y a environ 8 ans pour enfouir les canalisations reliant le pompage du Hounta et le château d'eau de St Laurent ; ce cheminement devra être réhabilité afin de permettre la liaison avec le long du Bioué (action précédente) et le quartier de la gare.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Syndicat des eaux de l'Arize, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	
<p>Action - 3.4.3 - Réhabilitation des côtes du Boila</p> <p><u>Descriptif</u> : La création de virages sur la RD75 il y a déjà longtemps, a permis d'éviter un cheminement trop pentu et dangereux pour accéder au quartier du Boila ; les véhicules n'y ont plus accès mais les piétons n'hésiteraient pas à l'emprunter si son état le permettait ; la commune envisage de réhabiliter ces chemins de promenade</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Entreprises, ...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI,...</p>	

Action - 3.4.4 - Réhabilitation du chemin de la Baquère

Descriptif : Les bois de la Baquère appartenant à la commune sont traversés par des sentiers qui ont pratiquement disparus sous la végétation ; leur réhabilitation pourrait permettre de faire le lien avec le chemin le long de la RD 938

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif :10 000€

Calendrier : 12/2023

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : ONF, CDRP, CCNB...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...

Action - 3.4.5 - Réhabilitation du chemin du lotissement Médevielle

Descriptif : Les bois de la Baquère appartenant à la commune sont traversés par des sentiers qui ont pratiquement disparus sous la végétation ; leur réhabilitation pourrait permettre de faire le lien avec le chemin le long de la RD 938

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif :10 000€

Calendrier : 12/2023

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : ONF, CDRP, CCNB...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...

Axe 4	Fiche action 4.1
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Accompagner les structures éducatives
Présentation de l'action	
Contexte	
Il est important de garder un lien entre les structures éducatives et les atouts du village tels que la vie associative et culturelle ; les nombreuses associations peuvent permettre d'accompagner et de dynamiser l'éducation culturelle et la pratique du sport	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre les acteurs 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.1.2 – Aménagement sécuritaire et fonctionnel des abords de l'école et du collège</p> <p><u>Descriptif</u> : La sécurité et l'aménagement des accès et des parkings à proximité des écoles et du collège nécessitent d'être remaniés ; l'agrandissement du parking de l'école devra être agrandi et mieux défini ; l'école, le collège et le gymnase pourraient être réunis dans un même espace afin de créer plus de souplesse aux l'activités scolaires tout en les sécurisant.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : commune, les écoles et le collège...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI...</p>	

Axe 4	Fiche action 4.4
Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Titre de l'action : Soutenir les services à la personne et à la santé
Présentation de l'action	
Contexte	
Saint-Laurent-de-Neste est bien doté en matière de services à la personne mais doit s'assurer de maintenir leur pérennité ; la présence de plusieurs médecins, kinésithérapeutes et cabinets paramédicaux est exceptionnelle dans cet espace rural ; l'ADMR et la pharmacie complètent ces services.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des professionnels de la santé • Faire connaître les services innovants de santé au-delà de la commune 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 4.4.1 - Être vigilant au maintien des professionnels de la santé</p> <p><u>Descriptif</u> : Favoriser l'implantation de structures accueillant des personnes susceptibles de nécessiter des soins</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50.000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2025</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Professionnels de la santé, CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, EPCI...</p>	

Axe 5	Fiche action 5.1
Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Titre de l'action : Transition vers des installations de consommations énergétiques durables
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de St Laurent de Neste possède des bâtiments imposants avec la Mairie, l'école, la Maison du Savoir et la Poste ; les consommations de chauffage y sont élevées d'une part à cause des systèmes anciens et énergivores en produits d'origine fossiles et d'autres parts à cause de l'isolation déficiente.</p> <p>De plus, l'éclairage est généralement basé sur des lampes de forte consommation qui impactent largement le budget de fonctionnement.</p> <p>Enfin, l'utilisation des pesticides dans les 2 cimetières n'est plus adaptée au besoin de protection de l'environnement.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie d'origine fossile • Adapter l'éclairage pour réduire les consommations • Supprimer l'utilisation du désherbant polluant 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action .5.1.3 - Élaboration d'un plan économique pour l'éclairage public</p> <p><u>Descriptif</u> : L'ensemble de l'éclairage public est ancien et consomme beaucoup d'énergie ; le remplacement par des système d'éclairage à LED permettrait de diminuer l'empreinte carbone en diminuant la consommation d'énergie et son coût d'entretien ; ce système permettrait aussi de moduler/piloter l'éclairage en fonction du besoin.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : SDE65/commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SDE65...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, SDE65...</p>	
<p>Action 5.1.4 - Renouvellement des modes d'éclairage dans les bâtiments ou espace public avec un éclairage LED.</p> <p><u>Descriptif</u> : Tous les éclairages dans les bâtiments communaux sont anciens et consomment beaucoup d'énergie ; le remplacement par des système d'éclairage à LED permettrait de diminuer l'empreinte carbone en diminuant la consommation d'énergie et son coût d'entretien.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 20 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 12/2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : entreprises...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, Ademe...</p>	
<p>Action 5.1.5 - Réflexion sur l'organisation et l'entretien des espaces verts et autres espaces publics.</p> <p><u>Descriptif</u> : la commune utilise encore les désherbants pour contrôler l'évolution des mauvaises herbes dans les allées des 2 cimetières ; ce principe hautement polluant doit être éliminé en procédant au goudronnage de</p>	

toutes les allées des cimetières.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 150 000€

Calendrier : 12/2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Entreprises spécialisées...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Banques, Etat, Région, Département, EPCI, Ademe...

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Bourgs-centre Loures-Barousse, Mauléon-Barousse
Communauté de Communes Neste Barousse
PETR du Pays des Nestes
Contrat Cadre
2020-2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Michel PELIEU, son Président

La Commune Saint-Laurent-de-Neste, représentée par Jean-Michel PALAO, Maire

La Communauté de Communes Neste Barousse, représentée par Yoan Rumeau, son Président

Le PETR du Pays des Nestes, représenté par Maryse Beyrié, sa Présidente,

Le CAUE des Hautes-Pyrénées représenté par Christiane AUTIEGON, sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération N°XXX de la Commission Permanente du 12/02/2021, du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le contrat cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des communes de LOURES-BAROUSSE et MAULEON-BAROUSSE.

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° N°CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial Coteaux-Nestes pour la période 2018 – 2021

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du XXXX,

Vu la délibération de la Commune de Loures-Barousse en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Neste Barousse en date du XXXX

Vu la délibération du PETR du Pays des Nestes en date du 21 janvier 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,

- vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Commune de Loures-Barousse, la commune de Mauléon-Barousse, la Communauté de Communes Neste Barousse, le PETR du Pays des Nestes, le CAUE 65 en y associant notamment les services de l'État :

Il a également pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité des communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse, vis-à-vis de leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- développement économique et touristique;
- accueil de nouvelles familles et accompagnement au vieillissement de la population ;
- offre de services tant en diversité qu'en qualité ;
- structure des espaces de circulation, d'échange, d'accueil et d'accès ;
- associatif et activités culturelles, sportives et de loisirs.

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation des communes et du territoire Neste Barousse :

Les communes de Loures-Barousse et de Mauléon-Barousse, sont des communes de la vallée de la Barousse situées à l'est des Hautes-Pyrénées et limitrophes avec le département de la Haute-Garonne. Naturellement orientée vers le bassin de la Garonne, la vie de cette vallée s'est organisée en fonction de sa topographie et de son hydrographie principalement marquée par l'Ourse. Cette vallée de faible population a su toutefois tirer son épingle du jeu malgré son positionnement géographique (éloignement de la Préfecture, bassin de vie orienté vers la Haute-Garonne...) qui peut parfois complexifier certaines organisations. En effet, il est plus rapide pour un baroussais d'accéder au centre hospitalier de Saint-Gaudens que celui de Lannemezan. A l'inverse Loures-Barousse étant équipée en structures scolaires de la maternelle au collège elle accueille des enfants des communes de la Haute-Garonne les plus proches, pour lesquelles ces infrastructures du Comminges seraient plus éloignées. Le Comminges et la Barousse étant directement connectés diverses collaborations sont contractées (organisationnelles, scolaires, touristiques, gestion des déchets, distribution d'eau potable...) à l'échelle de ce bassin de vie elles existent déjà depuis plusieurs décennies pour certaines et ont montré toute leur pertinence. Cette connexion « naturelle » s'illustre à nouveau à travers la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.

La vie de la vallée, influencée par la présence de l'Ourse, s'est articulée principalement autour de l'axe Loures/Mauléon.

Mauléon-Barousse anciennement chef-lieu de canton, a connu une démographie importante à la moitié du XIX^{ème} : elle jouissait de la présence d'une population importante dans les villages de fonds de vallées à une époque où les familles étaient nombreuses dans les foyers et vivaient de l'agriculture pour laquelle il fallait de la main d'œuvre.

Com me pour beaucoup de communes de montagne, l'exode a petit à petit vidé une partie de cette population de fond de vallée. Les gens sont partis dans les villes mais certains se sont installés à Loures-Barousse ou dans ses environs : ces communes en nord de vallée ont l'avantage d'être proches des axes routiers et des pôles d'emplois.

Malgré la fermeture de l'école il y a une quinzaine d'années et de certains commerces, Mauléon-Barousse maintient commerces et services de première nécessité (boulangerie-alimentation, deux bars-restaurants dont l'un propose aussi de l'hostellerie et l'autre de la location de studio, une agence postale et une aire de camping-cars).

Par ailleurs, Mauléon-Barousse bénéficie du tourisme de la vallée et des secteurs environnants (Saint-Bertrand-de-Comminges, Luchon...), tourisme accéléré à la fin des années 2000 par l'ouverture du Port de Balès qui a favorisé l'entrée dans la vallée depuis Luchon.

On note un taux de résidences secondaires important, des hébergements touristiques assez développés dans les villages voisins et une petite partie de la population peu mobile. L'ensemble

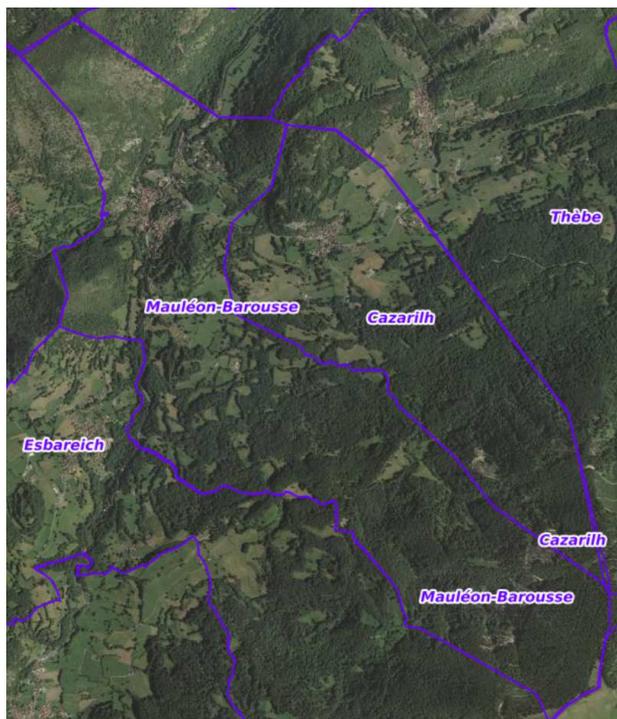


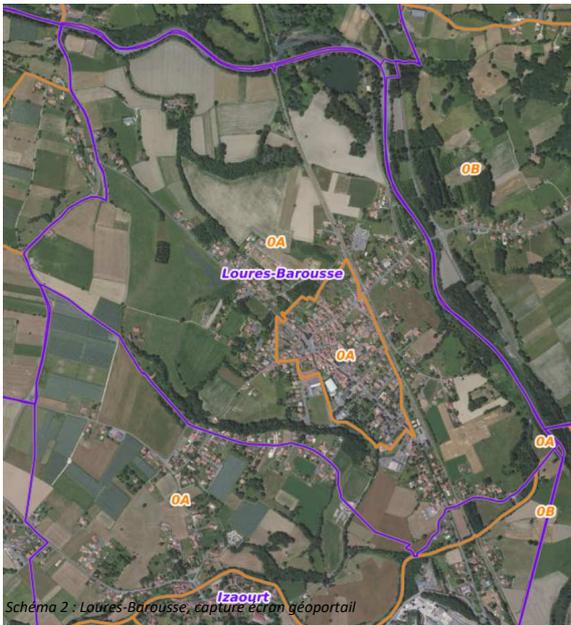
Schéma 1 : Mauléon-Barousse, capture écran géoportail

de ces usagers apprécient ce point de « ravitaillement », certes secondaire mais indispensable pour le maintien de la vie en haute vallée et pour la qualité de l'accueil touristique.

On observe une urbanisation très concentrée sur le bourg ancien liée à topographie de la commune

La commune de Loures-Barousse est située à 25 km au sud-est de la ville de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), à 7 km au sud de la ville de Montréjeau et à 15 km au sud ouest de la ville de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), toutes 3 sont reliées par la RD817 ou encore par l'A64, dont la sortie 17 est à 6 km de Loures-Barousse. À 25 km au sud se situe la ville de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) ville thermale réputée. La commune de Loures-Barousse est à proximité de l'axe qui mène au Val d'Aran en Espagne par la RN125.

Au nord de la vallée de la Barousse, la commune s'étend principalement le long de la RD825 et de l'axe ferroviaire Montréjeau-Luchon, tous deux parallèles, et de la RD122. Sur le plan topographique la commune de Loures-Barousse est majoritairement étendue sur un point bas plat proche de la Garonne avec un point haut entièrement urbanisé en bordure du plateau de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). Cf schéma 2



Malgré une urbanisation assez rassemblée on distingue une organisation de la commune autour de 6 zones :

- Le centre le plus ancien avec l'Église, la Mairie, la pharmacie, l'EHPAD, l'arrêt de bus
 - Le secteur plutôt dédié à l'éducation, aux loisirs et au sport (école, collège, gymnase, salle des fêtes...)
 - Au sud, un espace regroupant le supermarché, les pompes à essence, le point de recharge électrique, les services de lavages (voiture et linge) et l'ancienne gare.
 - A l'est au bord de la Garonne, une zone à vocation touristique et de loisirs (camping, lac, pêche, accrobranche...)
 - Un quartier résidentiel au sud ouest sur un point haut de la commune en bordure du plateau Izaourt/Saint-Bertrand-de-Comminges.
- À l'entrée nord du bourg, un quartier ancien renforcé par le lotissement du Bernissa en cours d'urbanisation.

Cependant le développement de la commune est fortement freiné par la présence immédiate de cours d'eau (Garonne et Ourse). En effet, le PPRI applicable ainsi que la faible surface du village imposent une optimisation du foncier et une réhabilitation de l'habitat ancien. Ces points seront retravaillés dans le cadre du PLUi.

La commune de Loures-Barousse a connu fin du XIX^{ème}/début XX^{ème} la période faste du thermalisme avec la station de Barbazan où se situait l'activité thermale. Les services et les équipements se concentraient essentiellement sur la commune de Loures-Barousse et surtout le transport puisque c'était la station Loures-Barbazan à Loures, qui était le point d'arrivée des

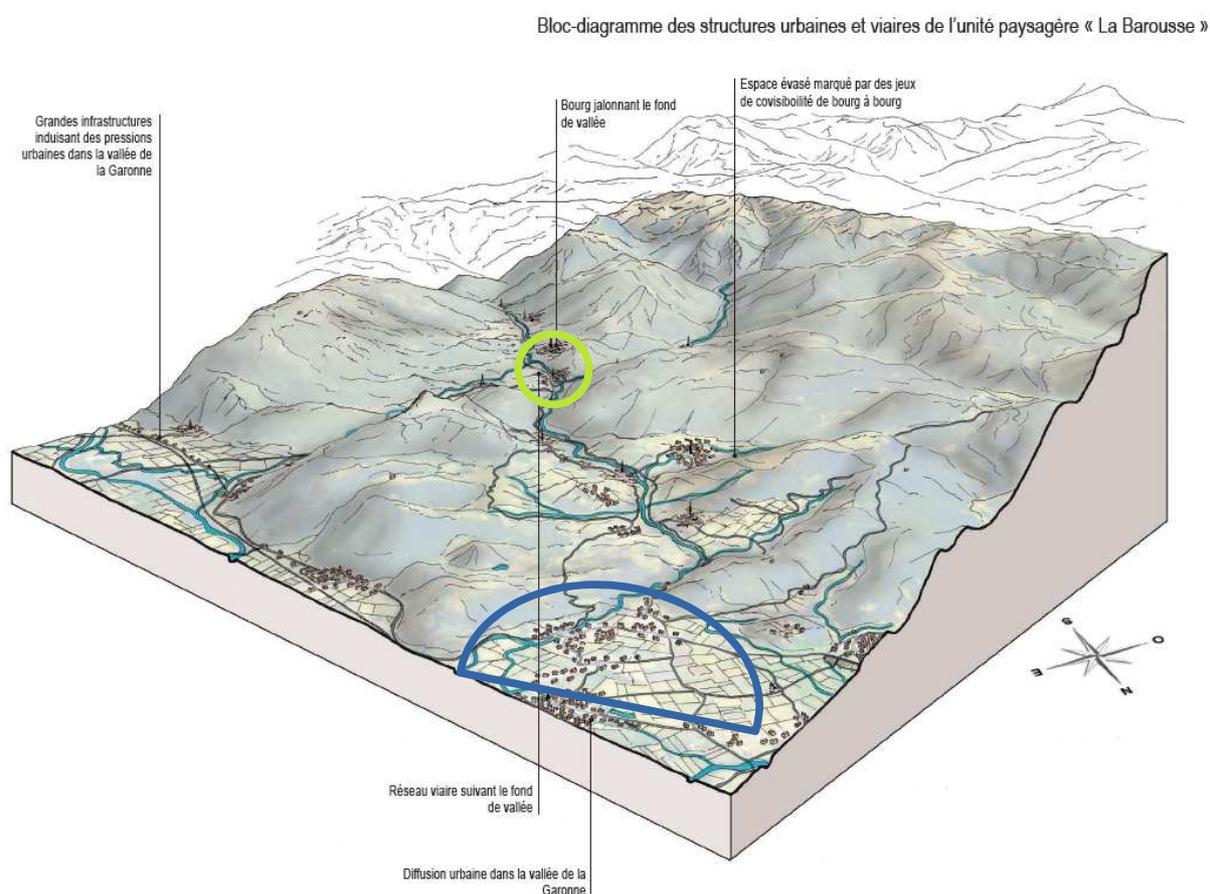
curistes de Barbazan par omnibus. Le déclin de l'activité thermale a rendu la fermeture des hôtels-restaurants, des pensions ou des meublés loués aux curistes inévitable.

Loures-Barousse a cependant conservé un rôle majeur en tant que bourg marchand tant pour la vallée de la Barousse que pour les communes périphériques de Haute-Garonne ou des Hautes-Pyrénées (« ville centre » des bassins de vie ruraux selon l'INSEE (2014)).

La commune a un bon niveau d'équipement avec des structures d'enseignement (de la maternelle au collège) et les infrastructures associées (gymnase*, terrain de foot, pôle jeunesse*), on compte aussi divers services tels que bureau de Poste, Gendarmerie, Trésor Public, gare... dans le domaine de la santé un EHPAD, une Maison Pluridisciplinaire de Santé*, SSIAD, ADMR... et sur le plan du tourisme et des loisirs : un lac, un espace accrobranche, un camping, un skate parc... et de nombreuses associations actives.

* Ouvrages de la CC Neste Barousse

Schéma 3 : bloc diagramme vallée de la Barousse, atlas des paysages CAUE 65

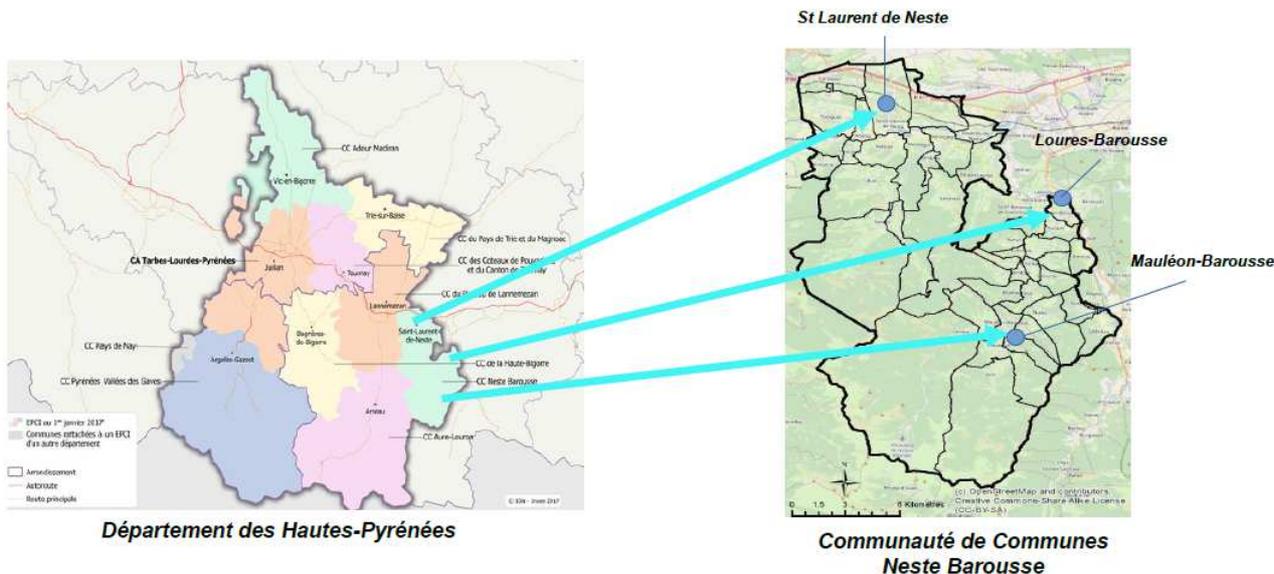


Aujourd'hui les communes de Loures-Barousse et de Mauléon-Barousse sont membres de la Communauté de Communes Neste Barousse. On note la configuration de son périmètre constitué de deux bassins distincts l'un plutôt orienté vers le Plateau de Lannemezan, l'autre plutôt vers le Comminges, par ailleurs, cette réalité territoriale peut et doit nous permettre à la fois de combiner et d'articuler les services et les richesses communs, et à la fois s'autoriser à renforcer les coopérations avec les territoires limitrophes quand cela est plus juste et dans une logique de réponse à la réalité du territoire.

Les deux communes et la communauté de communes sont parties prenantes à la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées. Les 3 collectivités sont membres de l'association porteuse du projet de créations.

Ce projet de PNR est une réelle opportunité de valorisation et de développement du territoire en cohérence avec le bassin de vie. Les élus sont donc mobilisés pour cette création.

Communauté de communes Neste Barousse par rapport au département des Hautes-Pyrénées



Diagnostic et identification des enjeux

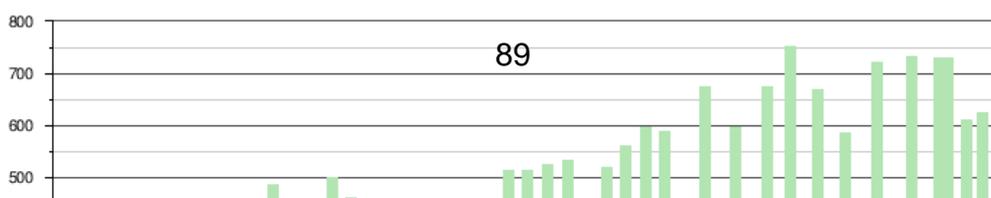
• Démographie :

La communauté de communes Neste Barousse comptait 7223 habitants en 2014 et 7417 en 2017 avec une densité de 24 hab/km².

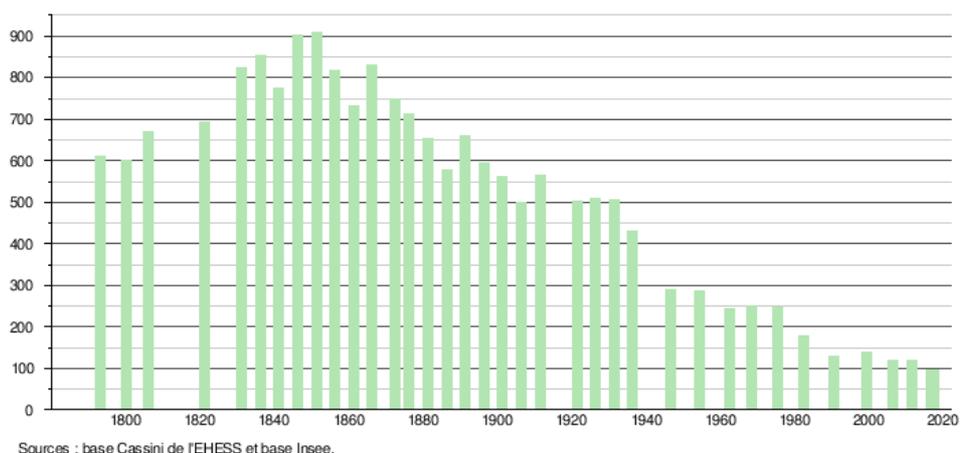
La commune de Loures-Barousse compte 652 habitants en 2012 et 626 en 2017, et une densité de 290 hab/km². *Source INSEE*

La commune de Mauléon-Barousse compte 95 habitants en 2017 contre 250 en 1968, on observe une baisse assez franche entre 1975 et 1982 et une seconde en 2017, *Source INSEE. Cependant la commune observe une hausse de la pop depuis le dernier recensement.*

Histogramme de l'évolution démographique Loures-Barousse



Histogramme de l'évolution démographique Mauléon-Barousse



Quand Mauléon-Barousse oscille entre 600 et 900 habitants au XIX^{ème} siècle pour connaître ensuite une diminution du nombre d'habitants quasiment constante, Loures-Barousse compte entre 350 et 500 habitants sur la même période et connaît une augmentation de sa population à partir du début du XX^{ème} siècle.

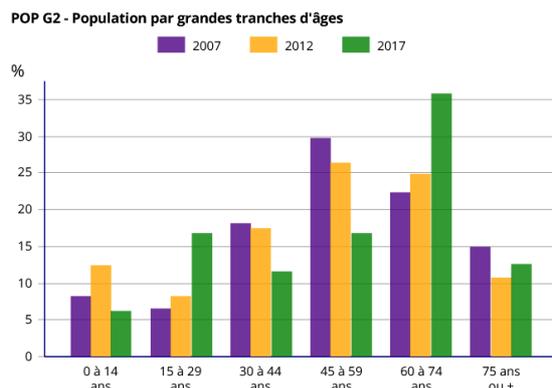
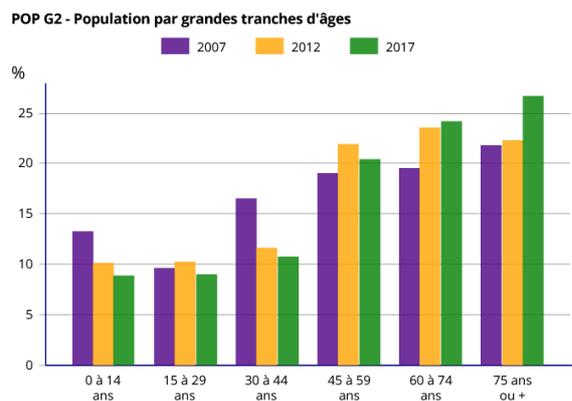
On constate donc une tendance presque inversée de la population entre Mauléon-Barousse et Loures-Barousse. Le positionnement géographique des 2 communes leur a donné une évolution bien différente, certainement liée à l'évolution des métiers et de la proximité pour Loures-Barousse du bassin d'emploi alors que Mauléon-Barousse un peu plus éloignée devenait à l'époque moins accessible, du fait aussi des véhicules moins nombreux et moins performants qu'aujourd'hui.

Ces constats méritent certainement d'être approfondis mais sont un début de réflexion sur ces évolutions.

Evolution de la population par tranches d'âges

Loures-Barousse

Mauléon-Barousse



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

• L'activité économique :

La vallée de la Barousse maintient une activité économique satisfaisante. L'activité agricole est encore omniprésente même si la structure des exploitations agricoles a changé au fil du temps, l'artisanat est également bien présent sur la vallée, l'exploitation de carrières est toujours en œuvre, cependant c'est le tertiaire (administrations, services aux personnes, enseignements...) qui génère le plus d'emplois.

La commune de Loures-Barousse, montre une activité économique intéressante, en effet malgré sa taille modeste, elle offre environ 150 emplois principalement dans les commerces, les services à la personne et les services publics.

Un réseau est maintenu composé de commerces, d'artisans et de services. S'il est satisfaisant pour la population, une inquiétude demeure quant aux conséquences des fermetures imposées par les confinements et leurs répercussions sur la préservation de ces commerces (salons de coiffure, esthéticienne, bar PMU, toilettage canin).

Concernant les autres commerces, on peut noter que l'ensemble fonctionne normalement (presse tabac, garage, carrosserie, taxis, ambulances, pharmacie, supermarché, laverie automatique, laverie auto, pompes à carburants, banque, boucherie et dépôt de pain).

Un nouveau cabinet d'assurance vient d'ouvrir en lieu et place d'une boulangerie inactive depuis longtemps et participe d'un renouveau sur la commune.

Un bar existant a été repris en cours d'année par un jeune couple mais a été refermé rapidement.

À noter qu'il existe une demande de locaux commerciaux comme par exemple pour une boulangerie viennoiserie mais il n'y a pas de locaux disponibles correspondant. Parallèlement plusieurs vitrines dans sur la rue centrale demeurent fermées.

Un marché hebdomadaire existe sur la commune depuis très longtemps et se maintient.

En parallèle, Mauléon-Barousse a une boulangerie-épicerie, une station essence, 2 bars-restaurants, une location de vélos, depuis l'an quelques producteurs font un mini marché le samedi et le dimanche matin. A ce jour, l'ancienne boucherie après plusieurs tentatives de reprises est fermée. Le bâtiment étant communal il serait facilement mobilisable un demandeur se présentait.

Les communes comptent des artisans et/ou acteurs du BTP.

Tourisme

Situation environnante :

Les vallées de Barousse, du Nistos et de la Neste, préservées des grandes affluences, font le bonheur de ceux qui veulent se mettre au vert. L'environnement calme où la nature prédomine s'adapte bien au tourisme vert. Ce secteur entre plateau de Lannemezan, montagne et piémont offre de beaux paysages variés.

Outre son patrimoine naturel et paysager incontestable, le territoire est doté d'un riche passé préhistorique et historique et offre des visites incontournables comme :

- les Grottes de Gargas/Nestploria drainent beaucoup de visiteurs (touristes et scolaires),
- le Château de Bramevaque,
- la Maison des Sources,
- les Calvaires du Mont Arès,
- le site protohistorique de Montsérié,
- le cimetière anglo-canadien,
- le Port de Balès,
- le gouffre de Saoule...

Parallèlement, d'autres sites à découvrir sont des atouts pour le territoire :

- Ferme pédagogique Les Jours Heureux,
- Ocybèle : espace de baignade biologique,
- Camin du bois de Sarp : sentier pédagogique bilingue français/espagnol sur la faune et la flore,
- Domaine skiable de Nistos.

Diverses activités sont également proposées sur le territoire : canoë, parapente, tourisme équestre, escalade, tir à l'arc, randonnées, pêche, fatbike, accrobranche...

Une large gamme d'événements sont également organisés :

- Sportifs : Ronde des Nestes, Tour de France, Trail de la Barousse, Cycl'n'Trip, Triathlon des Neiges...
- Traditionnels : brame du cerf, transhumance, concours ovins, foires, marchés...
- Culturels : programme culturel de la Maison du Savoir (cinéma, concerts...), festival du cinéma muet, les Arts du Mont Ares...
- Cyclocross au lac de Loures-Barousse

La pluriactivité agricole et les autres productions alimentaires renforcent l'offre et répondent aux attentes des consommateurs actuels. Quelques artisans viennent compléter le bien vivre, les plaisirs et les découvertes des savoir-faire : savonnerie, sculptures en céramique, coutellerie, vannerie...

Cette liste non exhaustive de possibilités d'animations et de découvertes du territoire est très appréciée et appréciable pour la clientèle familiale et les jeunes retraités en couple ou en groupe, qui recherchent des lieux de vacances hors des grandes affluences touristiques.

De plus, la proximité des grands sites d'Occitanie tels que Pyrénées Aure Louron, Luchon et Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, renforce l'attractivité du territoire Neste Barousse, et en fait un atout majeur.

La capacité d'hébergements touristiques sur le territoire Neste Barousse est de l'ordre de 1400 couchages pour environ 130 structures d'hébergement.

Sa proximité avec Toulouse, Pau et Tarbes est aussi un point positif pour sa facilité d'accès et le potentiel de clientèle dont ces villes disposent.

La Communauté de Communes Neste Barousse instaure, participe ou travaille sur les projets suivants :

- Création et réhabilitation des sentiers de randonnées soit environ 300km,
- Création des circuits d'entraînement au trail,
- Aménagement de circuits VTT,
- Réalisation de deux boucles cyclos rattachées à la V81, dont une qui traversera Saint-Laurent-de-Neste.

On observe une offre touristique qui évolue et se renouvelle, la présence de prestataires touristiques se consolide.

Situation sur la commune de Loures-Barousse :

La commune de Loures-Barousse est sur l'axe Montréjeau-Luchon, Montréjeau ayant aussi une sortie d'autoroute, c'est donc une commune dans laquelle il y a du passage même si la RN125 (Route d'Espagne) absorbe une bonne partie du flux.

Des infrastructures touristiques municipales permanentes sont présentes en périphérie immédiate du centre du village : un complexe camping (50 places) équipé d'une aire pour les camping-cars avec station de remplissage et de vidange avec plan d'eau communal ouvert à la pratique de la pêche et accrobranche.

Deux meublés de tourisme sont disponibles sur la commune et il n'y a pas de restaurant ou de prestation d'hôtellerie.

Les évènements présents sur la commune de Loures-Barousse sont :

- Un marché traditionnel hebdomadaire,
- Un fête de la Saint-Jean avec brandon,
- Une foire annuelle aux fromages et traditions, associée à la fête locale,
- Un rassemblement annuel de moto,
- Plusieurs vide-greniers associatifs.

Le bourg est traversé par trois chemins touristiques :

- Un chemin pédestre « la traversée des Pyrénées Centrales à pied » en cours de réalisation reliant Saint-Gaudens à Barbastro (Espagne) sur trottoirs discontinus,
- Une parcours cyclable « parcours de la Garonne » partant de Cierp-Gaud et allant vers St Bertrand de Comminges (Haute-Garonne). La partie du parcours qui traverse Loures-Barousse s'effectue partiellement sur route ouverte, sans marquage,
- Le GR78, le chemin du piémont pyrénéen, des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Situation sur la commune de Mauléon-Barousse :

La commune de Mauléon-Barousse est la dernière commune ayant des services sur la route du Port de Balès ou la première pour les visiteurs qui viennent de la vallée d'Oueil.

Cette commune a également conservé tout son charme avec un bâti pittoresque.

Sur la commune, un musée sur l'histoire et le patrimoine de la vallée à travers la thématique de l'eau y est installé, il accueille les touristes notamment l'été ainsi que les groupes qui fréquentent les Chalets St Nérée (centre de vacances) à Ferrère tout au long de l'année. Les deux structures sont gérées par le syndicat mixte de la Maison des Sources.

Un hôtel-restaurant et une résidence de tourisme avec un bar-restaurant accueillent des touristes et notamment les cyclistes. En effet, on observe une forte fréquentation de cyclistes (amateurs, clubs de cyclo régionaux ou encore équipes sportives françaises ou étrangères pour des entraînements), ou le passage de courses telles que la Haute Route (Américains, Australien...), la Route d'Occitanie, Pyrénées cycl'in Trip, la Vuelta...

Une aire de camping-car, le gouffre de Saoule, un lac et des départs de sentiers de randonnées notamment celui du château de Bramevaque, complètent l'attractivité de cette commune de montagne.

Loures-Barousse et Mauléon-Barousse tiennent un rôle important pour le tourisme local, les deux communes équipées d'infrastructures de commerces et de services permettent de créer un maillage complémentaire pour la clientèle des structures touristiques des villages environnant qui utilise les commerces et les services des communes pendant leurs séjours.

Agriculture

Le territoire Neste Barousse possède une activité agropastorale encore omniprésente, on trouve essentiellement de l'élevage : ovins, bovins viande et/ou laitier avec transformation fromagère pour une partie des exploitations et quelques activités de maraîchage ou arboriculture.

La culture céréalière est présente à partir de la zone de piémont vers le nord néanmoins ce n'est pas une activité dominante.

Certains exploitants agricoles produisent et vendent leurs produits en vente directe aux habitants et aux touristes (fromages, viandes, miel, safran, bières, confiture, fruits-légumes, gâteau à la broche, poisson, conserverie...)

La commune de Loures-Barousse, de faible surface (2,2 km²), n'a plus à ce jour d'exploitations agricoles actives cependant les surfaces restent utilisées pour l'agriculture par des agriculteurs de villages voisins, bailleurs ou propriétaires de ces terrains.

De même à Mauléon les terrains sont exploités par les éleveurs des villages environnant.

- **L'habitat :**

Selon l'INSEE, en 2017 la commune de Loures-Barousse compte 477 logements et la commune de Mauléon-Barousse 216, dans les tableaux ci-après on peut voir les évolutions des logements par catégorie et par type :

Evolution des catégories et des types de logements

Loures-Barousse	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	478	100,0	474	100,0	477	100,0
Résidences principales	336	70,3	311	65,7	312	65,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	95	19,9	81	17,2	65	13,6

Logements vacants	47	9,8	81	17,2	100	20,9
Maisons	302	63,2	333	70,1	323	67,8
Appartements	151	31,6	142	29,9	140	29,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

Mauléon-Barousse	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	216	100,0	222	100,0	216	100,0
Résidences principales	67	31,1	66	29,7	56	25,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	130	60,1	151	68,1	156	72,2
Logements vacants	19	8,8	5	2,2	4	1,9
Maisons	192	89,0	194	87,4	193	89,3
Appartements	22	10,0	25	11,2	23	10,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

Ces chiffres montrent une baisse du nombre de résidences principales pour les 2 communes, en revanche on assiste à un phénomène inversé pour les résidences secondaires qui sont en augmentation à Mauléon-Barousse et en baisse à Loures-Barousse alors que le logement vacant diminue à Mauléon-Barousse et est en hausse significative à Loures-Barousse.

On note également pour la commune de Mauléon-Barousse que lorsqu'un bien immobilier est mis à la vente, il trouve rapidement acquéreur.

La majorité du parc immobilier (80 % ref INSEE 2017) a plus de 30 ans. On se retrouve avec un habitat qui nécessite pour partie des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat pour le maintien de l'autonomie.

Organisation de l'habitat :

Les communes sont dotées d'un document d'urbanisme : un PLU à Loures-Barousse et une carte communale à Mauléon-Barousse.

Un PPRI s'impose au PLU sur la commune de Loures-Barousse.

La commune de Loures-Barousse dispose de 5 quartiers qui offrent un potentiel soit pour de la rénovation ou quelques constructions autour du centre ancien dont un lotissement (Le Bernissa) qui est actuellement cours de commercialisation.

La commune de Mauléon-Barousse a un bâti extrêmement concentré à part un lotissement un peu excentré du centre bourg.

Il existe en parallèle 13 logements communaux tous loués à Loures et 6 logements communaux Mauléon-Barousse attribué prioritairement aux sapeurs pompier de la caserne de Mauléon, dont ceux aménagés au dessus de la mairie pour chacune des 2 communes.

La faible surface de la commune de Loures-Barousse (2,2 km²), la forte concentration de population (290 hab/km²) sont à la base d'un faible taux de biens immobiliers à la vente. On constate que si les prix du marché sont respectés, ils sont vendus extrêmement rapidement.

La CC Neste Barousse s'est engagée depuis juin 2019 dans une OPAH en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan.

Ce dispositif qui n'était plus en place depuis plus de 10 ans sur le secteur Neste Barousse, pourra inciter à la rénovation dans une certaine proportion

Au niveau du SCOT piémont, on note l'objectif de sortie de vacance de l'habitat inférieur à 10 %.

- **Équipements, services et cadre de vie**

Les communes de Loures-Barousse et de Mauléon-Barousse offrent un cadre de vie tout à fait agréable dans un environnement préservé.

La commune de Loures-Barousse située sur le piémont pyrénéen à environ 400m d'altitude, offre un environnement préservé entre plateau historique de Saint-Bertrand-de-Comminges, vallée de Barousse et l'ancienne station thermale de Barbazan (Haute-Garonne). Mauléon-Barousse un peu plus au sud dans la vallée est une commune au style un peu plus montagnard à environ 600m d'altitude, installée de part et d'autre de l'Ourse (rivière).

Loures-Barousse entourée de paysages naturels bénéficie d'un climat particulièrement doux qui lui a valu d'être longtemps une station climatique fréquentée et associée à la station thermale voisine de Barbazan (Haute-Garonne).

Il n'y a aucune industrie, le village est globalement calme et sécuritaire. Les commerces et les services sont suffisants pour subvenir aux besoins des habitants et des touristes. Un certain nombre de locaux commerciaux sont vides.

La commune de Loures-Barousse présente un bon niveau d'équipement public et de services, à savoir :

Éducation enfance et jeunesse

Loures-Barousse, offre un cadre éducatif complet de la maternelle au collège :

- Pôle scolaire : école primaire (cours maternels et élémentaires), collège.
- Centre de loisirs (périscolaire, extrascolaire et cantine)
- Accueil adolescents
- Séjour vacances
- Transports scolaires
- Assistantes maternelles

L'école primaire est actuellement en cours de reconstruction (budget de 1,8 M€) . Le nouvel ensemble doit être opérationnel pour la rentrée de septembre 2021, il permettra d'accueillir une classe par niveau de la petite section au CM2.

Services

- Poste
- ADMR
- Services des Routes Départemental
- Banque
- Gendarmerie
- Office Notarial
- Cabinet d'assurance
- Radio associative

Santé

- Une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) dont :
 - 3 médecins
 - 2 cabinets infirmiers
 - 1 ostéopathe
 - 1 psychologue clinicienne
 - 1 pédicure podologue
- 2 kinésithérapeutes
- 1 dentiste
- 1 dispensaire
- 1 pharmacie
- 1 opticien
- 1 SSIAD
- 1 EHPAD

Une agence postale, le centre de secours défense incendie qui intervient sur les 25 communes de Barousse avec ses 30 sapeurs pompiers volontaires, dont un employé communal mis à dispo, complètent ces équipements et service à Mauléon-Barousse.

Services à la personne

L'ADMR installée dans les locaux de l'ancienne gare de Loures-Barousse, emploie environ 19 salariés qui interviennent dans les communes de la vallée de la Barousse, les communes soutiennent cette association d'utilité fondamentale en milieu rural, par le biais d'une subvention. L'ADMR assure également le service de portage des repas.

L'accueil d'enfants chez les différentes assistantes maternelles connaît depuis quelques années une hausse de fréquentation, un aménagement de locaux dédiés proches du pôle scolaire serait souhaitable pour répondre à la demande.

Sports, loisirs et culture

Loures-Barousse a un niveau correct d'équipements sportifs

- Gymnase
- parcours sportif
- skate parc
- terrain de foot
- boulodrome
- accrobranche au lac
- pêche au lac
- bibliothèque/médiathèque adossée à l'EHPAD accès facilité aux résidents (alimentée en partie par la bibliothèque départementale).

La commune de Loures-Barousse soutient activement le tissu associatif en subventionnant et en mettant à disposition des 25 associations locales des locaux et des moyens. À noter que 2 associations extérieures viennent en supplément utiliser les installations mises en place.

Le nombre conséquent d'associations offre un panel vraiment attractif pour les habitants de Loures-Barousse et des communes voisines.

- Associations sportives : club cycliste, foyer rural (gym, pilate, marche...), 2 associations de pétanque, club de foot vétérans, handball...
- Associations de loisirs : danse de salon, club d'échecs, club de randonnées, pêche, amicale laïque, activité d'aiguilles et art créatif...
- Associations d'activités culturelles : école de musique, associations organisatrices de concerts (accordéon, rock...) ou de rassemblement de motards...

- Associations caritatives ou d'intérêt général : dons alimentaires, ensemble paroissial (édition du journal paroissial « Echo Neste-Barousse », services aux personnes, aide et défense des administrés...

Mauléon-Barousse maintient aussi un petit réseau d'association et d'activités :

L'association Barousse loisirs avec ses activités gymnastique et ateliers peinture et travaux créatifs, organisation du brandon.

La maire a organisé un espace de prêt de livre, ouvert à ses habitants et il est complété par l'ancienne cabine téléphonique reconvertie en boîte à livre.

L'association Barousse Patrimoine dont le siège est à Mauléon-Barousse organise ponctuellement des expositions ou des conférences sur le patrimoine de la vallée.

L'association des amis du lac (gère le terrain de tennis le plateau sportif, la ronde des fontaines et les arts en liberté, et la journée pêche au lac avec l'AAPPMA)

L'AAPPMA activité pêche au lac

Les commissions syndicales (la pastorale et la forestière) ont leur siège à la Mairie de Mauléon-Barousse.

Événements

La commune de Loures-Barousse propose différentes animations :

- Marché traditionnel hebdomadaire
- 1 fête de la Saint-Jean, fête de la solidarité avec repas, grillades offertes par la mairie. Cette tradition des brandons perdure et est reconnue patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO depuis 2015.
- 1 foire au fromage et traditions associée à la fête locale. Cette pratique est restée inscrite dans les habitudes des villageois et des environs.
- 1 concentration moto,
- Passage régulier du tour de France,
- Plusieurs vide greniers associatifs.

Mauléon-Barousse accueille depuis fort longtemps le passage des troupeaux transhumant vers les estives, une fête y était associée elle est malheureusement en perte de vitesse ces 2 dernières années. D'autres événements s'y déroulent :

- Le concours ovins
- Les passages fréquents du Tour de France
- Quelques courses cyclistes (la Route d'Occitanie, la Vuelta, le Pyrénées Cycl'in Trip, Haute Route, cyclo régionales...)
- Le brandon
- Les marchés de Noël à la Maison des Sources

- **La mobilité :**

L'offre de transport est diversifiée sur la commune de Loures-Barousse :

- Un transport à la demande est proposé par la communauté de communes à destination des marchés hebdomadaires
- La commune bénéficie de la proximité avec l'A64 (aire de covoiturage du Bazert (Haute-Garonne) et de la RD825, un axe structurant très passant.
- Transport en commun avec le bus de la Ligne Luchon Montréjeau Saint-Gaudens du département de la Haute-Garonne.
- Ligne de bus SNCF en attente de la remise en service de la ligne ferroviaire Montréjeau Luchon
- Deux sociétés de taxis sont disponibles sur place.
- Des lignes de bus scolaire sont aussi au départ de Loures-Barousse pour les lycéens des différents établissements de la Haute-Garonne ou des Hautes-Pyrénées.

Les passages des transports en communs sont relativement peu nombreux et à destination uniquement des gros bourgs en aval. La voiture reste donc le moyen privilégié des usagers pour se déplacer sur ce territoire.

La commune de Mauléon-Barousse est moins desservie mais bénéficie quand même du transport à la demande de la communauté de communes. Les sociétés de taxis de Loures-Barousse interviennent également sur Mauléon-Barousse.

Concernant les mobilités douces :

- Sur la commune de Loures-Barousse :
 - Pour les piétons , il existe des parties sans trottoirs ou des trottoirs inutilisables (état ou largeur très faible) le long des routes départementales structurant l'implantation des 5 zones construites du village [1800 véhicules par jour et vitesse de 85 % des véhicules supérieure à 50km/h, ref mesures départementales octobre 2020].
 - L'accessibilité aux personnes handicapées n'est pas complète, que ce soit pour les bâtiments publics ou pour la voirie.
 - Pour les cyclistes, un parcours Garonne existe en amont et aval avec pistes cyclables sécurisées (Haute-Garonne), le passage sur Loures-Barousse se fait sur route partagée avec la circulation automobile, sans marquage au sol ou espace réservé/protégé. Seul un embryon d'aménagement existe à travers champs en sortie de village sur quelques centaines de mètres en direction de Valcabrère (Haute-Garonne)

Des aménagements sont à réaliser en terme de sécurité au regard du flux et de la vitesse des véhicules empruntant ces routes.

Transport à la demande

La Communauté de communes Neste Barousse propose depuis plusieurs années un service de transport à la demande pour les habitants ou les visiteurs du territoire.

Le service a pour objet le transport de personnes pour les jours de marchés plein vent et l'accès à un centre commercial lors du même déplacement :

- lundi : Montréjeau
- mercredi : Lannemezan
- jeudi : Saint-Gaudens
- vendredi : Loures-Barousse

L'orientation 13 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT piémont prévoit le développement de solutions alternatives à la voiture.

Cette préoccupation sera également intégrée dans les réflexions du PLUi et certainement du Plan de Paysage.

- **Environnement et transition énergétique :**

La commune de Loures-Barousse a pleinement saisi l'enjeu que sont la protection de l'environnement et la transition énergétique. À ce titre, elle s'est engagée dans une démarche proactive par le biais de plusieurs leviers :

Consommation énergétique des grosses infrastructures

En partenariat avec la Communauté de Communes une étude, assurée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE), est en cours sur la commune de Loures-Barousse, afin d'évaluer la faisabilité d'installer un réseau chaleur à biomasse (plaquettes de bois). Il permettra d'assurer le chauffage des infrastructures à forte consommation (EHPAD, collège, école, gymnase, maison de santé et salle des fêtes), voire de particuliers proches du réseau.

La commune de Mauléon-Barousse est en contact avec le SDE pour étudier la possibilité d'avoir recours aux solaires pour la production d'énergie et pour mettre en place une opération d'isolation des bâtiments communaux.

Elle a également changé l'éclairage de la salle du temps libre pour un éclairage led.

Éclairage public

La commune de Loures-Barousse a fixé un objectif double de baisse de consommation électrique publique et d'atténuation de la pollution lumineuse.

La rénovation de l'éclairage public à ce jour est partielle. Dans l'immédiat, il a été acté (en novembre 2020) une extinction partielle des éclairages publics du lotissement du Bernissa.

La commune de Mauléon-Barousse a déjà renouvelé son éclairage public pour répondre à la démarche de la RICE et opté pour un matériel basse consommation.

Gestion des espaces verts communaux

La commune est sensible à la question de l'environnement, elle entend donc adapter autant que possible ses pratiques en terme d'entretien et d'aménagement des espaces communaux.

Au delà de la réglementation en vigueur pour l'utilisation des produits phytosanitaires, les conseillers municipaux réfléchissent à supprimer totalement ces produits des usages y compris dans les cimetières.

Les élus mènent également une réflexion sur l'aménagement des espaces verts, ils souhaitent s'orienter vers une gestion durable et adaptée en réorganisant les implantations de végétaux en veillant aux bonnes associations de plantes, aux choix des essences ou des variétés en fonction du territoire ou encore l'exposition des massifs...

Pour le fleurissement de la commune Mauléon-Barousse privilégie les fleurs ou plantes peu gourmandes en eau et qui demande un entretien plus « léger » de façon à être plus économe à la fois financièrement mais aussi en terme d'utilisation d'eau.

Bornes électriques de recharge des véhicules

La commune est équipée d'une borne de recharge de voitures électriques, celle-ci connaît une fréquentation assez faible, les élus s'interrogent par rapport à ces résultats (emplacement peu stratégique, manque de visibilité, de communication...) La commune prévoit de faire un bilan avec le SDE.

Il n'y a pas de borne de recharge électrique à Mauléon-Barousse.

Transport ferroviaire

Dans le cadre de la remise en service de la ligne Montréjeau-Luchon, qui a été initiée par la région Occitanie, la commune de Loures-Barousse avec sa gare, serait la première ville de France desservie par un train à hydrogène respectueux de l'environnement, et surtout un point stratégique du développement de la commune.

• **Identification des enjeux avec la méthode Atouts/Faiblesse –
Opportunité/Menaces**

Économie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement géographique favorable : <ul style="list-style-type: none"> ◦ (A64 et Montréjeau à 7 minutes, 1h15 de Toulouse et Pau, 45 minutes de Tarbes, 15 minutes de Saint-Gaudens...) ◦ Train à Montréjeau accessible par navette bus (2 arrêts par jour sur la commune) • Loyers et foncier peu onéreux • 150 emplois existants sur la commune • Présence de commerces et services indispensables. • Existence d'un marché hebdomadaire • Présence d'une agence bancaire avec distributeur de billets, d'une station service et d'un supermarché • Stationnement libre et gratuit • Environnement touristique important : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Présence de grands sites touristiques à quelques minutes (Saint-Bertrand-de Comminges, Basilique Saint-Just de Valcabrère) et, plus loin, bien d'autres (Gargas, Maison des sources, falaise de Troubat, château de Bramevaque, gouffre Saoule, port de Balès...) ◦ Office de tourisme situé à proximité, à Sarp ◦ Sur place, présence de structures de loisirs (plan d'eau communal et accrobranche) ou d'accueil touristique (camping municipal 50 places) ainsi que d'évènements touristiques importants comme la foire annuelle au fromage et traditions. • coût de la vie très raisonnable • installation de la fibre en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas industrie • Fermetures récentes de commerces • Transports en commun relativement peu nombreux • Peu d'hôtels • Peu de bars-restaurants • Population active plus faible qu'au niveau national (propre au 65) • Faiblesse sur la communication des services et moyens d'accompagnement au développement économique • Village de retraités (Mauléon-Barousse)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de zones vertes et humides riches en diversité et aménageables en circuits touristiques pour la famille • Position intermédiaire entre deux points touristiques de la Haute-Garonne (Saint-Bertrand-de-Comminges et Luchon) • sollicitations récentes de commerces ambulants • présence de producteurs locaux dans les communes voisines 	<ul style="list-style-type: none"> • fermeture de petits commerces et de services à la population • entreprises de petite taille plus fragiles aux changements et aux crises • perte de services publics (Trésorerie, gendarmerie...)
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Incitation à l'implantation de commerces de proximité et d'artisans porteurs d'emplois ◦ Soutien au maintien des services et facilitation à la reprise des entreprises locales et des commerces ◦ Utilisation du levier du tourisme en terme d'image pour favoriser l'économie locale 	

Démographie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Commerces et services à proximité pour les habitants • Pôle éducation et jeunesse • Connexion internet de qualité et fibre (Loures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population vieillissante • Baisse du nombre d'habitants • Le PPRI limitant fortement le droit à construire et donc l'installation de nouvelles familles. • Connexion internet et réseau mobile faibles (Mauléon)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un engouement de certains citoyens à venir s'installer en milieu rural • Développement du télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> • La tendance des nouveaux ménages à s'installer hors des centre bourg pour des raisons financières, fiscales et de cadre de vie
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutter contre la baisse démographique ◦ Anticiper le vieillissement de la population 	

Habitat	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un lotissement où il reste de nombreux lots disponibles. • 60 % de résidences principales • Assainissement collectif surdimensionné 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti ancien du centre bourg ne correspond pas aux attentes des jeunes ménages : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maisons de ville à rénover, énergivores et peu lumineuses donnant directement sur la rue avec éventuellement jardin en arrière et pas toujours de parking. ◦ Inadéquation entre la taille des ménages et celle des hébergements disponibles. ◦ Difficultés de rénovation ou d'aménagement (PPRI/PLU) • Terrains à bâtir : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Peu de terrains constructibles en diffus (PPRI et PLU restrictifs) ◦ Lotissement communal peu valorisé à ce jour • Le nombre de logements vacants est important.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • OPAH en cours portée par la Communauté de communes depuis juin 2019 • Multiplicité des aides à la rénovation énergétique en cours • PLUi en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Règles d'urbanisme très restrictives du fait du PPRI bloquent le développement de l'habitat ou l'aménagement de l'existant. • La vacance de logement a plus que doublé en 10 ans. Ces logements qui ne sont pas à la vente limitent fortement l'accueil de nouveaux foyers.
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'habitat attractif et adapté • Incitation à la rénovation du bâti ancien • Lutter contre la vacance 	

Équipements, services et cadre de vie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bon niveau d'équipement en structures de services, de santé, éducatives, sportives et de loisirs • École moderne à même d'accueillir tous les niveaux de la petite section au CM2 (09/2021) • Présence d'une bibliothèque approvisionnée, entre autre, par le conseil départemental • Service à la personne bien déployé de la petite enfance aux personnes âgées • Environnement sain et calme • Cadre paysager et environnemental préservé. • Villages biens entretenus • Tissu associatif actif 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie altéré par un fort passage automobile : pollution sonore, incivilité du code de la route (vitesse élevée, priorités non respectées, usage avertisseur, stationnement anarchique). À noter un nombre important de poids lourds en agglomération qui n'ont rien à y faire (transit, pas en déserte locale) car existence route nationale évitant le village • Infrastructures sportives à compléter, remplacer et/ou mettre aux normes. • Pas de lieu informel de rencontre • Étalement des commerces et services en/hors centre ancien rendant difficile et risquée l'accessibilité en tout piéton ou en vélo • Pas de toilettes publiques • Visibilité et offre bibliothèque incomplète
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et reprise de certains services ou commerces • Création d'un espace France Services • Le parcours cyclable de la Garonne très fréquenté traverse le village 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des bénévoles • Le désengagement progressif des services de l'État. • Les modes de vies actuels qui parfois peuvent éloigner la population de l'intérêt pour la vie du village
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maintien de l'attractivité du village en terme d'équipements, services et cadre de vie ◦ Soutien au tissus associatif ◦ Aménagement (rationalisation, sécurisation...) des espaces publics reliant ces équipements et services 	

Mobilité et déplacements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Borne de rechargement pour véhicules électriques (Loures) • Le transport à la demande de la communauté de communes • Sociétés de transports présentes sur la commune • Transport en commun bus • Desserte par bus vers la gare ferroviaire de Montréjeau (Loures) • Cheminements piétonniers entre les infrastructures scolaires et de loisirs proches (Loures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de cheminements piéton/vélo sécurisés vers l'école et le collège • Pas d'abri bus à l'arrêt de la gare • Pas de zone de covoiturage • Escalier entre infrastructure scolaire et zone d'habitation chemin Cabaraou en mauvais état • Pour un habitant hors centre ancien, l'accès à pied et à vélo aux commodités n'est pas totalement sécurisé et parfois difficile. • Circulation dense et stationnements anarchiques par endroit. • Pas d'aménagement dédié/sécurisé sur la majeure partie du tracé du parcours cyclable de la Garonne

	traversant le village sur une route très passante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise attendue de la ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon • La location de vélo électriques (Mauléon) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux lourds pour créer les aménagements de voirie nécessaires à la fonctionnalité globale du bourg, sa remise état et sa sécurisation (voitures, cycles et piéton) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Question du maintien de certains vieux platanes (élargissement voies pour aménagement et sécurisation du danger représentés par ces arbres) ◦ Concertation obligatoire avec services extérieurs de la commune ◦ Coût des aménagements : trottoirs, dallages en centre et entrée de ville, marquages, dispositifs de ralentissement, radars pédagogiques... • Un réaménagement des abords de la gare est à prévoir, cette dernière étant devenue le siège ADMR, le parking est complètement utilisé par les riverains et employés, les espaces annexes disponibles sont un boulodrome et un skate parc / espace remise en forme • Accessibilité handicapés incomplète alors que vieillissement population (logements/services publics/voirie)
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Étudier les actions possibles pour favoriser le covoiturage ◦ Aménagements nécessaires aux futurs usagers du train (quai, parking couvert avec panneaux solaires pour bornes de chargement électrique vélos et voitures, toilettes...) ◦ Sécurisation fonctionnelle des déplacements piétons, cyclistes et voitures/camions/bus – en particulier ceux vers le groupe scolaire ◦ Accessibilité handicapés à améliorer 	

Environnement et transition énergétique	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du principe d’extinction de l’éclairage public la nuit • L’existence de la borne de rechargement électrique 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L’étude réseau chaleur avec le SDE • La remise en service de la ligne ferroviaire avec un train à hydrogène • Amélioration de la gestion des espaces verts en terme de qualité, d’entretien et de diversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts connexes d’accueil du réseau chaleur et de la ligne ferroviaire
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion des espaces communaux de façon écologique ◦ Préservation des espaces naturels 	

- **Synthèse des enjeux**

Au regard des éléments recensés avec la méthode atouts/faiblesses-opportunités/menaces, divers enjeux émergent dans chacune des catégories, la commune va se concentrer sur les enjeux suivants :

- Renforcer l'activité et le rôle économique de la commune
- Maintenir les commerces et les services.
- Lutter contre la baisse démographique
- Améliorer l'habitat qualitativement et quantitativement et lutter contre les vacances
- Renforcer l'attractivité des communes
- Développer les mobilités multimodales
- Développer une gestion écologique et durable de la commune
- Valoriser le patrimoine et le tourisme

Ces enjeux se complètent naturellement par des enjeux transverses :

- Coordination et coopération avec les acteurs publics (communauté de communes...)
- Utilisation des ressources locales
- Recherche d'une identité communale fédératrice.

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Les communes de Mauléon-Barousse et Loures-Barousse sont complémentaires, chacune dispose d'un socle de commerces et de services satisfaisant, même si c'est à un degré différent en nombre cela correspond aussi au rôle que chacune d'elle occupe dans la vallée.

Pour Loures-Barousse, une tendance démographique à la baisse, des équipements éducatifs et de loisirs globalement en bon état, des services de santé présents et un tissu associatif assez actif.

Cependant, la commune de Loures-Barousse a besoin de consolider sa situation, en structurant et en stimulant son potentiel de développement. Pour cela la commune va s'emparer de l'opportunité de réouverture de la ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon et s'attachera au développement d'un pôle d'échange multimodale rural. Il deviendra un point fort du développement de la commune et de ses connexions avec les communes environnantes dont Mauléon-Barousse, en répondant aux enjeux de la mobilité.

Mauléon-Barousse, avec des commerces et des services plus restreints tient sa place par son attrait touristique, lié à son emplacement par rapport au Port de Balès et à sa centralité vis à vis des chemins de randonnées, du patrimoine ou encore des producteurs de la vallée.

La commune gagnera à affirmer cette position et à l'afficher.

Dans leur stratégie le tandem Loures/Mauléon a à cœur d'inscrire leurs actions avec une attention particulière à l'égard de l'environnement, elles renforceront leur partenariat sur les actions à mener conjointement tout en cultivant leurs spécificités et surtout leurs complémentarités.

Axe 1 - Maintenir et développer l'activité économique

Ce sont environ 150 emplois présents sur la commune de Loures-Barousse, issus essentiellement du secteur tertiaire, par ailleurs le BTP est aussi source d'emplois pour la commune.

Toutefois cette configuration reste fragile et il est essentiel d'accompagner les commerçants et les entrepreneurs pour dynamiser et renforcer cette dynamique sur la commune.

Il s'agira donc de maintenir les activités présentes, de trouver les moyens de les conforter et d'en attirer de nouvelles à travers les actions suivantes :

- Diversifier les commerces existants en développant de nouvelles entreprises
- Animer le réseau d'acteurs économiques de la commune.
- Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux
- Agir en faveur de l'activité touristique

Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique

Il n'y a pas tout à fait la même tendance entre les 2 communes. Loures-Barousse connaît une baisse démographique depuis quelques années, à contrario Mauléon est en légère augmentation depuis ces 3 ou 4 dernières années.

Dans le but de contrer la baisse démographique ou de conforter sa hausse, les élus souhaitent valoriser leurs communes et favoriser l'installation de nouveaux habitants et notamment de jeunes ménages.

Différentes actions peuvent être mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, la commune s'engage à :

- Proposer un habitat adapté
- Anticiper le vieillissement de la population

Axe 3 – Favoriser la mobilité autrement

La décision de la Région Occitanie de réouverture de la ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon est une opportunité majeure pour la commune de Loures-Barousse et ses environs.

La réflexion pour la création d'un pôle d'échange multimodale rural en parallèle de la réouverture de la station d'arrêt est un projet structurant pour la commune.

En réalisant un maillage structuré le but est d'organiser les modalités de la mobilité pour répondre aux attentes des différents usagers mais aussi aux enjeux environnementaux.

Les communes s'accordent pour :

- Mettre en œuvre les conditions pour développer les transports collectifs
- Faire des aménagements pour favoriser les mobilités actives
- Améliorer le stationnement

Axe 4 – Améliorer le cadre de vie et les équipements

Le cadre de vie, est un point fort de l'attractivité d'une commune, conscient qu'il impacte la démographie, les élus souhaitent s'engager dans la sécurisation et l'embellissement de certaines voies, créer des espaces de rencontres, améliorer les équipements existants et en créer de nouveaux.

Tout cela dans l'objectif de donner envie aux jeunes ménages de s'installer et de renforcer le sentiment d'appartenance et du bien vivre sur le territoire.

Pour cela la commune engage différents projets d'aménagement urbain :

- Sécurisation et embellissement de certaines voies et cheminements
- Requalification et aménagements de certains espaces urbains
- Embellissement du centre ancien
- Renforcement de l'identité et des partages

Axe 5 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.

L'ensemble des services et des équipements afférents présents sur la commune est convenable, néanmoins il suscite une certaine vigilance et une dynamique pour les conforter. Pour cela, il est nécessaire de :

- Accompagner les structures éducatives
- Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices
- Favoriser le maintien des services publics à la population
- Soutenir les services à la personne et à la santé
- Contribuer au développement activités socio-culturelles

Axe 6 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique

Les communes sont sensibles aux questions de transition énergétique, de gestion durable et écologique, elles entament une réflexion à la fois sur l'aspect écologique/économique et sur la sensibilisation à l'environnement.

Les communes entreprennent donc les actions suivantes :

- Économie en énergie et en eau
- Préservation de l'environnement, sensibilisation et découverte de la nature

Article 4 : Le projet de développement et de valorisation

Projet de développement et de valorisation Loures/Mauléon		2020	2021	Moyen terme 2022- 2026	Long terme post 2026
Axe 1 : Maintenir et diversifier les commerces et les activités économiques					
Action 1.1 Diversifier les commerces existants en développant l'installation de nouvelles entreprises	1.1.1 - Accompagnement et développement des commerces et entreprises (transmission-reprise, communication, mise en place de partenariat avec CCI 65 et 31)		x	x	
Action 1.2 Animer le réseau des acteurs économiques	1.2.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques en favorisant l'émergence d'une association des commerçants à Loures	x	x	x	
Action 1.3 Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux	1.3.1 - Mise à disposition d'un espace de travail partagé à Loures				
	1.3.2 - Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de et coworking à Loures			x	
Action 1.4 Agir en faveur de l'activité touristique	1.4.1 – Permettre une meilleure diffusion de l'information touristique afin de capter les touristes sur le secteur			x	
	1.4.2 – Mettre en valeur le patrimoine historique, naturel, culturel et historique de la vallée de la Barousse			x	
	1.4.3 – Extension de l'aire de camping-car de Mauléon-Barousse			x	
	1.4.4 – Réaménagement de l'aire de camping-car et rénovation des sanitaires du camping de Loures-Barousse			x	
Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique					
Action 2.1 Proposer un habitat adapté et diversifié	2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes		x		
	2.1.2 - Lutter contre la vacance		x	x	
	2.1.3 - Communication valorisante favorisant la commercialisation du lotissement du Bernissa à Loures-Barousse		x	x	
	2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires aux attentes des jeunes ménages et accompagnement pour le réaménagement de l'habitat		x	x	
	2.1.5 – Extension du quartier du lac à Mauléon-Barousse			x	
	2.1.6 – réflexion sur la diversification de l'habitat en renforçant l'offre locative			x	
Action 2.2	2.2.1 - Informer les habitants sur les		x		

Anticiper le vieillissement de la population	solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile				
	2.2.2 - Aménagement de l'accessibilité handicapés aux services publics et voirie		x	x	
Axe 3 – Favoriser la mobilité autrement					
Action 3.1 Mettre en œuvre les conditions pour développer les transports collectifs	3.1.1 – Initier les réflexions pour la création d'un pôle d'échange multimodale rural et anticiper la réouverture de la ligne ferroviaire Luchon-Montréal		x	x	
	3.1.2 – Mise en place d'un abri bus à l'arrêt d'autocar de la gare				
	3.1.3 - Réfléchir à des modalités de déplacements entre Loures-Barousse, Mauléon-Barousse et les communes avoisinantes (ligne de bus, Rezo Pouce...)		x	x	
	3.1.4 - Créer des zones de covoiturage			x	
Action 3.2 Faire les aménagements pour favoriser les mobilités actives	3.2.1 – Mise en place de bornes de rechargement électrique vélos en gare ferroviaire			x	
	3.2.2 - Aménagement de cheminements pédestres et rénovation des existants			x	
	3.2.3 – Étudier la possibilité de créer un chemin entre le lotissement du Bernissa et le groupe scolaire			x	
	3.2.4 - Élargissement / création / rénovation des trottoirs			x	
	3.2.5 – Aménagement de pistes cyclables			x	
	3.2.6 - Aménagement de l'accès au lac depuis l'entrée du village de Mauléon			x	
Action 3.3 Améliorer le stationnement	3.3.1 - Matérialisation et aménagement de places de stationnement devant les espaces publics			x	
	3.3.2 – Création de places de stationnement couvert avec panneaux solaires en gare ferroviaire			x	
Axe 4 – Améliorer le cadre de vie et les équipements					
Action 4.1 Sécurisation de certains cheminements et voies	4.1.1 – Aménagements pour sécuriser les entrées de village			x	
	4.1.2 - Aménagements pour sécuriser le carrefour place du marché avec zone partagée...			x	
	4.1.3 - Sécurisation voirie (mise en place de miroirs, aménagement de certains points stratégiques)			x	
	4.1.4 – Reprendre les revêtements et marquages			x	

Action 4.2 Requalification ou aménagement de certains espaces urbains	4.2.1 – Aménagement de la voirie et de l'espace public autour du pôle scolaire			x	
	4.2.2 - Aménagement et embellissement de l'entrée du village de Mauléon-Barousse		x		
	4.2.3 – Création de toilettes publiques (centre et gare)			x	
Action 4.3 Embellir le centre ancien	4.3.1 - Aménagement kiosque place du centre			x	
	4.3.2 - Masquer les colonnes de tri déchets recyclables et poubelles collectives			x	
	4.3.3 - Installation bancs et tables points de rencontre du village			x	
	4.3.4 - Mise en place de nouveaux plans de ville			x	
	4.3.5 - Arborisation et fleurissement du village			x	
	4.3.6 - Aménagement paysager des abords de la salle des fêtes			x	
Action 4.4 Renforcer identité et partage	4.4.1 - Réaménagement des espaces dédiés à la jeunesse (aire enfants et skate-park)			x	
	4.4.2 – Rationaliser et amplifier la communication du village		x		
Axe 5 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.					
Action 5.1 Accompagner les structures éducatives	5.1.1 – Favoriser les échanges entre les structures scolaires et éducatives avec les autres acteurs locaux		x	x	
Action 5.2 Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices	5.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations		x	x	
	5.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.		x	x	
Actions 5.3 Favoriser le maintien des services publics à la population	5.3.1 - Installation d'un Espace France Services		x	x	
	5.3.2 - Installation de panneaux lumineux			x	
Action 5.4 Soutenir les services à la personne et à la santé	5.4.1 – Être vigilant au maintien des professionnels de la santé	x	x	x	
	5.4.2 - Réfléchir avec la communauté de communes à proposer des services de santé itinérants.			x	
	5.4.3 - Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles			x	
	5.4.4 – Réfléchir à la mise en place d'une micro crèche associative.			x	
	5.4.5 - Communiquer auprès de la population sur les services existants		x	x	
Action 5.5	5.5.1 – Améliorer le fléchage et la visibilité de		x		

Contribuer au développement des activités socio-culturelles	la bibliothèque				
	5.5.2 - Créer un local pour les jeunes adultes, place des Oliviers dans le chalet déjà existant			x	
	5.5.3 - Réaménager les terrains de pétanque et de boule lyonnaise			x	
	5.5.4 – Créer un plateau multisports (lac de Mauléon-Barousse)	x			
	5.5.5 - Améliorer les locaux associatifs			x	
	5.5.6 - Rénover le stade de football, les anciens vestiaires du football et le local technique éclairage stade			x	
	5.5.7 - Création d'un bar de pays			x	
Axe 6 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique					
Action 6.1 Économie en énergie et en eau	6.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur	x	x	x	
	6.1.2 - Élaboration d'un plan d'économie de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse	x	x	x	
	6.1.3 – Plan économie d'eau au cimetière, au camping et dans les autres bâtiments communaux		x	x	
	6.1.4 – Couverture de places de stationnement avec panneaux solaires en gare ferroviaire			x	
	6.1.5 – Mise en place de bornes de rechargement voitures en gare ferroviaire			x	
Action 6.2 Préservation de l'environnement, sensibilisation et découverte de la nature	6.2.1 - Classement des arbres remarquables		x	x	
	6.2.2- Sensibilisation de la population aux enjeux écologiques		x	x	
	6.2.3 - Réflexion sur l'entretien des espaces verts et autres espaces publics.		x	x	
	6.2.4 - Création d'un sentier découverte nature autour du lac		x		

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions 2020-2021, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial Coteaux-Nestes.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial Coteaux-Nestes.

Ce programme est présenté dans l'article 4 et détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Axe 1 Maintenir et diversifier les commerces et les activités économiques	Action 1.1 Diversifier les commerces existants en développant l'installation de nouvelles entreprises
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse, montre une activité économique intéressante, en effet malgré sa taille modeste, elle offre environ 150 emplois principalement dans les commerces et les services à la personne et services publics.</p> <p>Un réseau est maintenu composé de commerces, artisans et de services. S'il est satisfaisant pour la population, une inquiétude demeure quant aux conséquences des fermetures imposées par les confinements et leurs répercussions sur la préservation de ces commerces (salons de coiffure, esthéticienne, bar PMU, toilettage canin).</p> <p>Concernant les autres commerces, on peut noter que l'ensemble fonctionne normalement (presse tabac, garage, carrosserie, taxis, ambulances, pharmacie, supermarché, laverie automatique, laverie auto, pompes à carburant, banque, boucherie et dépôt de pain).</p> <p>Un nouveau cabinet d'assurance vient d'ouvrir en lieu et place d'une boulangerie inactive depuis longtemps et participe d'un renouveau sur la commune.</p> <p>Un bar existant a été repris en cours d'année par un jeune couple mais a été refermé rapidement.</p> <p>À noter qu'il existe une demande de locaux commerciaux comme par exemple pour une boulangerie viennoiserie mais il n'y pas de locaux disponibles correspondants.</p> <p>Quelques commerces ambulants viennent compléter l'offre à l'occasion du marché plein vent du vendredi matin, ce qui est apprécié par les habitants et les autres commerçants.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer un réseau commercial et favoriser l'installation d'entreprises • Permettre aux commerces de vivre de leurs activités • Permettre aux usagers de consommer sur place (maintenir l'offre et répondre à la demande) • Favoriser l'interaction voir la complémentarité • Créer de l'emploi 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>1.1.1 - Accompagnement et développement des commerces et entreprises (transmission- reprise, communication, mise en place de partenariat avec CCI 65 et 31)</p> <p><u>Descriptif</u> : Accompagner les cédants/repreneurs en favorisant la communication sur la possibilité pour des commerces de s'implanter sur la commune. La commune pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • insérer sur son site internet une rubrique sur ce sujet en détaillant les locaux disponibles et les besoins en commerce et entreprises. • réaliser un partenariat avec la CCI des Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne éventuellement, pour accompagner au mieux les entrepreneurs ou commerçants <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Loures-Barousse</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2000€</p> <p><u>Calendrier</u> : démarrage en 2021 et poursuite en 2022 et les années suivantes</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, CCI</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 1 : Maintenir et diversifier les commerces et les activités économiques	Action 1.2 Animer le réseau des acteurs économiques
Présentation de l'action	
Contexte	
La commune de Loures-Barousse compte un nombre intéressant d'acteurs économiques. Ils sont indépendants, sans représentation collégiale, et n'ont, à ce jour, aucune action commune. La proportion de commerces est moindre à Mauléon-Barousse mais complémentaire.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau représentatif des intérêts des commerces et entreprises présentes sur la commune et pouvant interagir avec le territoire de la CCNB. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>1.2.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques en favorisant l'émergence d'une association des commerçants à Loures</p> <p><u>Descriptif</u> : Susciter la renaissance d'une association des commerçants/entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentation morale pouvant agir et être soutenue par les pouvoirs publics • Concertation des actions • Mise en place d'événements commerciaux ponctuels <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Loures-Barousse (Commission des commerces)</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 3000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

<p style="text-align: center;">Axe 2</p> <p style="text-align: center;">Conforter et pérenniser la hausse démographique</p>	<p style="text-align: center;">Action 2.1</p> <p style="text-align: center;">Proposer un habitat adapté</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le bâti ancien du centre bourg de Loures-Barousse ne correspond pas aux attentes des jeunes ménages : La majorité du parc immobilier (80 % ref INSEE 2017) a plus de 30 ans. On se retrouve avec un habitat qui nécessite pour partie des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat pour le maintien de l'autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maisons de ville à rénover, énergivores et peu lumineuses donnant directement sur la rue avec éventuellement jardin en arrière et pas toujours de parking. ○ Inadéquation entre la taille des ménages et celle des hébergements disponibles. <p>Concernant les terrains à bâtir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peu de terrains constructibles en diffus (PPRI et PLU restrictifs) ○ Lotissement communal peu valorisé à ce jour ○ Assainissement autonome surdimensionné <p>Un fort taux de logements vacants (20,9 %) est constaté sur la commune avec un accroissement inédit de plus de 100% entre 2007 (47 logements) et 2017 (100 logements) [ref INSEE 2017]</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le parc d'hébergement - Baisser le pourcentage de logements vacants - Attirer de nouveaux habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes</p> <p><u>Descriptif</u> : La CC Neste Barousse et la CC Plateau de Lannemezan sont partenaires (par convention) pour porter l'OPAH, dans son objectif de valorisation de l'opération, la commune va</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander la mise en place d'une permanence. • Communiquer plus activement, sur son site internet en cours de réalisation et en diffusant l'information auprès des propriétaires. • Organiser une opération de sensibilisation ponctuelle en partenariat avec la CCNB et Soliha (opérateur), sous forme de réunion publique par exemple. <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 1000€ <u>Calendrier</u> :2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> :CCNB, Soliha <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : -</p>	
<p>Action 2.1.2 – Lutter contre la vacance</p> <p><u>Descriptif</u> : La commune de Loures a un fort taux de vacance, afin de lutter contre ce phénomène, il y a l'OPAH mais il semble nécessaire de mener des actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place une taxe sur les logements vacants incitative à la sortie de vacance • Renforcer la communication auprès des propriétaires • Faire appel à des partenaires (CAUE, ADIL, SOLIHA...) pour trouver des actions pour contrer ce 	

phénomène.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 2000€

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB, Soliha, Adil, CAUE, GURE, bureau d'études du PLUI et du Plan de Paysage.

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

Action 2.1.3 - Communication valorisante favorisant la commercialisation du lotissement du Bernissa à Loures-Barousse

Descriptif : Inciter à construire au lotissement du Bernissa par une communication multicanale : site internet de la mairie, annonce immobilière internet, nouvelle plaquette... ; promotion/référencement auprès de constructeurs, journées portes ouvertes, réunion d'informations

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 2 000 €

Calendrier : 2021

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action :

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

Action 2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires aux attentes des jeunes ménages et accompagnement pour le réaménagement de l'habitat

Descriptif : En lien avec le PLUi, l'OPAH, le GURE, le Plan de Paysage, la CTG, l'ADIL... tous ces projets ou outils interviennent à des niveaux différents mais complémentaire sur la question de l'habitat. Il semblerait qu'une actions de sensibilisation auprès des propriétaires bailleurs, vendeurs ou futurs acquéreurs serait bénéfiques sur les enjeux d'un habitat adaptés aux modes de vie actuels pourraient redonner un intérêt pour l'habitat ancien de centre bourg. L'action a pour objectif :

- de faire prendre connaissance des attentes actuelles des jeunes ménages
- de faire connaître les dispositifs existants d'accompagnement qu'ils soient financiers ou techniques
- de faire connaître les organismes ressources

Action :

Organisation d'une journée, type forum dédiée, à la rénovation de l'habitat avec les acteurs cités précédemment (réunion publique, exposition de cas concrets, visite sur le terrain, rdv direct avec les partenaires).

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 2000€

Calendrier : 2021

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB, PLUi, l'OPAH, le GURE, le Plan de Paysage, la CTG, l'ADIL

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

Axe 2 Conforter et pérenniser la hausse démographique	Action 2.2 Anticiper le vieillissement de la population
Présentation de l'action	
Contexte	
Le vieillissement de la population est un fait avéré qui s'accroît d'année en année.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accueil et le maintien à domicile de cette population attachée à notre village 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Action 2.2.1 - Informer les habitants sur les solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile</p> <p><u>Descriptif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un partenariat plus concret avec les associations d'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap. • Réalisation d'une réunion une fois par an pour communiquer sur la mobilisation de la commune et les dispositifs existants auprès de ces associations afin qu'elles puissent faire le relais auprès des personnes concernées ou de leurs familles. • Relayer l'information auprès de l'espace France Services <p><u>Maître d'ouvrage :</u> communes Loures-Barousse et Mauléon-Barousse <u>Coût estimatif :</u> 1000€ <u>Calendrier :</u> 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action :</u> CCNB, OPAH, Département... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :</u></p>	
<p>Action 2.2.2 - Aménagement de l'accessibilité handicapés aux services publics et voirie</p> <p><u>Descriptif :</u> continuer la mise aux normes des bâtiments publics et associatifs en terme d'accessibilité handicapés <u>Maître d'ouvrage :</u> commune <u>Coût estimatif :</u> 20 000 € <u>Calendrier :</u> 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action :</u> Département, Etat... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :</u> CTO, MDPH 65...</p>	

<p style="text-align: center;">Axe 3</p> <p style="text-align: center;">Favoriser la mobilité autrement</p>	<p style="text-align: center;">Action 3.1</p> <p style="text-align: center;">Mettre en œuvre les conditions pour développer les transports collectifs</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Les communes situées en milieu rural/montagnard éloignées des pôles urbains ne bénéficient pas de transport collectifs.</p> <p>Néanmoins la commune de Loures-Barousse sur l'axe Montréjeau/Luchon bénéficie d'une ligne de bus en attendant la remise en service de la ligne ferroviaire. Cependant, il n'y pas d'autres moyens de transports à partir des 2 points d'arrêt de Loures-Barousse. Seul un transport à la demande perdure pour les personnes désireuses de se rendre aux marchés hebdomadaires locaux (Montréjeau, St Gaudens, Lannemezan, Loures-Barousse). La voiture reste le mode de déplacement principal tant des habitants que des personnes extérieures.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la gare un point central de la mobilité - Anticiper la réouverture de la gare ferroviaire et faire les aménagements nécessaires - Faire de ce point un booster » pour les autres activités de la commune de Loures-Barousse - Répondre aux besoins de mobilité des usagers locaux ou de passage. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>3.1.1 – Initier les réflexions pour la création d'un pôle d'échange multimodale rural et anticiper la réouverture de la ligne ferroviaire Luchon-Montréjeau</p> <p><u>Descriptif</u> : Par le biais de réunions, voire d'un accompagnement par un bureau d'étude, co-construire avec les communes environnantes dont Mauléon-Barousse, la CCNB, le département et la région, comment orienter le projet pour qu'il soit porteur pour la commune, les communes et les usagers.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> :2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, le département et la Région, SDE, PNR...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Région, Département, PNR</p>	
<p>3.1.2 – Mise en place d'un abri bus à l'arrêt d'autocar de la gare</p> <p><u>Descriptif</u> : installation d'un abri bus à l'arrêt d'autocar de la gare qui existait autrefois.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, DDT DVI ADAC</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>3.1.3 - Réfléchir à des modalités de déplacements entre Loures-Barousse, Mauléon-Barousse et les communes avoisinantes (ligne de bus, Rezo Pouce...)</p> <p><u>Descriptif</u> : Trouver des solutions de déplacement pour répondre aux besoins de la population par le biais de l'étude des mobilité portée par la CC Neste Barousse et la CC du Plateau de Lannemezan.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Bureau d'études, DDT, Région</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Région (aménagement)</p>	

Axe 4 Améliorer le cadre de vie et les équipements	Action 4.2 Requalification ou aménagement de certains espaces urbains
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Loures-Barousse s'est engagée dans la reconstruction de son groupe scolaire, cela nécessite d'investir dans les aménagements de voiries et de tout l'espace public environnant. Loures-Barousse n'a plus de toilettes publiques. La commune de Mauléon-Barousse a son entrée nord qui reste un peu impersonnelle avec la RD 925 en ligne droite sur environ 600m.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le cadre de vie plus agréable et qualitatif • Augmenter le niveau de service 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>4.2.1 – Aménagement de la voirie et de l'espace public autour du pôle scolaire <u>Descriptif</u> : suite à la reconstruction du pôle scolaire la commune va aménager les abords des écoles, voiries, stationnement et autres aménagements utiles aux usagers. <u>Maître d'ouvrage</u> : Commune <u>Coût estimatif</u> : 30 000 € <u>Calendrier</u> : 2021/2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : commune, département, école, collège... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, État, Région, Département...</p>	
<p>4.2.2 - Aménagement et embellissement de l'entrée du village de Mauléon-Barousse <u>Descriptif</u> : aménagement et embellissement de l'entrée nord de Mauléon-Barousse, cette action vient en complément de l'action 3.2.6 (aménagement de l'accès au lac et au lotissement depuis la maison du temps libre à l'entrée du village). Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • redimensionner cette entrée assez vaste, • d'acheter la maison en ruine face à la maison du temps libre et • de la détruire pour sécuriser le secteur et nettoyer et • de travailler un aménagement à la fois paysager, pratique et sécuritaire pour les usagers. <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune <u>Coût estimatif</u> : 100 000 € <u>Calendrier</u> : 2021-2023 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, CAUE... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, État, Région, Département...</p>	
<p>4.2.3 – Création de toilettes publiques (centre et gare) <u>Descriptif</u> : Le marché hebdomadaire, l'activité humaine en centre bourg d'une part, l'existence d'une zone de loisirs et la potentielle arrivée du train à hydrogène sur le site de la gare d'autre part amènent à mettre en place des toilettes publiques dans le centre et sur le site de la gare. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 6 000 € <u>Calendrier</u> : 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SEBCS <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.1 Accompagner les structures éducatives
Présentation de l'action	
Contexte	
Les structures éducatives tant scolaires qu'associatives existent dans le village en interaction variable qu'il convient de renforcer et dynamiser	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre les acteurs • Favoriser l'interaction au bénéfice des enfants et de la jeunesse 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.1.1 – Favoriser les échanges entre les structures scolaires et éducatives avec les autres acteurs locaux</p> <p><u>Descriptif</u> : l'écosystème petite enfance, enfance, jeunesse compte beaucoup d'acteurs, cela touche bien sûr l'éducation scolaire, aussi les activités socio-culturelles ou encore des notions sociales plus complexes.</p> <p>La commune est consciente de ça, elle remarque parfois que certains acteurs n'ont pas toujours l'opportunité de se voir et de coordonner ou n'imaginent pas que certaines coopérations pourraient être très favorables aux enfants et à la jeunesse.</p> <p>La commune souhaite être vigilante dans son accompagnement par rapport à sa compétence et mettre en relation les acteurs entre eux. Elle travaillera notamment avec la CCNB qui a signé la convention territoriale globale.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, CAF...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.2 Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Les associations sont nombreuses sur la commune ainsi que sur les communes voisines. Cependant on connaît également une baisse du nombre de bénévoles, soit parce qu'ils sont vieillissants soit parce que les gens s'essouffent au bout de quelques années</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • La commune a à cœur de maintenir ce tissu indispensable à la vie communale puisqu'il y participe positivement dans différents domaines 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations</p> <p><u>Descriptif</u> : La rencontre entre les associations peut être l'occasion de renforcer le lien, se soutenir ou encore créer de nouvelles coopérations ou de nouveaux projets.</p> <p>L'action peut commencer par accueillir la journée des associations organisée par l'office de tourisme intercommunautaire.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : office de tourisme, associations</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, sponsors privés...</p>	
<p>5.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.</p> <p><u>Descriptif</u> : les fêtes de village perdent en notoriété et en fréquentation, cependant on ressent une perte de l'attachement et du sentiment d'appartenance au lieu où l'on vit. L'objectif ici est de proposer aux habitants un événement qui leur permettrait de se connaître mieux et de recréer une ambiance villageoise fédératrice.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 5000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, Office du tourisme, Associations</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, sponsors privés...</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Actions 5.3 Favoriser le maintien des services publics à la population
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La population a besoin d'être accompagnée pour être informée en temps réel et pour répondre aux sollicitations de l'administration via internet Les personnes vieillissantes ne sont pas forcément équipées et aptes à utiliser l'informatique et sollicitent régulièrement les services communaux Il est nécessaire de pouvoir répondre aux nombreuses interrogations dans divers secteurs par une organisation adaptée et centralisée.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service adapté aux demandes nombreuses et aux besoins de la population 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.3.1 - Installation d'un Espace France Services</p> <p><u>Descriptif</u> : Consciente que les services se sont pour certains éloignés de la population et que les besoins de celle-ci ont évolué, la commune souhaite installer un Espace France Service au centre bourg</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021/2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : État, Département...</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.4 Soutenir les services à la personne et à la santé
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Loures-Barousse bien dotée en matière de services à la personne (présence de plusieurs médecins, kinésithérapeutes, dentiste, ADMR et pharmacie), rencontre un soucis de renouvellement des personnels de santé (départ en retraite...)</p> <p>Concernant la petite enfance, il manque une structure unique de crèche (associative ou communale) pour répondre au besoin croissant des parents.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des professionnels de la santé • Renforcer les services à la population notamment pour la petite enfance 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.4.1 – Être vigilant au maintien des professionnels de la santé</p> <p><u>Descriptif</u> : Maintenir une veille afin d'anticiper les départs des professionnels de santé. En partenariat avec la CCNB être dans une recherche active de professionnel de santé pour maintenir la qualité et la diversité des soins octroyés à la Maison de Santé Pluridisciplinaires.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : : Professionnels de la santé, CCNB...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Département...</p>	
<p>5.4.5 - Communiquer auprès de la population sur les services existants</p> <p><u>Descriptif</u> : Assurer une communication efficace auprès de la population par le biais du bulletin municipal trimestriel et du site internet de la mairie.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 3000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> :</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.5 Contribuer au développement des activités socio-culturelles
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse a quelques équipements qui demandent à être mieux vus, voir mis en interaction. La commune de Mauléon-Barousse plutôt fréquentée par des touristes ou des personnes en résidences secondaire aménage sa commune en conséquence.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et améliorer l'accès aux espaces socio-culturels • Donner envie aux habitants de se retrouver pour pratiquer une activité • Créer des lieux de rencontre 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.5.1 – Améliorer le fléchage et la visibilité de la bibliothèque <u>Descriptif</u> : Rendre visible la bibliothèque insérée au RDC de la maison de retraite et dont l'accès donne sur un parking latéral. Un panneau et une vitrine visible depuis la place du village devraient favoriser sa visibilité. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 1 500 € <u>Calendrier</u> : 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> :- <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :-</p>	
<p>5.5.4 – Créer un plateau multisports (lac de Mauléon-Barousse) <u>Descriptif</u> : La commune était équipée de 2 terrains de tennis au lac. Cette activité moins pratiquée depuis plusieurs années, la commune a décidé de réhabiliter l'un des 2 terrains en terrains multisports. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 8000€ <u>Calendrier</u> : 2020 (fait) <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 6 Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Action 6.1 Économie en énergie et en eau
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse compte des bâtiments collectifs imposants avec la maison de retraite, la mairie, le complexe scolaire, le gymnase, la salle des fêtes, la maison de santé...</p> <p>Les consommations de chauffage y sont élevées à plusieurs titres (volumes conséquents, isolation variable et systèmes plus ou moins anciens et énergivores en produits d'origine fossile ou en électricité).</p> <p>De plus, l'éclairage est assuré par des lampes à forte consommation qui impactent largement le budget de fonctionnement et dont l'éclairage nocturne continu constitue une pollution lumineuse.</p> <p>L'environnement du village en pleine nature est à protéger par des actions concrètes.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie et en eau • Préserver l'environnement • Sensibiliser les habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>6.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur (Loures-Barousse)</p> <p><u>Descriptif</u> : Étudier la mise en place d'un réseau chaleur centralisé par biomasse pouvant desservir la maison de retraite, le complexe scolaire, le gymnase, la salle des fêtes et la maison de santé. Ce réseau de chaleur pourrait permettre d'envisager la consommation d'une énergie renouvelable commune à tous les bâtiments et la mutualisation du système permettrait de réduire les coûts d'entretien.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune et/ou SDE 65 et/ou CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 100 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : en cours - 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, SDE65, Département...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département, Ademe, CTO...</p>	
<p>6.1.2 - Élaboration d'un plan d'économie de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse (Loures-Barousse)</p> <p><u>Descriptif</u> : Diminuer la consommation liée à l'éclairage public en voirie et dans les bâtiments et atténuer la pollution lumineuse. Proposition d'extinction programmée en voirie et remplacement des lampe actuelles par des LED.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 70 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SDE65, Département...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Département, Ademe...</p>	
<p>6.1.3 – Plan économie d'eau au cimetière, au camping et dans les autres bâtiments communaux</p> <p><u>Descriptif</u> : la commune possède de nombreux points d'eau extérieurs libres d'accès. Il s'ensuit une consommation d'eau importante non maîtrisée. La mise en place de robinets à poussoirs en lieu et place des robinets à vis devrait résoudre cette problématique.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 500 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2021</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : entreprises privées</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 6 Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Action 6.2 Préservation de l'environnement, sensibilisation et découverte de la nature
Présentation de l'action	
Contexte	
Nous avons comme devoir de préserver les biens que nous avons sur nos communes et cela passe par la valorisation et la sensibilisation.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et valoriser le patrimoine naturel • Mieux gérer l'entretien des espaces verts • Sensibiliser la population à la protection de l'environnement 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>6.2.1 - Classement des arbres remarquables <u>Descriptif</u> : Protéger les arbres remarquables situés sur le territoire communal par un classement double (reconnaissance et inscription à l'inventaire de la maison de la nature et de l'environnement 65, protection par le PLUi comme élément paysager) <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 0 <u>Calendrier</u> : 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, maison de la nature et de l'environnement 65 <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :-</p>	
<p>6.2.2- Sensibilisation de la population aux enjeux écologiques <u>Descriptif</u> : Mise en place de communication et éventuellement de répression sur le respect de l'environnement (Plaquette informative contre les brûlages intempestifs, les dépôts sauvages centre village et abords...) <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 2000 € <u>Calendrier</u> : 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CPIE, ADEME, CCNB, SIVOM du Haut Comminges... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, CTO...</p>	
<p>6.2.3 - Réflexion sur l'entretien des espaces verts et autres espaces publics. <u>Descriptif</u> : la commune utilise encore les désherbants pour contrôler l'évolution des mauvaises herbes dans les allées du cimetière. Ce principe hautement polluant peut être éliminé en procédant au goudronnage de toutes les allées du cimetière. Une réflexion sera également menée avec les agents d'entretien de la commune, voir une formation pour améliorer la gestion des espaces verts, diminution de la consommation d'eau, choix des essences... <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 30 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : entreprises privées, organisme de formation, autre... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Département...</p>	
<p>6.2.4 - Création d'un sentier découverte nature autour du lac <u>Descriptif</u> : la commune possède un lac dont le pourtour permettrait la création d'un sentier découverte nature. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 7 000 € <u>Calendrier</u> : 2021 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : maison de la nature et de l'environnement 65, CPIE, CCNB (Office de tourisme)... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Région, Département, CTO...</p>	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la communauté de communes Neste Barousse

Les actions qui vont être déclinées à l'échelle de la commune de Saint-Laurent-de-Neste dans le cadre du contrat Bourg-Centre s'articuleront avec les politiques et les instances de planification développées à l'échelle intercommunale (PLUi, Plan de Paysage, la CTG (convention avec la CAF).

Les volets aménagement de l'espace et action économique seront traités à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Plan de Paysage... les thématiques sociales et accompagnement de la population à travers la CTG (convention avec la CAF), ainsi que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan) qui intervient à la fois sur le volet social et l'habitat.

Le contrat Bourg Centre s'articulera également avec le programme petites villes de demain proposé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), pour lequel la Communauté de Communes Neste Barousse a présenté la candidature conjointe Saint-Laurent-de-Neste/Loures-Barousse

La Communauté de Communes Neste Barousse prévoit de travailler avec la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, communauté de communes avec laquelle nous formons le territoire du SCOT Piémont, pour s'engager dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ainsi que sur une action commune ou coordonnée pour la thématique de la mobilité.

- du territoire de projet PETR Pays des Neste

Le PETR du Pays des Nestes et le PETR du Pays des Coteaux portent le Contrat Territorial Occitanie Coteaux-Nestes qui met en avant son projet de territoire, en lien avec les stratégies européennes mise en œuvre localement (via le programme européen LEADER), nationale (via le Contrat de Ruralité) régionales et départementales.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie - Pyrénées-Méditerranée de la commune de La Barthe de Neste s'inscrit dans la stratégie du PETR au titre de la mesure 7 : « poursuivre le développement et la valorisation des bourgs-centre ».

Plus nettement, il s'agit de contribuer au travers de ce contrat, à la stratégie locale du CTO Coteaux-Nestes selon :

Actions Bourg-Centre		OS du CTO Coteaux-Nestes	Mesures du CTO Coteaux-Nestes
Axe 1 : Maintenir et diversifier les commerces et les entreprises	Action 1.1 Diversifier les commerces existants en développant l'installation de nouvelles entreprises	OS 3 : Soutenir un développement économique et touristiques du territoire	M6 : Accompagner le développement des activités économiques
	Action 1.2 Animer le réseau des acteurs		
	1.1.1 - Accompagnement et développement des commerces et entreprises		
	1.2.1 - Structurer et animer un réseau d'acteurs économiques		

	économiques	en favorisant l'émergence d'une association des commerçants		
	Action 1.3 Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux	1.3.1 - Mise à disposition d'un espace de travail partagé à proximité.		
		1.3.2 - Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de et coworking à Loures		
	Action 1.4 Agir en faveur de l'activité touristique	1.4.1 – Permettre une meilleure diffusion de l'information touristique afin de capter les touristes sur le secteur		M5 : Soutenir le tourisme et encourager sa diversification
1.4.2 – Mettre en valeur le patrimoine				
1.4.3 – Aménagement d'une aire de camping car				
Axe 2 – Conforter et pérenniser la hausse démographique	Action 2.1 Proposer un habitat adapté	2.1.1 - Valorisation de l'OPAH portée par la Communauté de Communes	OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale
		2.1.2 - Lutter contre la vacance		
		2.1.3 - Communication valorisante favorisant la commercialisation du lotissement du Bernissa		
		2.1.4 - Sensibilisation des propriétaires aux attentes des jeunes ménages et accompagnement pour le réaménagement de l'habitat		
		2.1.5 – Extension du quartier du lac (Mauléon-Barousse)		
		2.1.6 – réflexion sur la diversification de l'habitat en renforçant l'offre locative		
Action 2.2 Anticiper le vieillissement de la population	2.2.1 - Informer les habitants sur les solutions d'aménagement pour favoriser le maintien à domicile			
	2.2.2 - Aménagement de l'accessibilité handicapés aux services publics et voirie			
Axe 3 – Favoriser la mobilité	Action 3.1 Mettre en œuvre les conditions pour développer les transports collectifs	3.1.1 – Initier les réflexions pour la création d'un pôle d'échange multimodale rural et anticiper la réouverture de la ligne ferroviaire Luchon-Montréal	« OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire »	« M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence

	<p style="text-align: center;">Action 3.2 Faire les aménagements pour favoriser les mobilités actives</p> <p style="text-align: center;">Action 3.3 Améliorer le stationnement</p>	3.1.2 – Mise en place d'un abri bus à l'arrêt d'autocar de la gare		territoriale »
		3.1.3 - Réfléchir à des modalités de déplacements entre Loures-Barousse, Mauléon-Barousse et les communes avoisinantes (ligne de bus, Rezo Pouce...)		
		3.1.4 - Créer des zones de covoiturage		
		3.2.1 – Mise en place de bornes de rechargement électrique vélos en gare ferroviaire		
		3.2.2 - Aménagement de cheminements pédestres et rénovation des existants		
		3.2.3 – Étudier la possibilité de créer un chemin entre le lotissement du Bernissa et le groupe scolaire		
		3.2.4 - Élargissement / création / rénovation des trottoirs		
		3.2.5 – Aménagement de pistes cyclables		
		3.2.6 - Aménagement de l'accès au lac depuis l'entrée du village de Mauléon		
		3.3.1 - Matérialisation et aménagement de places de stationnement devant les espaces publics		
		3.3.2 – Création de places de stationnement couvert avec panneaux solaires en gare ferroviaire		
Axe 4 – Améliorer le cadre de vie et les équipements	<p style="text-align: center;">Action 4.1 Sécurisation de certains cheminements et voies</p>	4.1.1 – Aménagements pour sécuriser les entrées de village	OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale
		4.1.2 - Aménagements pour sécuriser le carrefour place du marché avec zone partagée...		
		4.1.3 - Sécurisation voirie (mise en place de miroirs, aménagement de certains points stratégiques)		
		4.1.4 – Reprendre les revêtements et marquages		
	<p style="text-align: center;">Action 4.2 Requalification ou aménagement de certains</p>	4.2.1 – Aménagement de la voirie et de l'espace public autour du pôle scolaire		

Axe 5 – Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	espaces urbains	4.2.2 - Aménagement et embellissement de l'entrée du village de Mauléon-Barousse				
		4.2.3 – Création de toilettes publiques (centre et gare)				
	Action 4.3 Embellir le centre ancien	4.3.1 - Aménagement kiosque place du centre				
		4.3.2 - Masquer les colonnes de tri déchets recyclables et poubelles collectives				
		4.3.3 - Installation bancs et tables points de rencontre du village				
		4.3.4 - Mise en place de nouveaux plans de ville				
		4.3.5 - Arborisation et fleurissement du village				
		4.3.6 - Aménagement paysager des abords de la salle des fêtes				
	Action 4.4 Renforcer identité et partage	4.4.1 - Réaménagement des espaces dédiés à la jeunesse (aire enfants et skate-park)				
		4.4.2 – Rationaliser et amplifier la communication du village				
	Action 5.1 Accompagner les structures éducatives	5.1.1 – Favoriser les échanges entre les structures scolaires et éducatives avec les autres acteurs locaux			OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M10 : Accompagnement à la structuration de l'espace : améliorer le cadre de vie et structurer la cohérence territoriale
	Action 5.2 Maintenir le tissu associatif et les actions fédératrices	5.2.1 - Inciter les partenariats entre les associations				
		5.2.2 - Recréer de l'événementiel pour permettre la rencontre entre les habitants et créer du lien.				
Actions 5.3 Favoriser le maintien des services publics à la population	5.3.1 - Installation d'un Espace France Services					
	5.3.2 - Installation de panneaux lumineux					
Action 5.4 Soutenir les services à la personne et à la santé	5.4.1 – Être vigilant au maintien des professionnels de la santé					
	5.4.2 - Réfléchir avec la	OS4 : Œuvrer à	M8 : Maintenir et			

		communauté de communes à proposer des services de santé itinérants.	l'attractivité du territoire	développer l'offre de services de proximité	
		5.4.3 - Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles			
		5.4.4 – Réfléchir à la mise en place d'une micro crèche associative.			
		5.4.5 - Communiquer auprès de la population sur les services existants			
	Action 5.5 Contribuer au développement des activités socio-culturelles		5.5.1 – Améliorer le fléchage et la visibilité de la bibliothèque	OS 4 : Œuvrer à l'attractivité du territoire	M8 : Maintenir et développer l'offre de services de proximité
			5.5.2 - Créer un local pour les jeunes adultes, place des Oliviers dans le chalet déjà existant		
			5.5.3 - Réaménager les terrains de pétanque et de boule lyonnaise		
			5.5.4 – Créer un plateau multisports (lac de Mauléon-Barousse)		
			5.5.5 - Améliorer les locaux associatifs		
			5.5.6 - Rénover le stade de football, les anciens vestiaires du football et le local technique éclairage stade		
		5.5.7 - Création d'un bar de pays			
		4.4.4 - Aider la mise en place d'une micro crèche associative.			
Axe 6 - Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Action 6.1 Économie en énergie et en eau	6.1.1 - Étudier la possibilité de créer un réseau chaleur	OS 1 : Accompagner la transition écologique et énergétique	M1 : Structurer et valoriser les filières d'énergies renouvelables	
		6.1.2 - Élaboration d'un plan d'économie de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse			
		6.1.3 – Plan économie d'eau au cimetière, au camping et dans les autres bâtiments communaux			
		6.1.4 – Couverture de places de stationnement avec panneaux solaires en gare ferroviaire			

		6.1.5 – Mise en place de bornes de rechargement voitures en gare ferroviaire	
	Action 6.2 Préservation de l’environnement, sensibilisation et découverte de la nature	6.2.1 - Classement des arbres remarquables	
		6.2.2- Sensibilisation de la population aux enjeux écologiques	
		6.2.3 - Réflexion sur l’entretien des espaces verts et autres espaces publics.	
		6.2.4 - Création d’un sentier découverte nature autour du lac	

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d’intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d’intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre des communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l’offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,...)
- transition écologique
- projets ne s’inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d’opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d’intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse et la Communauté de Communes de Communauté de Communes Neste Barousse, a vocation à s’inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l’objet d’un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de Saint-Laurent de Neste, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales. Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Neste Barousse accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de développement du bourg-centre des Communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse par la conduite d'opérations qui relèvent de ses compétences statutaires.

En outre, elle participera à affiner et conforter la stratégie de développement du bourg-centre et veillera à coordonner ou impulser les actions complémentaires ou associées pouvant valoriser la commune et la communauté de communes au travers d'autres projets ou études.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Pays des Nestes

Le PETR du Pays des Nestes porte et coordonne plusieurs outils contractuels permettant de mettre en œuvre son projet de territoire : l'Europe via le programme LEADER, l'Etat via le Contrat de Ruralité, le Conseil Régional via le Contrat Territorial Occitanie.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTO), le PETR du Pays des Nestes est le relais local du dispositif Contrat Bourg-Centre. En effet, le dispositif est présenté dans l'article 8 du contrat et clairement inscrit dans la stratégie de développement du territoire Coteaux-Nestes à travers la mesure 7 : « poursuivre le développement et la valorisation des bourgs-centre ».

A ce titre, le PETR :

- participera à l'élaboration du contrat en lien avec la stratégie de développement du CTO.
- permettra d'apporter une cohérence au document en lien avec le projet de territoire du Pays des Nestes et les autres outils financiers contractuels.
- inscrira les projets éligibles dans les programmes opérationnels du CTO.

Article 11 : Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

- Aide à la définition des enjeux du projet urbain, dégager les potentialités du bourg et de ses espaces pour améliorer son attractivité et son cadre de vie.
- Apporter des éléments d'évaluation qualitative, en s'appuyant sur les identités patrimoniales, architecturale et paysagère.

- Proposer une lecture élargie, en élaborant en partenariat avec la collectivité et les partenaires une analyse urbaine, architecturale et paysagère de l'ensemble des lieux.
- Traduire les enjeux par la production de documents, tel que plan de référence afin de maintenir la cohérence des projets engagés et à venir sur le long terme.
- Accompagner la collectivité en phase opérationnelle dans le cadre des actions et projets :
 - Soutien et accompagnement technique
 - Elaboration du cahier des charges
 - Choix de la maîtrise d'œuvre
 - Comité de pilotage

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- les Communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse
- la Communauté de Communes Neste Barousse
- le PETR Pays des Nestes
- la Région Occitanie
- le Département des Hautes-Pyrénées
- le CAUE 65

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse :

- les services de l'Etat
- les chambres consulaires, l'agence ADOCC...

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par les Communes de Loures-Barousse et Mauléon-Barousse

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR Pays des Nestes,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à

Le

Madame Carole DELGA

Présidente du Conseil Régional
Occitanie

Michel PELIEU

Président du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées

Jean-Michel PALAO

Maire de Loures-Barousse

Yoan RUMEAU

Président de la Communauté de
Communes Neste Barousse

Mme Maryse BEYRIE

Présidente du PETR du Pays des
Nestes

Mme Ginette Barthié

Maire de Mauléon-Barousse

Christiane AUTIGEON

Présidente du CAUE 65

Annexes :
Fiches action post 2021 (non contractuelles)

Axe 1**Maintenir et diversifier les commerces et les activités économiques****Action 1.3****Favoriser les activités professionnelles dans des tiers lieux****Présentation de l'action**

Contexte

A ce jour il n'existe pas d'espace de travail partagé sur la commune, ce qui constitue un frein pour l'accueil de jeunes nouveaux arrivants adeptes de ce mode de travail

Objectif stratégique

- Rendre plus attractive la commune de Loures-Barousse en créant ce type d'espace
- Offrir un lieu favorisant les partenariats

Descriptif des opérations envisagées**1.3.1 - Mise à disposition d'un espace de travail partagé à Loures**

Descriptif : La commune projette de créer un espace de travail dans une salle existante mise à disposition de salariés ayant leur lieu de travail éloigné de leur domicile. Cette opération permettrait de maintenir des personnes dans le centre bourg et renforcer la fréquentation des commerces locaux (pause déjeuner par exemple).

Maître d'ouvrage : commune de Loures-Barousse

Coût estimatif : 10 000 €

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB, PETR Pays des Nestes

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

1.3.2 - Travailler en partenariat avec la communauté de communes pour développer les activités de tiers lieux et espaces de et coworking à Loures-Barousse

Descriptif : En complément de l'action 1.3.1, la commune et la communauté de communes souhaitent valoriser les activités et les espaces existants afin de permettre des échanges.

L'objectif tient également à travailler sur la co-création d'une entité en fonction des besoins et des attentes localement identifiés.

Enfin la CCNB, fait évoluer son fab lab mobile et déploie un format de tiers-lieux itinérant, la combinaison de ces outils permettra de faire vivre l'espace de coworking.

Maître d'ouvrage : commune de Loures-Barousse

Coût estimatif : 3000€

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

Axe 1

Maintenir et diversifier les commerces et les activités économiques

Action 1.4

Agir en faveur de l'activité touristique

Présentation de l'action

Contexte

La commune de Mauléon-Barousse accueille de plus en plus de touristes notamment des cyclo touristes, le port de Balès ayant gagné en notoriété avec les différents passages du Tour de France.

Objectif stratégique

- Améliorer l'accueil des touristes
- Renforcer les services proposés

Descriptif des opérations envisagées

1.4.1 – Permettre une meilleure diffusion de l'information touristique afin de capter les touristes sur le secteur

Descriptif : La communauté de communes s'est équipée de bornes d'informations touristiques, la commune de Mauléon-Barousse souhaite aménager à la place Palouman (centre), l'ancien local de la cabine téléphonique pour installer la borne d'information touristique.

Maître d'ouvrage : commune et/ou communauté de communes à définir

Coût estimatif : 5000 €

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

1.4.2 – Mettre en valeur le patrimoine historique, naturel, culturel et historique de la vallée de la Barousse

Descriptif : le patrimoine de façon générale est riche sur le territoire de la Barousse. Avec la création des itinéraires de randonnées et le passages des touristes la demande d'éléments pour découvrir le patrimoine est grandissante. Mauléon-Barousse pourrait être un point de départ à la découverte de ces patrimoines, tant pas son emplacement géographique que par la présence de la Maison des Sources sur la commune.

Maître d'ouvrage : commune de Mauléon-Barousse

Coût estimatif : 15 000€

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB et son office de tourisme, Barousse Patrimoine, Maison du Savoir, Maison des Sources, Société d'Etudes du Comminges, Ostau Comenges, CPIE, autres organismes en lien.

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : CD65,

1.4.3 – Extension de l'aire de camping-car de Mauléon-Barousse

Descriptif : La commune a depuis 4 ans installé une aire de camping-car, son taux d'occupation est

régulièrement au maximum. La commune envisage de donc un agrandissement de celle-ci.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 50 000€

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB (office de tourisme), CAUE

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Région, Département,

1.4.4 – Réaménagement de l'aire de camping-car et rénovation des sanitaires du camping à Loures-Barousse

Descriptif : Au sein de son camping municipal la commune de Loures-Barousse a aménagé un espace dédié aux camping-cars, cet aménagement est ancien et demande à être revu. En parallèle les sanitaires très vieillissant ont besoin d'être rénové afin de conserver un accueil qualitatif pour maintenir la clientèle.

Maître d'ouvrage : commune de Loures-Barousse

Coût estimatif : 60 000€

Calendrier : 2022

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CCNB (office de tourisme), CAUE

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Région, Département,

<p style="text-align: center;">Axe 2</p> <p style="text-align: center;">Conforter et pérenniser la hausse démographique</p>	<p style="text-align: center;">Action 2.1</p> <p style="text-align: center;">Proposer un habitat adapté</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le bâti ancien du centre bourg de Loures-Barousse ne correspond pas aux attentes des jeunes ménages : La majorité du parc immobilier (80 % ref INSEE 2017) a plus de 30 ans. On se retrouve avec un habitat qui nécessite pour partie des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat pour le maintien de l'autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maisons de ville à rénover, énergivores et peu lumineuses donnant directement sur la rue avec éventuellement jardin en arrière et pas toujours de parking. ○ Inadéquation entre la taille des ménages et celle des hébergements disponibles. <p>Concernant les terrains à bâtir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peu de terrains constructibles en diffus (PPRI et PLU restrictifs) ○ Lotissement communal peu valorisé à ce jour ○ Assainissement autonome surdimensionné <p>Un fort taux de logements vacants (20,9 %) est constaté sur la commune avec un accroissement inédit de plus de 100% entre 2007 (47 logements) et 2017 (100 logements) [ref INSEE 2017]</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le parc d'hébergement - Baisser le pourcentage de logements vacants - Attirer de nouveaux habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>2.1.5 – Extension du quartier du lac à Mauléon-Barousse</p> <p><u>Descriptif</u> : Dans la démarche PLUi la commune de Mauléon-Barousse est amenée à se projeter sur son extension. Elle envisage de réaliser une extension du quartier du lac. Elle fera l'objet d'une OAP dans le PLUi.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 150 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : BE PLUi, CAUE, BE Plan de Paysage...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Région (aménagement espace public), Département...</p>	
<p>2.1.6 – Réflexion sur la diversification de l'habitat en renforçant l'offre locative</p> <p><u>Descriptif</u> : Afin de diversifier l'offre d'habitat, les communes souhaitent renforcer l'offre locative, soit en achetant elles-mêmes de l'hébergement pour le mettre à la location soit en incitant les propriétaires de logements vacants à rénover pour ensuite les louer.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : BE PLUi, CAUE, BE Plan de Paysage, Département...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 3 Favoriser la mobilité autrement	Action 3.1 Mettre en œuvre les conditions pour développer les transports collectifs
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Les communes situées en milieu rural/montagnard éloignées des pôles urbains ne bénéficient pas de transport collectifs.</p> <p>Néanmoins la commune de Loures-Barousse sur l'axe Montréjeau/Luchon bénéficie d'une ligne de bus en attendant la remise en service de la ligne ferroviaire. Cependant, il n'y pas d'autres moyens de transports à partir des 2 points d'arrêt de Loures-Barousse. Seul un transport à la demande perdure pour les personnes désireuses de se rendre aux marchés hebdomadaires locaux (Montréjeau, St Gaudens, Lannemezan, Loures-Barousse). La voiture reste le mode de déplacement principal tant des habitants que des personnes extérieures.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la gare un point central de la mobilité - Anticiper la réouverture de la gare ferroviaire et faire les aménagements nécessaires - Faire de ce point un booster » pour les autres activités de la commune de Loures-Barousse - Répondre aux besoins de mobilité des usagers locaux ou de passage. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>3.1.4 - Créer des zones de covoiturage</p> <p><u>Descriptif</u> : le pôle de la gare nécessitera des aménages et notamment la création de zone de covoiturage, inexistante pour l'instant à Loures-Barousse de façon formelle.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 25 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : DDT, Département, Région</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région,</p>	

<p style="text-align: center;">Axe 3</p> <p style="text-align: center;">Favoriser la mobilité autrement</p>	<p style="text-align: center;">Action 3.2</p> <p style="text-align: center;">Faire les aménagements pour favoriser les mobilités actives</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La remise en service de la station de gare de Loures-Barousse, va entraîner du flux et il est l'opportunité de favoriser les déplacements en mobilités douces et/ou actives.</p> <p>A Mauléon-Barousse, le quartier du lac est excentré par rapport au centre ancien, il y a environ 400m en bordure de route dont une partie très passante au bord de la D925, qui pourraient être évités.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connexions entre différents quartiers et le centre bourg • Incite la population à se déplacer autrement dans sa commune (et peut-être en profiter autrement). • Minimiser le nombre de voiture en centre bourg 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>3.2.1 – Mise en place de bornes de rechargement électrique vélos en gare ferroviaire</p> <p><u>Descriptif</u> : installation de bornes de recharges pour vélos électriques</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 10 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SDE, Département, Région</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : CTO, Département, Région, Ademe</p>	
<p>3.2.2 - Aménagement de cheminements pédestres et rénovation des existants</p> <p><u>Descriptif</u> : La commune veut aménager divers cheminements communaux pour relier certains quartiers avec leur centre bourg.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un chemin piétons entre le Bernissa et la mairie pour éviter de longer la route départementale. • Rénovation du chemin de Lesponne qui relie le quartier Cabaraou et le complexe sportif/scolaire (escalier). <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : CTO, Département, Région...</p>	
<p>3.2.3 – Étudier la possibilité de créer un chemin entre le lotissement du Bernissa et le groupe scolaire</p> <p><u>Descriptif</u> : L'accès au groupe scolaire depuis le lotissement du Bernissa n'est pas sécurisé, le recours à l'automobile reste privilégié. Afin d'accroître l'intégration du lotissement dans la commune et de faciliter l'accès au centre et au groupe scolaire, l'équipe municipale souhaite étudier la faisabilité de créer un chemin.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 5000€</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, CCNB</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : CTO, Département, Région...</p>	
<p>3.2.4 - Élargissement / création / rénovation des trottoirs</p> <p><u>Descriptif</u> : un certain nombre de trottoirs sont à revoir et à remettre aux normes afin de faire la liaison avec l'existant et assurer la sécurité des piétons. Il s'agit des abords immédiats de la place du marché et des avenues de Luchon, de Montréjeau et de la Barousse situées en entrée de village</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 15 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2024</p>	

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Département, Région, DDT, DVI, ADAC...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : CTO, Département, Région...

3.2.5 – Aménagement de pistes cyclables

Descriptif : Le parcours cyclable de la Garonne traverse la commune de Loures-Barousse. Le parcours utilise la rue Nationale sur 800m environ, cette voie est très passante et offre peu de solutions de replis pour les cyclistes. Ce parcours est utilisé par des cyclo-sportifs mais aussi par des familles.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 25 000 €

Calendrier : 2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Département 65 et 31, Région, DDT, DVI, ADAC...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Département 65 et 31, Région, CTO...

3.2.6 - Aménagement de l'accès au lac depuis l'entrée du village de Mauléon

Descriptif : Mauléon-Barousse va acquérir des terrains entre l'entrée nord du village et l'aval du lac, divers aménagements seront faits : parking voitures et cyclos, cheminement piéton pour relier le lotissement du quartier du lac (+son extension à venir) et le lac à l'entrée (salle du temps libre) de Mauléon-Barousse, un soin particulier sera porté à l'insertion paysagère et environnementale.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 60 000€

Calendrier : 2023

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Département, Région, CAUE...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Département, Région, CTO...

<p style="text-align: center;">Axe 3</p> <p style="text-align: center;">Favoriser la mobilité autrement</p>	<p style="text-align: center;">Action 3.3</p> <p style="text-align: center;">Améliorer le stationnement</p>
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse a fait plusieurs tentatives pour organiser les stationnements sur la commune. Elles n'ont pas été concluantes ou sont devenues obsolètes avec les changements des besoins et des usages.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des stationnements répondant aux besoins • Sécuriser les zones concernées • Optimiser les espaces et faire le lien entre la mobilité et la transition énergétique 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>3.3.1 - Matérialisation et aménagement de places de stationnement devant les espaces publics</p> <p><u>Descriptif</u> : matérialiser et aménager les places de stationnements là où elles sont nécessaires. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 6000 € <u>Calendrier</u> : 2023 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>3.3.2 – Création de places de stationnement couvert avec panneaux solaires en gare ferroviaire</p> <p><u>Descriptif</u> : en vue du développement du pôle de la gare, la commune souhaite créer des stationnements couverts pour les véhicules et les optimiser en les équipant de panneaux photovoltaïques. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 40 000 € <u>Calendrier</u> : 2024 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, CAUE, ADEME, SDE... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 4 Améliorer le cadre de vie et les équipements	Action 4.1 Sécurisation de certains cheminements et voies
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>L'essentiel du village est situé en bordure de deux routes départementales. La dernière mesure de vitesse et du nombre de véhicules a confirmé le ressenti de chacun : 1860 véhicules par jour dont 85 pour cent ne respectent pas la limite de 50 km/h et un certain nombre bien au-delà de 80km/h...</p> <p>Certaines portions de trottoirs et de voirie sont inexistantes, en très mauvais état ou inadaptées à la circulation. La voiture reste le mode de déplacement principal tant des habitants que des personnes extérieures.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la circulation des usagers de la route (cyclistes, piétons...) et des riverains • Diminuer les nuisances liées à la circulation automobile • Inciter aux modes de déplacement doux 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>4.1.1 – Aménagements pour sécuriser les entrées de village</p> <p><u>Descriptif</u> : Les entrées de village sont à aménager en zone 30 avec dispositif matérialisé au sol à définir conjugué à une mise en place de radars pédagogiques (éventuellement volants)</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 150 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> :2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, DDT, DVI, ADAC</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région</p>	
<p>4.1.2 - Aménagements pour sécuriser le carrefour place du marché avec zone partagée...</p> <p><u>Descriptif</u> : L'équipe municipale souhaite sécuriser et embellir le carrefour et la place du marché situés au cœur du village :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nouveau revêtement en dallage marquant visuellement et de manière sonore une zone à déplacement doux 20km/h. • Déplacement de l'ancienne fontaine existante sera l'élément central de la place. <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 30 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, DDT DVI ADAC</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Etat,</p>	
<p>4.1.3 - Sécurisation voirie (mise en place de miroirs, aménagement de certains points stratégiques)</p> <p><u>Descriptif</u> : L'équipe municipale souhaite sécuriser la voirie en plusieurs points sensibles que sont les débouchés de rues communales sur les routes départementales (sortie gare, supermarché, complexe scolaire et sportif, débouchés sur place du marché, complexe camping lac...). Une mise place de miroirs et d'aménagements physiques sur les routes départementales très passantes permettrait d'y remédier.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 20 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, DDT DVI ADAC...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Etat,</p>	
<p>4.1.4 – Reprendre les revêtements et marquages</p> <p><u>Descriptif</u> : Les marquages au sol sur la totalité des rues et les revêtements enrobés à chaud sur les voies</p>	

communales sont entièrement à refaire.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 200 000 €

Calendrier : 2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : Département, DDT DVI ADAC...

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Département, Etat,

Axe 4 Améliorer le cadre de vie et les équipements	Action 4.3 Embellir le centre ancien
Présentation de l'action	
Contexte	
Le centre ancien a évolué au fil du temps et manque d'embellissement et de fonctionnalité.	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre fonctionnel et agréable à vivre le centre ancien 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>4.3.1 - Aménagement kiosque place du centre</p> <p><u>Descriptif</u> : La place du centre comporte un îlot sur lequel la municipalité souhaiterait aménager un kiosque pour donner de l'ampleur à la place. L'idée serait de positionner l'ancienne fontaine actuellement en retrait de la place, afin d'en faire un élément central fleuri de belle taille.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 6000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CAUE</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : -</p>	
<p>4.3.2 - Masquer les colonnes de tri déchets recyclables et poubelles collectives</p> <p><u>Descriptif</u> : Les colonnes de tri sélectif sont très fonctionnelles en bordure de la place du centre. En revanche elles créent un visuel désagréable. La réalisation d'un parement bois côté place ferait un bel effet visuel sans gêner l'accès et le retrait de ces colonnes. La même démarche est à réaliser pour la zone poubelle du parking du cimetière.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 6 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022-2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SIVOM du Haut Comminges</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>4.3.3 - Installation bancs et tables points de rencontre du village</p> <p><u>Descriptif</u> : Afin de rendre plus vivant la place du village, cœur du centre ancien il est envisagé un aménagement de bancs et de tables autour de la place (notamment à la place de l'actuelle fontaine)</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 5 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> :</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>4.3.4 - Mise en place de nouveaux plans de ville</p> <p><u>Descriptif</u> : Le centre bourg actuel nécessite d'implanter de nouveaux plans de ville actualisés en bordure de voirie.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : DVI</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>4.3.5 - Arborisation et fleurissement du village</p>	

Descriptif : Le cimetière très minéral nécessite d'implanter des arbres permanents non caducs (montant type cyprès ou bas / couvre sol) d'un entretien limité et apportant de la verdure.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 8 000 €

Calendrier : 2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action :

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action :

4.3.6 - Aménagement paysager des abords de la salle des fêtes

Descriptif : La salle des fêtes nécessite un aménagement paysager aux abords permettant de rendre plus agréable la construction isolée en béton. Cela nécessite d'implanter des plantes caduques et non caduques en périphérie et pleine terre.

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 8 000 €

Calendrier : 2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : CAUE

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : Banques, État, Région, Département, CTO...

Axe 4 Améliorer le cadre de vie et les équipements	Action 4.4 Renforcer identité et partage
Présentation de l'action	
Contexte	
Le village de Loures-Barousse, en particulier son centre ancien, nécessite un renforcement de son identité d'un lieu où il fait bon vivre et partager et ne pas devenir un centre bourg « dortoir » simple lieu de passage	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Retrouver une identité forte par le biais du lien social à partager au centre bourg quelques soient les générations • Améliorer la communication 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>4.4.1 - Réaménagement des espaces dédiés à la jeunesse (aire enfants et skate-park)</p> <p><u>Descriptif</u> : divers espaces existent sur la commune de Loures-Barousse, ces espace seront réaménagés, repositionnés et requalifiés. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 25 000 € <u>Calendrier</u> : 2023 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB (CTG) <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, État, Région, Département...</p>	
<p>4.4.2 – Rationaliser et amplifier la communication du village</p> <p><u>Descriptif</u> : la commune va revoir sa manière de communiquer auprès de ses administrés et des usagers de celle-ci. A travers ces communications elle souhaite redonner une image et une identité que les villageois à travers laquelle ils auront envie de s'identifier. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 5 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Actions 5.3 Favoriser le maintien des services publics à la population
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La population a besoin d'être accompagnée pour être informée en temps réel et pour répondre aux sollicitations de l'administration via internet Les personnes vieillissantes ne sont pas forcément équipées et aptes à utiliser l'informatique et sollicitent régulièrement les services communaux Il est nécessaire de pouvoir répondre aux nombreuses interrogations dans divers secteurs par une organisation adaptée et centralisée.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service adapté aux demandes nombreuses et aux besoins de la population 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.3.2 - Installation de panneaux lumineux <u>Descriptif</u> : Informer en temps réel des événements majeurs de la commune par la mise en place d'un panneau lumineux sur la place du marché axe central du village. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 15 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Département</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.4 Soutenir les services à la personne et à la santé
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Loures-Barousse bien dotée en matière de services à la personne (présence de plusieurs médecins, kinésithérapeutes, dentiste, ADMR et pharmacie), rencontre un soucis de renouvellement des personnels de santé (départ en retraite...)</p> <p>Concernant la petite enfance, il manque une structure unique de crèche (associative ou communale) pour répondre au besoin croissant des parents.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des professionnels de la santé • Renforcer les services à la population notamment pour la petite enfance 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.4.2 - Réfléchir avec la communauté de communes à proposer des services de santé itinérants.</p> <p><u>Descriptif</u> : Il s'agit ici de voir comment le camion TIM, équipé de matériel médical, peut-il être utilisé localement par les médecins pour leurs patients.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune, CCNB</p> <p><u>Coût estimatif</u> :</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Professionnels de la santé, CCNB, CETIR, ARS...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Banques, Etat, Région, Département...</p>	
<p>5.4.3 - Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles</p> <p><u>Descriptif</u> : La mise en place d'un relais d'assistantes maternelles permettrait d'orienter, rencontrer, conseiller, partager, échanger, informer et animer un réseau dont le service est croissant.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 2 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB (CTG), CAF, assistantes maternelles, département...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : CAF, Banques, Etat, Département...</p>	
<p>5.4.4 – Réfléchir à la mise en place d'une micro crèche associative.</p> <p><u>Descriptif</u> : La mise en place d'une micro-crèche associative permettrait de centraliser l'accueil croissant sur la commune, dans des locaux adaptés proches du groupe scolaire pour faciliter et limiter les déplacements.</p> <p>Il conviendra de</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier le besoin • retravailler ce point avec la CCNB en prenant en compte le diagnostic et les actions recensées dans le cadre de la CTG. <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 1 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2023</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : CCNB, l'association porteuse du projet</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Région, Département, CAF,...</p>	

Axe 5 Renforcer les différents services à la population et leurs équipements.	Action 5.5 Contribuer au développement des activités socio-culturelles
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse a quelques équipements qui demandent à être mieux vus, voir mis en interaction. La commune de Mauléon-Barousse plutôt fréquentée par des touristes ou des personnes en résidences secondaire aménage sa commune en conséquence.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et améliorer l'accès aux espaces socio-culturels • Donner envie aux habitants de se retrouver pour pratiquer une activité • Créer des lieux de rencontre 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>5.5.2 - Créer un local pour les jeunes adultes, place des Oliviers dans le chalet déjà existant <u>Descriptif</u> : Remettre en service le chalet en bois place des Oliviers en le modernisant afin d'offrir aux jeunes du village pour se retrouver. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> :4 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> :</p>	
<p>5.5.3 - Réaménager les terrains de pétanque et de boule lyonnaise <u>Descriptif</u> : Rendre utilisables en toutes saisons les terrains de boule lyonnaise très utilisés au profit des anciens. Couverture par toiture polyacrylate de 2 pistes. Maintien en état des 2 autres pistes des terrains de pétanque. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 8000 € <u>Calendrier</u> : 2023 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région...</p>	
<p>5.5.5 - Améliorer les locaux associatifs <u>Descriptif</u> : Rafraîchir et remettre aux normes les différents locaux associatifs très utilisés et anciens. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 15 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : ADAC, APAVE <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Région</p>	
<p>5.5.6 - Rénover le stade de football, les anciens vestiaires du football et le local technique éclairage stade <u>Descriptif</u> : Rafraîchir et remettre aux normes ces équipements sportifs anciens. <u>Maître d'ouvrage</u> : commune <u>Coût estimatif</u> : 30 000 € <u>Calendrier</u> : 2022 <u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : ADAC, Jeunesse et sports, Département... <u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, Banque...</p>	
<p>5.5.7 - Création d'un bar de pays <u>Descriptif</u> : La mise place d'un bar de pays en accord avec la charte nationale des bistrot de Pays, permettrait de se retrouver dans un endroit convivial et abrité à proximité de la place du marché, du monument au mort, de la mairie, des commerces principaux, de l'arrêt de bus...</p>	

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 40 000 €

Calendrier : 2024

Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action : le label bistrot de Pays, CCNB

Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action : banque, Région.

Axe 6 Œuvrer pour la transition énergétique, durable et écologique	Action 6.1 Économie en énergie et en eau
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La commune de Loures-Barousse compte des bâtiments collectifs imposants avec la maison de retraite, la mairie, le complexe scolaire, le gymnase, la salle des fêtes, la maison de santé...</p> <p>Les consommations de chauffage y sont élevées à plusieurs titres (volumes conséquents, isolation variable et systèmes plus ou moins anciens et énergivores en produits d'origine fossile ou en électricité).</p> <p>De plus, l'éclairage est assuré par des lampes à forte consommation qui impactent largement le budget de fonctionnement et dont l'éclairage nocturne continu constitue une pollution lumineuse.</p> <p>L'environnement du village en pleine nature est à protéger par des actions concrètes.</p>	
Objectif stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie et en eau • Préserver l'environnement • Sensibiliser les habitants 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>6.1.4 – Couverture de places de stationnement avec panneaux solaires en gare ferroviaire</p> <p><u>Descriptif</u> : en corrélation avec l'action 3.3.2 favorise la mobilité autrement en alliant la transition énergétique. Diminuer la consommation électrique publique et accueillir les véhicules en gare ferroviaire</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 50 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2024</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : Département, Région, CAUE, ADEME, SDE...</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Département,</p>	
<p>6.1.5 – Mise en place de bornes de rechargement voitures en gare ferroviaire</p> <p><u>Descriptif</u> : Permettre l'accueil de véhicules propres en périphérie de la gare ferroviaire. Permettre aux usagers de recharger leur voiture facilement pendant leurs déplacements par le biais d'autres modes de déplacements.</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : commune</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 15 000 €</p> <p><u>Calendrier</u> : 2022</p> <p><u>Partenaires techniques potentiellement concernés par l'action</u> : SDE65, ADEME</p> <p><u>Partenaires financiers potentiellement concernés par l'action</u> : Etat, Région, Département</p>	

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

9 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATION - COMMUNE DE LOUEY

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la commune de Louey avait déposé un dossier de demande de subvention FAR au titre de l'année 2020 pour des travaux de goudronnage de la voirie communale pour un montant H.T. de 41 850 €.

Il est proposé de lui accorder une aide de 15 600 € soit 39 % d'une dépense subventionnable de 40 000 € pour ces travaux dont l'engagement tardif est lié à la participation de la commune pour la bretelle routière de Louey.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

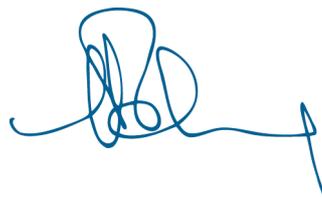
Article 1^{er} – d'attribuer une aide de 15 600 € à la commune de Louey correspondant à 39 % d'une dépense subventionnable de 40 000 € pour des travaux de goudronnage de la voirie communale ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 917-74 du budget départemental.

En application du règlement du F.A.R., le montant des subventions du Département tient compte des aides attribuées par l'Etat, la Région et l'Europe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

10 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les propositions de répartition du FAR relatives aux cantons de : Lourdes 1 et Ossun,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

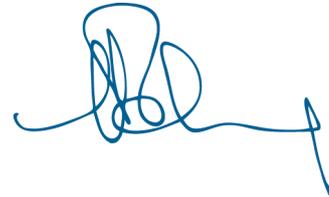
DECIDE

Article unique - d'approuver les programmations des cantons de : Lourdes 1 et Ossun proposées et d'attribuer au titre du FAR, chapitre 917-74 du budget départemental, les aides figurant sur les tableaux joints à la présente délibération.

En application du règlement du FAR, le montant des subventions du Département tient compte des aides attribuées par l'Etat, la Région et l'Europe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead pointing to the right.

Michel PÉLIEU

FAR 2021

Canton: Lourdes 1

Dotation : 242 000 €

Réparti : 188 228 €

Reste à répartir : 53 772 €

Collectivité	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
ASPIN-EN-LAVEDAN	331	-20%	Acquisition d'un bâtiment	150 000 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
BARLEST	297	-10%	Travaux bâtiments et voirie	42 979 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
BARTRES	544	-20%	Remplacement des jeux du terrain de loisirs	40 794 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
LOUBAJAC	415	-10%	Travaux de voirie	32 177 €	32 177 €	45,00%	14 480 €
OMEX	226	-20%	Travaux construction abri jardin, voirie et peinture	34 292 €	34 292 €	48,00%	16 460 €
OSSEN	240	-20%	Travaux bâtiment et voirie	34 820 €	34 820 €	48,00%	16 714 €
PEYROUSE	285	-20%	Travaux (rénovation lavoir, mur du cimetière, abords salle des associations, installation panneau vitesse, voirie)	36 523 €	36 523 €	48,00%	17 531 €
PEYROUSE	285	-20%	Acquisition de matériel informatique	2 076 €	2 076 €	20,00%	415 €
POUEYFERRE	860	-20%	Travaux bâtiments, défense incendie et voirie	43 977 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
SAINT-PE-DE-BIGORRE	1 179	-20%	Aménagement sécurité allée des Terrasses	112 932 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
SEGUS	235	-20%	Travaux bâtiments et voirie	34 091 €	34 091 €	48,00%	16 364 €
SEGUS	235	-20%	Réparation pont suite intempéries	3 050 €	3 050 €	48,00%	1 464 €
VIGER	146	-20%	Optimisation et aménagement de bâtiments et espaces publics (tranche 3)	90 000 €	40 000 €	48,00%	19 200 €
TOTAUX :				657 711 €	417 029 €		188 228 €

FAR 2021

Canton: Ossun

Dotation : 305 250 €**Réparti : 286 327 €****Reste à répartir : 18 923 €**

Collectivités	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
AVERAN	66	-10%	Travaux de voirie	56 060 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
AZEREIX	999	-10%	Travaux de voirie et city stade	28 865 €	28 865 €	45,00%	12 989 €
BARRY	133	MAX	Travaux de voirie (quartiers des Vignes et de l'Echez)	30 291 €	30 291 €	60,00%	18 175 €
BENAC	561	MAX	Travaux voirie et salle des fêtes	41 542 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
GARDERES	456	MAX	Rénovation des Nefs de l'Eglise	66 760 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
HIBARETTE	246	MAX	Réhabilitation d'un bâtiment pour aménagement mairie et logement	54 500 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
LAMARQUE-PONTACQ	875	MAX	Travaux de voirie	40 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LANNE	604	MAX	Réfection parking salle polyvalente et trottoirs rues Saint Blaise et Las Carrères	45 418 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LAYRISSE	201	MAX	Travaux de voirie	19 800 €	19 800 €	60,00%	11 880 €
LAYRISSE	201	MAX	Acquisition de mobilier pour la salle des fêtes	6 495 €	6 495 €	25,00%	1 624 €
LOUCRUP	238	MAX	Enfouissement de câbles téléphoniques et électriques au lieu dit "chemin Siaoubère", rénovation du bâtiment "Le Quillet", travaux sur le chemin du Lavoir	41 226 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
LOUEY	1 031	-20%	Travaux de voirie	30 600 €	30 600 €	40,00%	12 240 €
LUQUET	401	MAX	Travaux à l'école et à l'église	42 368 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
ORINCLES	335	MAX	Enfouissement réseaux	66 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SERON	336	MAX	Travaux sur bâtiments communaux et aménagement de sécurité voirie	46 110 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
VISKER	355	MAX	Enfouissement réseaux	39 637 €	39 637 €	50,00%	19 819 €
TOTAUX :				655 672 €	555 688 €		286 327 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

11 - COMMUNE DE CASTELNAU-MAGNOAC - RD 632 CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la commune de Castelnaud-Magnoac souhaite aménager les abords de la RD 632 au niveau du lotissement communal « Quartier CAROLE » afin de sécuriser les cheminements piétonniers entre le centre bourg, les commerces et services de santé.

Une convention doit être établie entre la Commune de Castelnaud-Magnoac et le Département des Hautes-Pyrénées afin de définir les obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien ultérieur de la portion aménagée de RD 632.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Verdier n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver la convention, jointe à la présente délibération, avec la commune de Castelnaud-Magnoac relative aux travaux d'aménagement des abords de la RD 632 au niveau du lotissement communal « Quartier CAROLE » afin de sécuriser les cheminements piétonniers entre le centre bourg, les commerces et services de santé.

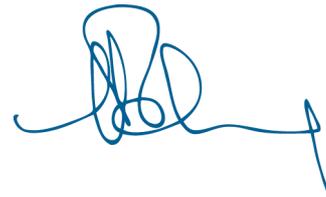
La commune de Castelnaud-Magnoac est Maître d'Ouvrage de l'intégralité des travaux et en assure le financement. Elle présente directement ses dépenses au FCTVA pour obtenir la dotation correspondante.

A l'issue des travaux, le Département verse à la commune de Castelnau-Magnoac, un fonds de concours dans le cadre des aménagements de traverses d'un montant de 12 000 € pour un coût global des travaux de 43 680 € TTC.

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU



COMMUNE DE
CASTELNAU MAGNOAC

DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS
Service Entretien et Patrimoine Routier

Commune de Castelnau Magnoac
Route départementale 632

Création d'un cheminement piétonnier

✕ ✕ ✕

CONVENTION

Entre :

Le DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES, représenté par son Président, Monsieur Michel PÉLIEU, habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommé « Le Département » ;

Et :

La COMMUNE DE CASTELNAU MAGNOAC, représentée par son Maire, Monsieur Bernard VERDIER, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée, « La Commune ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

L'objet de la présente convention est de définir les obligations respectives du Département et de la Commune en matière d'investissement et d'entretien sur la route départementale 632 tels que précisés en article 2.

ARTICLE 2 – EQUIPEMENTS A REALISER ET PROGRAMME TECHNIQUE DES TRAVAUX :

La Commune souhaite sécuriser la circulation des piétons et des véhicules le long de la route départementale n°632 au niveau du lotissement communal « Quartier CARROLE », constituant le lien entre le centre bourg et les commerces et services de santé.

Pour cela, la Commune veut aménager un cheminement piétonnier d'une largeur comprise entre 0.90m et 1.40m nécessitant le busage du fossé sur une longueur de 117m avec une canalisation de ø 500 mm en PVC CR8.

ARTICLE 3 – MAITRISE D'OUVRAGE :

La Commune est maître d'ouvrage des travaux d'investissement. Cette maîtrise d'ouvrage prendra fin à la date de réception des travaux.

ARTICLE 4 – CONFORMITE ET VALIDATION DU PROJET :

L'aménagement doit être réalisé conformément aux caractéristiques techniques qui figurent dans les projets de définition et les plans d'exécution. Ces documents recevront obligatoirement l'approbation du Département avant tout début d'exécution de travaux. Leur achèvement donnera lieu à un constat de réception contradictoire.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTIES :

La Commune assure le financement des travaux, et à ce titre, présentera directement ses dépenses au FCTVA pour obtenir la dotation correspondante.

Le Département versera à la Commune un fonds de concours d'un montant total de douze mille euros – **12 000 €** pour un coût global des travaux de quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros soit **43 680 € TTC**.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS AVANT LES TRAVAUX :

Le maître d'ouvrage des travaux devra se conformer aux obligations réglementaires qui lui reviennent (déclaration de travaux DT, déclaration d'intention de commencement des travaux DICT, diagnostic amiante.....).

L'ensemble des plans d'exécution devra être soumis à l'Agence Départementale des Routes du Pays des Coteaux pour approbation.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS PENDANT LES TRAVAUX :

La Commune reste totalement responsable de tout accident ou incident pouvant survenir sur le chantier durant les travaux.

A ce titre notamment, il lui appartient exclusivement de prendre toutes les mesures d'information ou de réglementation permettant de garantir la sécurité des usagers ou des tiers.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS APRES LES TRAVAUX :

A l'issue des travaux, les aménagements réalisés dans l'emprise du domaine routier départemental rentrent dans le cadre des compétences de gestion du Département. Toutefois, la maintenance et l'entretien des dispositifs ou équipements particuliers restent à la charge de la Commune (assainissement pluvial, cheminement piétons, signalisations, ...).

ARTICLE 9 – MODALITES DE FINANCEMENT :

Le versement de l'aide sera effectué sur justification de la réalisation de l'investissement et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la présente convention. L'Agence Départementale des Routes du Pays des Coteaux sera chargée des vérifications de conformité de l'aménagement susvisé.

ARTICLE 10 – DURÉE - RESILIATION :

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans et sera ensuite prolongée par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements pris ou pour tout motif d'intérêt général dûment motivé, dans un délai d'un mois suivant l'envoi d'un pli recommandé.

Dans les deux cas, la remise des lieux en leur état initial s'opèrerait aux frais exclusifs de la Commune.

En cas de modification substantielle, sans l'accord écrit du Département, des conditions d'exécution de la convention par la Commune, le Département pourra suspendre, diminuer ou remettre en cause le montant de sa participation financière et exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente.

La participation financière du Département sera annulée de plein droit et automatiquement si l'opération détaillée dans l'article 2 n'est pas exécutée dans le délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention.

ARTICLE 11 – LITIGES :

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du tribunal Administratif de PAU.

Fait à TARBES, le

Le Président du Conseil Départemental
des Hautes-Pyrénées,

Le Maire
de Castelnau-Magnoac

Michel PÉLIEU

Bernard VERDIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 MARS 2021

Date de la convocation : 25/02/21

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

12 - FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT2021 (FCSH) : COLLEGE MASSEY A TARBES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de collèges,

Vu le décret 2000.992 du 6 octobre 2000 relatif à la gestion du Fonds commun des services d'hébergement,

Vu la demande de financement du collège Massey à Tarbes pour divers matériels de cuisine, au titre de ce fonds,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'attribuer, au titre du Fonds commun des services d'hébergement, 457.12 € au collège Massey à Tarbes pour le changement du vérin de cuve d'une sauteuse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

ARRETES

RAA N°592 du 8 mars 2021

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
7401	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 365 sur le territoire des communes de Madiran et Soublecause
7402	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 935 sur le territoire de la commune de Castelnau-Rivière-Basse
7403	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 632 sur le territoire de la commune de Pouyastruc
7404	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 935 sur le territoire de la commune de Bordères-sur-Echez
7405	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 632 sur le territoire des communes de Chelle-Debat et Marseillan
7406	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 84 sur le territoire des communes de Fréchendets, Esconnets et Espieilh
7407	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 28 sur le territoire de la commune de Lalanne-Magnoac
7408	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 48 sur le territoire de la commune de Madiran
7409	05/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 2 sur le territoire de la commune de Bordères-sur-Echez
7410	08/03/2021	DRT	* Arrêté temporaire d'application de l'arrêté en date du 5 juillet 1988 relatif à la circulation sur la RD 114 en période hivernale sur le territoire des communes de Ris et Bareilles
7411	15/02/2021	DRT	* Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 929 sur le territoire des communes de Beyrède-Jumet et Camous

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)
 DIRASS (Direction des Assemblées)
 D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)
 D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)
 D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
 D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)
 D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
 D.D.L. (Direction du Développement Local)



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°11/2021.35

Portant règlementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 365 sur le territoire des communes de MADIRAN et SOUBLECAUSE.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU l'arrêté 11/2021.29 du 1^{er} mars 2021,
- VU la demande de l'entreprise SANGUINET en date du 23 février 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'élagage d'arbres à proximité de la route départementale n°365, effectués par l'entreprise SANGUINET, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°11/2021.29 DU 1^{ER} MARS 2021

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux d'élagage, la circulation sera interdite à tous les véhicules, sur la route départementale n°365, du Point de Repère (PR) 1+700 au PR 5+360, sur le territoire des communes de MADIRAN et SOUBLECAUSE.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du mercredi 17 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au jeudi 18 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour.

ARTICLE 3. Durant cette période, les véhicules seront déviés dans les deux sens par les routes départementales n°48 et 58, sur le territoire des communes de SOUBLECAUSE et MADIRAN.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité des sections déviées, seront assurés par l'entreprise SANGUINET.

L'Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans les communes de MADIRAN et SOUBLECAUSE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- MM. les Maires de MADIRAN et SOUBLECAUSE,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise SANGUINET,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays du Val d'adour.

Pour information :

- Mme Christiane AUTIGEON, conseillère départementale du canton du Val d'Adour,
- M. Jean GUILHAS, conseiller départemental du canton du Val d'Adour,
- Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS),
- Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU),
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2021.84

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°935 sur le territoire de la commune de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU l'arrêté n°14/2021.39 du 24 février 2021,
- VU la demande de l'entreprise SANGUINET en date du 4 mars 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'élagage sur la route départementale n° 935, effectués par l'entreprise SANGUINET, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ n°14/2021.39 du 24 février 2021

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux d'élagage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°935, du Point de Repère (PR) 0+000 au PR 2+000, sur le territoire de la commune de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au jeudi 18 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise SANGUINET.

L'Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise SANGUINET,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays du Val d'adour.

Pour information :

- Madame Christiane AUTIGEON, conseillère départementale du canton du Val d'Adour,
- Monsieur Jean GUILHAS, conseiller départemental du canton du Val d'Adour,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°14/2021.49

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 632 sur le territoire de la commune de POUYASTRUC.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 3 mars 2021,
- VU la demande de l'Agence Départementale du Pays des Coteaux en date du 2 mars 2021.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'entretien des dépendances routières sur la route départementale n° 632, effectués par l'Agence Départementale du Pays des Coteaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Pour permettre le déroulement de travaux d'entretien des dépendances routières, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 632 du Point de Repère (PR) 46+300 au PR 46+500 sur le territoire de la commune de POUYASTRUC.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 26 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétro réfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'Agence Départementale du Pays des Coteaux.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de POUYASTRUC et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de POUYASTRUC,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Monique LAMON, conseillère départementale du canton des Coteaux,
- Monsieur Bernard VERDIER, conseiller départemental du canton des Coteaux,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2021.70

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°935 sur le territoire de la commune de BORDERES SUR ECHEZ.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise ENGIE en date du 1er mars 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de remplacement de mât d'éclairage sur la route départementale n° 935, effectués par l'entreprise ENGIE, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux de remplacement de mât d'éclairage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°935, au Point de Repère (PR) 39+451, sur le territoire de la commune de BORDERES SUR ECHEZ.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 19 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise ENGIE.

L'Agence départementale des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BORDERES SUR ECHEZ et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de BORDERES SUR ECHEZ,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise ENGIE,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays de Tarbes Haut Adour.

Pour information :

- Madame Andrée SOUQUET, conseillère départementale du canton de Bordères sur Echez,
- Monsieur Jean BURON, conseiller départemental du canton de Bordères sur Echez,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°14/2021.52

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 632 sur le territoire des communes de CHELLE-DEBAT et MARSEILLAN.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées demandé le 4 mars 2021,
- VU la demande de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE en date du 2 mars 2021.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de sondage géotechniques sur la route départementale n° 632, effectués par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 14/202.36 du 19 Février 2021.

ARTICLE 1^{er}. Pour permettre le déroulement de travaux de sondage géotechniques, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 632 du Point de Repère (PR) 39+775 au PR 39+855 sur le territoire des communes de CHELLE-DEBAT et MARSEILLAN.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au mercredi 24 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétroréfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans les communes de CHELLE-DEBAT et MARSEILLAN et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- Messieurs les Maires de CHELLE-DEBAT et MARSEILLAN,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Monique LAMON, conseillère départementale du canton des Coteaux,
- Monsieur Bernard VERDIER, conseiller départemental du canton des Coteaux,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°11/2021.36

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°84 sur le territoire des communes de FRECHENDETS, ESCONNETS et ESPIELH.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise PROFIL06 en date du 4 mars 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux construction de muret sur la route départementale n°84, effectués par l'entreprise PROFIL06, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux de construction de muret, la circulation sera interdite à tous les véhicules, sur la route départementale n°84, du Point de Repère (PR) 11+100 au PR 14+700, sur le territoire des communes de FRECHENDETS, ESCONNETS et ESPIELH.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du jeudi 11 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 19 mars 2021 à 17h30.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

ARTICLE 3. Durant cette période, les véhicules seront déviés dans les deux sens par les routes départementales n°684, 26, 826, 384 sur le territoire des communes d'ESPIELH, ESCONNETS, ESCOTS, ASQUE, BANIOS, .

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité des sections déviées, seront assurés par l'entreprise PROFIL06.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans les communes de FRECHENDETS, ESCONNETS et ESPIELH et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- Mme le Maire d'ESPIELH,
- Messieurs les Maires de FRECHENDETS, ESCONNETS,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise PROFIL06,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Joëlle ABADIE, conseillère départementale du canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses,
- Monsieur André FOURCADE, conseiller départemental du canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses,
- Messieurs les Maires d'ESCOTS, ASQUE, BANIOS,
- Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS),
- Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU),
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°14/2021.52

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 28 sur le territoire de la commune de LALANNE-MAGNOAC.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise BOUYGUES en date du 1er mars 2021.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de raccordement électrique sur la route départementale n° 28, effectués par l'entreprise BOUYGUES, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Pour permettre le déroulement de travaux de raccordement électrique, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 28 du Point de Repère (PR) 57+335 au PR 57+910 sur le territoire de la commune de LALANNE-MAGNOAC.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du jeudi 18 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au jeudi 1er avril 2021 à 18h0.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétroréfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise BOUYGUES.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de LALANNE-MAGNOAC et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Service



Michaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de LALANNE-MAGNOAC,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur de l'entreprise BOUYGUES,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Coteaux.

Pour information :

- Madame Monique LAMON, conseillère départementale du canton des Coteaux,
- Monsieur Bernard VERDIER, conseiller départemental du canton des Coteaux,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2020.89

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°48 sur le territoire de la commune de MADIRAN.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise SANGUINET en date du 3 mars 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'élagage sur la route départementale n° 48, effectués par l'entreprise SANGUINET, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux d'élagage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°48, du Point de Repère (PR) 16+230 au PR 16+430 et du PR 17+490 au PR 17+720, sur le territoire de la commune de MADIRAN.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 19 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise SANGUINET.

L'Agence départementale des Routes du Pays du Val d'adour en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de MADIRAN et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le **5 MARS 2021**

Pour Le Président et par délégation,
Le Chef de Service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de MADIRAN,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise SANGUINET,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays du Val d'adour.

Pour information :

- Madame Christiane AUTIGEON, conseillère départementale du canton du Val d'Adour,
- Monsieur Jean GUILHAS, conseiller départemental du canton du Val d'Adour,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°13/2020.88

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°2 sur le territoire de la commune de BORDERES SUR ECHEZ.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise DOMOBAT en date du 3 mars 2021,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de carottage sur la route départementale n° 2, effectués par l'entreprise DOMOBAT, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. En raison du déroulement de travaux de carottage, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n°2, du Point de Repère (PR) 13+189 au PR 14+016, sur le territoire de la commune de BORDERES SUR ECHEZ.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 mars 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au lundi 29 mars 2021 à 17h00.

Les contraintes seront levées en dehors des heures de travaux ainsi que les week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche.

Une interdiction de stationner, et de dépasser, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 Km/h) seront mises en place au droit du chantier.

Les agents seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétroréfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise DOMOBAT.

L'Agence départementale des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BORDERES SUR ECHEZ et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le / 5 MARS 2021

Pour Le Président et par délégation,
Le Chef de service



Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire de BORDERES SUR ECHEZ,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le directeur de l'entreprise DOMOBAT,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays de Tarbes Haut Adour.

Pour information :

- Madame Andrée SOUQUET, conseillère départementale du canton de Bordères sur Echez,
- Monsieur Jean BURON, conseiller départemental du canton de Bordères sur Echez,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION

de l'arrêté en date du 5 juillet 1988 relatif à la circulation sur la route départementale n° 114, en période hivernale sur le territoire des communes de RIS et BAREILLES.

Le Président du Conseil Départemental,

VU l'arrêté en date du 5 Juillet 1988, notamment ses articles 5, 6 et 8,

Vu l'arrêté temporaire du 7 décembre 2020 prononçant la fermeture provisoire de la route départementale n° 114, comprise entre le PR 3+100 et le PR 6+000, sur le territoire des communes de RIS et BAREILLES.

Sur proposition de M le Directeur Général Adjoint, Directeur des Routes et Transports

A R R E T E

Article 1 – Les dispositions prescrites par l'arrêté temporaire du 7 décembre 2020 interdisant la circulation des véhicules sur la route départementale n° 114, entre le PR 3+100 et le PR 600, sur le territoire des communes de RIS et BAREILLES, sont abrogées à compter du lundi 8 mars 2021 à 12h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de RIS et BAREILLES et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le / **8 MARS 2021**
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint PI,


Franck BOUCHAUD

Pour attribution :

Madame le Maire de RIS,
M. le Maire de BAREILLES,
M. Le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie,
M. Le Chef d'Agence des Routes du pays des Nestes.

Pour information :

Madame Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron
Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES TRANSPORTS

OBJET : Arrêté temporaire n°14/2021.042

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 929 sur le territoire des communes de BEYREDE-JUMET et CAMOUS.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- VU la demande de l'entreprise COLAS en date du 15 février 2021.
- Vu l'arrêté temporaire n° 14/2020.322 du 29 décembre 2020.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de recalibrage et d'aménagement d'un tourne à gauche sur la route départementale n° 929, effectués par l'entreprise COLAS, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Pour permettre le déroulement de travaux de recalibrage et d'aménagement d'un tourne à gauche, la circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale n° 929 du Point de Repère (PR) 46+600 au PR 47+750 sur le territoire des communes de BEYREDE-JUMET et CAMOUS.

ARTICLE 2. Ces mesures prennent effet à compter du lundi 15 février 2021 à 8h00, et resteront en vigueur jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 18h00.

Les contraintes seront maintenues sur toute la période (jour et nuit) sauf week-end et jours fériés.

Dans le cas d'impossibilité fortuite (intempéries ou contraintes de chantier), cette date pourra être reportée aux 3 jours ouvrés suivants avec l'accord des Services du Conseil Départemental, Agence départementale des Routes du Pays des Nestes.

ARTICLE 3. L'alternat sera effectué au moyen de feux tricolores homologués. Ces feux seront précédés d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétroréfléchissante haute intensité. Une interdiction de dépasser, de stationner, ainsi qu'une limitation de vitesse (50 km/h) seront mises en place au droit du chantier.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 4. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité du chantier, seront assurées par l'entreprise COLAS.

L'Agence départementale des Routes du Pays des Nestes en assurera le contrôle.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant la date fixée à l'article 2.

ARTICLE 5. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 6. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 8. Le présent arrêté sera affiché dans les communes de BEYREDE-JUMET et CAMOUS et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tarbes, le

15 FEV. 2021

Pour Le Président et par délégation,
Le chef du service Coordination Exploitation de la Route



Mickaël GAYE METOU

Pour attribution :

- Messieurs les Maires de BEYREDE-JUMET et CAMOUS,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Directeur de l'entreprise COLAS,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du pays des Nestes.

Pour information :

- Madame Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton Neste, Aure et Louron
- Monsieur Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton Neste, Aure et Louron,
- Région Occitanie – Service Transports.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr